

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
PROGRAMME 131  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

CRÉATION



PROGRAMME 131  
**Création**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Christopher MILES

Directeur général de la création artistique

Responsable du programme n° 131 : Création

#### Précisions sur le changement de responsable du programme

Sur proposition de Roselyne BACHELOT-NARQUIN, ministre de la Culture, Christopher MILES a été nommé directeur général de la création artistique, en remplacement de Sylviane TARSOT-GILLERY, par un décret en conseil des ministres du 3 février 2021 et publié le lendemain au journal officiel.

Le programme 131 « Création » soutient la diversité et le renouvellement de l'offre culturelle à toutes les étapes de la vie d'une œuvre : commande, création, production, diffusion et conservation.

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la crise sanitaire qui a fortement touché le secteur de la création artistique, avec la fermeture des salles de spectacle et des lieux d'exposition, l'annulation des tournées des équipes, des festivals, des foires et salons, la mise en place de mesures de restrictions sanitaires (réduction des jauges, interdiction des concerts en jauge debout, couvre-feu, etc) et par la mise en œuvre du passe sanitaire à compter de l'été. Tout au long de l'année 2021, l'Etat est venu en soutien par la mise en place de mesures transversales qui ont bénéficié directement aux acteurs de la création (« année blanche » pour les intermittents, activité partielle, exonération de charges sociales, fonds de solidarité, puis dispositif « coûts fixes », etc.)

Des moyens financiers complémentaires ont également été mobilisés sur le P131 par le ministère de la Culture pour prolonger le soutien aux institutions, équipes, artistes et créateurs les plus fragilisés, et maintenir l'emploi artistique. Dans ce contexte très défavorable à la création, le ministère de la Culture a néanmoins poursuivi en 2021 son action en faveur du spectacle vivant et des arts visuels.

#### • La prolongation en 2021 du soutien en faveur du secteur de la création pour faire face à la crise sanitaire

Plus de 188 M€ de crédits ont été ouverts en gestion sur le programme 131 pour continuer d'accompagner les secteurs du spectacle vivant et des arts visuels fortement touchés par la crise sanitaire qui s'est prolongée tout au long de l'année 2021. A ces crédits se sont également ajoutés 38 M€ ouverts sur le programme 334 pour le soutien au secteur du spectacle vivant musical et plus de 170 M€ mobilisés sur le Plan de relance pour accompagner la reprise de l'activité des acteurs la création.

Les fonds d'urgence sectoriels gérés par l'Association de soutien pour le théâtre privé (ASTP) ont ainsi été réabondés à hauteur de 20 M€ pour soutenir les entreprises du spectacle vivant non musical et aux compagnies peu ou pas subventionnées. Au total, plus de 3 400 aides ont été versées depuis le début de la crise sanitaire par l'ASTP au titre de ses différents fonds d'aides.

Le dispositif dit de « l'année blanche pour les intermittents » mis en place en 2020 a également été prolongé de quatre mois en 2021, permettant l'indemnisation des intermittents au titre de l'assurance chômage jusqu'au 31 décembre 2021. Ce dispositif a été complété par différentes mesures d'aménagement de la sortie de l'année blanche et d'accompagnement pour les jeunes intermittents. Parallèlement, le fonds de soutien géré par Audiens pour les artistes et techniciens du spectacle vivant exclus de l'année blanche (FUSSAT) a été prolongé sur la même durée et réabondé à hauteur de 8,6 M€ (dont 7 M€ sur les crédits du Plan de relance) permettant de verser près de 4 670 aides en 2021 aux artistes les plus fragiles.

30 M€ de crédits complémentaires ont été ouverts pour venir en soutien à l'emploi artistique avec le renforcement exceptionnel des aides aux petites salles et des aides aux entreprises pour rémunérer les temps de répétition des artistes dans le cadre du FONPEPS sur le second semestre 2021. Les aides accordées dans le cadre du GIP Cafés Culture et les aides au paiement des cotisations via le GUSO ont également été renforcées pour soutenir l'emploi des

artistes et techniciens du spectacle vivant recrutés par des employeurs n'ayant pas pour objet principal le spectacle, afin de favoriser la reprise d'activité.

Les fonds sectoriels en faveur des artistes-auteurs du spectacle vivant et des arts visuels ont été réabondés par le P131 pour un total de plus de 12 M€ afin de soutenir notamment les auteurs d'œuvres dramatiques et les artistes plasticiens qui n'ont pas eu accès au fonds de solidarité de l'État en raison notamment de l'irrégularité de leurs revenus.

30 M€ ont permis de financer un fonds exceptionnel pour les festivals de toutes les disciplines (dont 20 M€ délégués au Centre national de la musique pour les festivals musicaux et 10 M€ délégués aux DRAC pour les autres festivals). Ce fonds a été consacré au soutien des manifestations culturelles confrontées à des mesures de restrictions sanitaires, et nécessitant un accompagnement financier pour les aider à s'y conformer. Ces crédits ont permis de soutenir 569 festivals au cours de l'année 2021.

20 M€ de crédits complémentaires ont été ouverts pour financer un fonds d'aides à la captation et aux diffusions alternatives pour le spectacle vivant et les arts visuels, permettant aux structures de création et de diffusion de proposer une offre artistique différente, d'élargir et de toucher de nouveaux publics familiers ou non des usages numériques en ligne et de répondre ainsi aux enjeux de visibilité des œuvres dans un contexte de restriction d'accès aux lieux de spectacles ou d'expositions.

Le secteur subventionné en région a également bénéficié d'un soutien complémentaire à hauteur de 50 M€ en faveur des labels de la création, tiers lieux et des équipes artistiques en difficulté financière, grâce au dégel de la réserve de précaution et à l'ouverture de crédits nouveaux en gestion. Une attention particulière a été portée à l'insertion professionnelle des jeunes artistes diplômés sortis des écoles d'enseignement de la culture avec le financement de dispositifs exceptionnels d'insertion dans les lieux et les équipes à hauteur de 4 M€.

Les opérateurs nationaux de la création ont connu également des pertes massives de ressources propres, liées à l'annulation d'une grande partie des spectacles et des expositions programmés sur l'année et des mesures de restrictions sanitaires, fragilisant ainsi fortement leur modèle économique, notamment pour les opérateurs les plus dépendants de ces ressources. 42 M€ ont été ouverts en LFR2 pour soutenir les trésoreries des établissements nationaux les plus fragilisés par la crise (Palais de Tokyo, Sèvres-Cité de la céramique, Cité de la musique-Philharmonie de Paris, Opéra de Paris, Comédie-Française, EPPGHV, Odéon).

Enfin, le ministère de la Culture a accompagné les professionnels tout au long de l'année 2021 pour préciser les modalités de mise en œuvre des mesures sanitaires applicables pour le secteur du spectacle vivant et des arts visuels.

#### • La poursuite des politiques en faveur du spectacle vivant et des arts visuels

Au-delà des mesures d'urgence mises en œuvre pour lutter contre la crise, le ministère a poursuivi son action pour renforcer la présence des artistes dans tous les territoires.

Le chantier de réforme des aides aux équipes indépendantes (compagnies dramatiques, chorégraphiques, ensembles musicaux et vocaux) a été poursuivi en 2021, en concertation avec les DRAC et le Conseil national des professionnels du spectacle (CNPS), et a abouti à la révision des textes réglementaires qui encadrent les aides allouées aux équipes artistiques par la publication du décret n°2021-1608 du 8 décembre 2021. Cette réforme vient simplifier les conditions d'attribution des aides aux équipes et mieux prendre en compte le parcours des artistes et leurs projets artistiques et culturels dans leur globalité. 4,7 M€ de crédits complémentaires ont été alloués en 2021 aux DRAC pour accompagner de manière pérenne la mise en place de cette nouvelle réforme et encourager la parité femmes/hommes dans l'attribution des subventions aux équipes.

Le ministère de la Culture a souhaité également renforcer son soutien aux festivals, durement touchés par la crise sanitaire et relancer la politique publique de l'Etat en faveur de ces manifestations, particulièrement impliquées dans la vie économique et sociale des territoires et de leurs habitants. Dans cette perspective, le ministère a lancé en octobre 2020 des « Etats généraux des festivals », dont deux éditions se sont tenues en juin et décembre 2021 pour travailler à

une redéfinition de sa politique en leur faveur. Ces travaux ont été menés en concertation avec les collectivités territoriales, les organisations professionnelles et syndicales, les artistes, autour de trois chantiers prioritaires : la réalisation d'une cartographie des festivals ; la rédaction d'un document-cadre définissant la politique de l'Etat en faveur des festivals ; une charte permettant aux festivals d'engager une démarche de développement durable, assortie de préconisations concrètes et de moyens supplémentaires à compter du budget 2022.

Afin d'assurer un meilleur suivi des artistes-auteurs, la direction générale de la création artistique a créé le 1er janvier 2021 la délégation aux politiques professionnelles et sociales des auteurs, offrant ainsi un guichet unique au sein du ministère de la Culture pour les questions transversales et une interlocutrice privilégiée des organisations défendant les intérêts des auteurs.

Une grande démarche de concertation des organisations professionnelles a été lancée à l'automne 2020 afin de définir un agenda et une nouvelle feuille de route pour les mesures en faveur des artistes et des auteurs, notamment sur le volet social. Elle a abouti à l'élaboration d'un programme de quinze premières mesures concrètes pour 2021-2022, présenté en mars 2021 et ayant vocation à améliorer le soutien apporté aux auteurs tout au long de leur parcours artistique, à renforcer l'équilibre des relations contractuelles avec les structures qui assurent la diffusion de leurs œuvres et à recomposer la gouvernance de l'organisme de gestion du régime de sécurité sociale des artistes-auteurs. Parmi les mesures de revalorisation durable de la place des auteurs figurent notamment, la clarification de la composition des revenus artistiques et la distinction entre revenus principaux et accessoires ainsi que le lancement d'une enquête de représentativité afin d'objectiver la désignation des organisations représentatives appelées à siéger au Conseil d'administration du futur organisme unique de gestion du régime de sécurité sociale des artistes-auteurs.

Enfin, le ministère a poursuivi les chantiers de travaux en cours, avec notamment le récolement et le conditionnement des collections du Centre national des arts plastiques (Cnap) en vue du relogement à terme de cet établissement à Pantin dans les prochaines années. L'opération de rénovation complète de la salle Jean Vilar a par ailleurs été lancée au Théâtre national de Chaillot fin 2021 et devrait être achevée en 2024. Ces travaux permettront d'améliorer la performance énergétique globale du bâtiment et de réaliser des économies d'énergie.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Inciter à l'innovation et à la diversité de la création**

INDICATEUR 1.1 : Place de la création dans la programmation des structures de production subventionnées

### **OBJECTIF 2 : Donner des bases économiques et professionnelles solides à la création**

INDICATEUR 2.1 : Équilibre financier des opérateurs

INDICATEUR 2.2 : Promotion de l'emploi artistique

### **OBJECTIF 3 : Augmenter la fréquentation du public dans les lieux culturels sur l'ensemble du territoire**

INDICATEUR 3.1 : Fréquentation des lieux subventionnés

### **OBJECTIF 4 : Diffuser davantage les oeuvres et les productions culturelles en France et à l'étranger**

INDICATEUR 4.1 : Effort de diffusion territoriale

INDICATEUR 4.2 : Intensité de représentation et de diffusion des spectacles

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

#### 1 – Inciter à l'innovation et à la diversité de la création

### INDICATEUR

#### 1.1 – Place de la création dans la programmation des structures de production subventionnées

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part de la programmation de créations dans les fauteuils mis en vente	%	45	43	>43	>43	Non déterminé	>45

#### Commentaires techniques

##### Sources des données :

Collecte de données auprès des opérateurs du spectacle vivant (Opéra national de Paris, Opéra-comique, Comédie-Française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Chaillot - Théâtre national de la Danse) et enquête « Ethnos » auprès des centres dramatiques nationaux (CDN).

##### Mode de calcul :

N1/N2 en % où :

- N1 = Nombre de fauteuils mis à la vente dans le cadre de la programmation de créations au cours des saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n. On entend par création une première présentation au public français d'une œuvre ou une nouvelle production d'une œuvre créée antérieurement.

- N2 = Nombre total de fauteuils mis à la vente au cours des saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n pour les opérateurs du spectacle vivant, saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et année civile n-1 pour les Centres Dramatiques Nationaux.

Les données sont calculées sur trois saisons antérieures (ici, 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021), à l'exception des Centres Dramatiques Nationaux dont les données sont recueillies sur l'année civile 2018, 2019 et 2020.

### ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur présenté permet de mesurer la part de la création dans la programmation des opérateurs et structures subventionnées du spectacle vivant.

Les données des centres dramatiques nationaux n'ont pas pu être récoltées pour la réalisation 2021 de cet indicateur.

A titre d'information, les résultats de l'indicateur pour les seuls opérateurs sont les suivants :

	Unité	Indicateur de contexte	Tendance attendue pour l'évolution	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Réalisation
Part de la programmation de créations dans les fauteuils mis en vente	%	Non	Hausse	50	51	48

**Création**

Programme n° 131 | Objectifs et indicateurs de performance

Le taux de création dans les établissements publics du spectacle vivant diminue de 3 points par rapport à 2020 pour s'établir à 48 % des places mises à la vente. Les données au titre de la saison 2020/2021 sont atypiques et peu significatives. En effet, cette saison a été marquée par la forte baisse du nombre de places mises en vente du fait, d'une part, des jauges sanitaires et du couvre-feu du 17 au 30 octobre 2020 puis, d'autre part, par une fermeture totale du 31 octobre 2020 au 4 juin 2021. A partir de juin 2021, les séances ont été soumises à des jauges de 35 puis de 65 %, pour enfin jouer en salle complète à l'été 2021.

En outre, les orientations formulées par le ministère en faveur du soutien à l'emploi ont poussé les établissements à privilégier la mise-en-œuvre de créations plutôt que des reprises. C'est ce qui explique la hausse d'environ un point du taux de création des trois dernières saisons dans les institutions dites de répertoire (Comédie-Française et Opéra national de Paris). Ce bon résultat traduit ainsi l'importance et la cohérence des objectifs assignés aux dirigeants d'établissements publics de spectacle vivant dans le cadre de leur lettre de mission.

**OBJECTIF****2 – Donner des bases économiques et professionnelles solides à la création****INDICATEUR****2.1 – Équilibre financier des opérateurs**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part des fonctions supports au budget	%	54	62	<60	<62	58	<60
Taux de ressources propres des opérateurs du spectacle vivant	%	43,4	18,9	>27	>25	27,4	>44

**Commentaires techniques**Sources des données :

Collecte de données auprès des opérateurs du spectacle vivant (Opéra national de Paris, Opéra-comique, Cité de la musique-Philharmonie de Paris, Comédie-Française, EPPGHV, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Chaillot - Théâtre national de la Danse).

Mode de calcul :

1ère ligne :  $N1/N2$  en % où :

N1 = Montant des crédits de paiement inscrits sur les enveloppes de personnel et de fonctionnement de la destination relative aux fonctions support, issu du tableau des dépenses par destination de la liasse budgétaire GBCP.

N2 = Montant des crédits de paiement inscrits sur les enveloppes fonctionnement et personnel du tableau des autorisations budgétaires de la liasse budgétaire GBCP.

2e ligne :  $(N1-N3)/(N2-N3)$  en % où :

N1 = Montant des autres produits, issu du tableau situation patrimoniale de la liasse budgétaire GBCP pour l'année civile considérée

N2 = Total des produits issus du tableau situation patrimoniale de la liasse budgétaire GBCP

N3 = Somme des produits non encaissables issus du tableau de situation patrimoniale de l'année N (reprises sur amortissements, dépréciations et provisions + produits de cession d'éléments d'actifs + quote-part au résultat des financements rattachés à des actifs).

Il faut noter que les recettes propres intègrent notamment les dons, legs et mécénat.

## INDICATEUR

## 2.2 – Promotion de l'emploi artistique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Spectacle vivant : part de la masse salariale artistique dans la masse salariale totale	%	27	17,2	>25	>20	21,9	>28
Arts visuels : part des crédits d'acquisition et de commandes versés directement à des artistes dans les budgets des FRAC et du CNAP	%	7	10	6	13	9	7

## Commentaires techniques

## Sources des données :

Collecte de données auprès des opérateurs du spectacle vivant (Opéra national de Paris, Opéra-comique, Comédie-Française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Chaillot - Théâtre national de la Danse) et enquêtes DGCA pour les arts visuels.

## Mode de calcul :

1ère ligne : N1/N2 en % où :

N1 = Montant des crédits de paiement inscrits sur l'enveloppe personnel de la destination "dépenses artistiques", sous destination "masse salariale" issu du tableau "dépenses par destination" de la liasse budgétaire GBCP, pour les saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n.

N2 = Total des produits issus du tableau situation patrimoniale de la liasse budgétaire GBCP, pour les saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n.

2e ligne : N1 / N2 en % où :

N1 = Montant des acquisitions et des commandes réalisées auprès d'artistes par les FRAC et le CNAP + Montant des acquisitions et des commandes réalisées auprès des galeries par les FRAC et le CNAP x 50 % (coefficient correctif qui permet de ne pas prendre en compte dans le calcul de l'indicateur la part versée aux galeristes pour de telles transactions) ;

N2 = Budget global des structures concernées (CNAP, FRAC).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'équilibre financier des structures tient en premier lieu à leur capacité à mobiliser des recettes propres, notamment artistiques.

Concernant le premier sous-indicateur, le ministère veille à ce que les établissements préservent leur marge artistique par le recours à la coproduction et un effort d'optimisation de leur gestion. L'année 2021 restera une année tronquée, avec presque un semestre sans représentations publiques, de janvier à mai, et n'est de ce fait pas significative en terme d'équilibre fonctions support / activité artistique. La part des fonctions support diminue de 4 points par rapport à 2020, pour s'établir à 58 %, une proportion plus proche des années précédant la crise sanitaire. Le montant total des fonctions support reste à peu près stable par rapport à 2020, tandis que le montant total des budgets de fonctionnement augmente de 3,8 M€ par rapport à 2020 pour atteindre 405 M€, un niveau qui reste inférieur à 2019.

Par ailleurs, les structures sont encouragées à développer leur part d'autofinancement, notamment en recherchant de nouveaux mécènes et en augmentant certains tarifs dits exceptionnels, afin d'améliorer leur taux de ressources propres.

La crise sanitaire, avec son impact sur l'activité (représentations annulées au premier semestre 2021, avec près de 5 mois de fermeture), a eu, comme en 2020, un impact majeur sur les ressources propres des opérateurs de la création. Le taux de ressources propres observé augmente toutefois de 8,5 points (de 18,9 % à 27,4 %), et se situe au-dessus de la prévision 2021 actualisée. Bien que ce niveau reste inférieur à celui des années précédant la crise sanitaire, du fait de l'effondrement des recettes de billetterie et de tournée, certains établissements ont connu un rebond de ressources propres par rapport à 2020. C'est notamment le cas pour l'Opéra national de Paris, avec une reprise des activités (billetterie, visites, locations, concessions...) dès la fin mai 2021.



**Création**

Programme n° 131 | Objectifs et indicateurs de performance

En matière de soutien à l'emploi artistique dans le secteur du spectacle vivant, la part de la masse salariale artistique dans la masse salariale totale des établissements augmente légèrement et s'établit à 21,9 % (+4,7 points), un niveau toujours inférieur à celui précédant la crise sanitaire. Malgré l'annulation de la plupart des spectacles au siège et en tournée, et dans un souci de maintien de l'emploi artistique, certains établissements ont préservé les salaires des artistes auxquels ils étaient liés par des contrats de travail déjà signés et par des promesses d'embauche et ont, d'autre part, malgré les fermetures, maintenu les répétitions lorsque cela était possible.

Dans le secteur des arts visuels, le ministère fixe au Centre national des arts plastiques (Cnap) des objectifs en matière d'acquisitions du Fonds national d'art contemporain (FNAC) et de commande publique nationale.

La part des crédits du Cnap consacrés aux acquisitions et à la commande publique diminue de 7 points par rapport à 2020, passant de 13 % à 6 %. Cela rend compte de l'évolution des modalités de soutien entre 2020 et 2021.

La baisse de la part de rémunération des artistes en 2021 peut par ailleurs être comprise par le nombre d'œuvres plus important acquis auprès des galeries, notamment pour ce qui concerne des œuvres d'artistes ayant atteint une notoriété importante, ainsi qu'une cote élevée.

La part des crédits d'acquisitions versés directement à des artistes dans le budget des fonds régionaux d'art contemporains (FRAC) augmente d'un point par rapport à 2020 (de 8 % à 9 %), témoignant d'un effort accru en faveur de l'acquisition d'œuvres.

Ces évolutions permettent d'aboutir, pour cet indicateur, à un résultat en diminution d'1 point par rapport à 2020, inférieur à la cible actualisée pour 2021.

**OBJECTIF****3 – Augmenter la fréquentation du public dans les lieux culturels sur l'ensemble du territoire****INDICATEUR****3.1 – Fréquentation des lieux subventionnés**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Spectacle vivant : Fréquentation payante des lieux subventionnés	Nb	6 174 127	4 363 718	4 200 000	2 200 000	Non déterminé	6 000 000
Spectacle vivant : Part du public scolaire dans la fréquentation payante des lieux subventionnés	%	14	18,4	12	18,5	Non déterminé	15
Spectacle vivant : Part des jeunes (hors scolaires) dans la fréquentation payante	%	11	12	12	12	Non déterminé	16
Arts visuels : Fréquentation totale des lieux subventionnés	Nb	3 134 510	1 445 113	> 3 000 000	> 2 000 000	2 635 910	> 3 200 000
Arts visuels : Part du public scolaire dans la fréquentation totale des lieux subventionnés	%	16	14	12	14	11	16

**Commentaires techniques****Sources des données :**

Pour le spectacle vivant : enquêtes DGCA pour les centres dramatiques nationaux, les scènes nationales et les opéras nationaux en région et collecte de données auprès des opérateurs du spectacle vivant (Opéra national de Paris, Opéra-comique, Cité de la musique-Philharmonie de Paris, Comédie-Française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Chaillot - Théâtre national de la Danse, Centre national de la danse et EPPGHV) ;

Pour les arts visuels: enquêtes DGCA pour les fonds régionaux d'art contemporain (FRAC), les centres d'art et collecte de données auprès du Palais de Tokyo, du Jeu de Paume, de la Cité de la céramique Sèvres-Limoges et de l'EPPGHV (seulement depuis 2020).

**Mode de calcul :**

1ère ligne : N1 = Nombre de places vendues au siège pour l'ensemble d'une saison (année civile n-1 pour les CDN et Scènes Nationales) dans les structures subventionnées du spectacle vivant considérées.

2e ligne : N1/N2 en % où :

N1 = Nombre de places vendues au siège dans le cadre de sorties scolaires (classes accompagnées) pour l'ensemble d'une saison dans les structures subventionnées du spectacle vivant considérées (hors CND et opéras nationaux en région) ;

N2 = Nombre de places vendues au siège pour l'ensemble d'une saison (année civile n-1 pour les CDN et Scènes Nationales) dans les structures subventionnées du spectacle vivant considérées (hors CND et opéras nationaux en région).

3e ligne : N1/N2 en % où :

N1 = nombre de places vendues dans le cadre du tarif "public jeune" pour l'ensemble d'une saison. Le périmètre est élargi aux CDN, SN (année civile n-1) et au Centre national de la danse en 2020. Les données intégrées à ce titre ne correspondent pas à un seuil d'âge unique, les pratiques des salles dans ce domaine étant encore diversifiées (moins de 26 ans, moins de 28 ans, etc.).

N2 = nombre total de places vendues au siège des lieux de spectacles subventionnés de la saison n-1 / n (année civile n-1 pour les CDN, SN).

4e ligne : N1 = Nombre cumulé de visiteurs dans les murs et hors les murs des lieux de création et de diffusion des arts plastiques subventionnés de l'année civile n.

Les chiffres de fréquentation des structures subventionnées en région sont le fruit d'estimations.

5e ligne : N1/N2 en % où :

N1 = Nombre cumulé de visiteurs en sortie scolaire (classes accompagnées) dans les murs et hors les murs.

N2 = Nombre cumulé de visiteurs dans les murs et hors les murs des lieux de création et de diffusion des arts plastiques subventionnés de l'année civile n.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le ministère de la Culture encourage le développement de la fréquentation des lieux culturels subventionnés, notamment par les jeunes publics. Les sous-indicateurs retenus mesurent, d'une part, le niveau de fréquentation des lieux subventionnés du spectacle vivant et des arts visuels et, d'autre part, la proportion du public scolaire et du public jeune dans cette fréquentation.

Dans le secteur du spectacle vivant, les données des structures labellisées du spectacle vivant n'ont pas pu être récoltées pour la réalisation 2021 des indicateurs liés à la fréquentation. Seules les données des opérateurs et assimilés de la création artistique (spectacle vivant et arts visuels) et des structures labellisées des arts visuels (FRAC et centres d'art) y figurent donc pour l'année 2021. Elles sont détaillées ci-après :

	Unité	Indicateur de contexte	Tendance attendue pour l'évolution	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Réalisation
Spectacle vivant : Fréquentation payante des lieux subventionnés	Nb	Non	Stabilité	2 321 557	1 089 650	364 707
Spectacle vivant : Part du public scolaire dans la fréquentation payante des lieux subventionnés	%	Non	Hausse	5	6	4
Spectacle vivant : Part des jeunes (hors scolaires) dans la fréquentation payante	%	Non	Hausse	11	11	13

La fréquentation payante au siège des opérateurs du spectacle vivant diminue de 67 % par rapport à la saison précédente. Ce résultat en baisse traduit l'impact de la crise sanitaire, avec une baisse considérable du nombre de représentations et de spectacles du fait des annulations et restrictions de jauge. La fréquentation diminue par exemple de 83 % à Chaillot – Théâtre national de la Danse, de 74 % à l'Opéra national de Paris et de 79 % au Théâtre national de la Colline, du fait de l'annulation ou du report des spectacles. Elle connaît une légère hausse de 21 % à l'Opéra-comique par rapport à la saison 2019-2020, tout en restant inférieure à la moyenne des années précédentes.

Dans le secteur des arts visuels, la fréquentation totale augmente par rapport à 2020 et est supérieure à la cible actualisée 2021 de 2 000 000 visiteurs. La fréquentation enregistrée varie d'une structure à une autre :

- Le Palais de Tokyo a vu sa fréquentation augmenter de 4 % par rapport à 2020, malgré une période de fermeture équivalente en 2020 et en 2021. Le contexte de crise sanitaire a en effet entraîné la fermeture du centre d'art (du 29 octobre 2020 au 21 mai 2021, soit 5 mois au total en 2021, comme en 2020) mais aussi les modifications successives de ses horaires d'ouverture avant la levée complète du couvre-feu le 20 juin 2021 (10h-20h, du 22 mai au 8 juin, 10h-22h, du 9 au 19 juin, au lieu du traditionnel midi-minuit, horaires d'ouverture prolongés jusqu'au 31 août pour des questions d'organisation) et la réduction de la jauge avant la levée de limitation le 30 juin (8m<sup>2</sup> par personne du 22 mai au 8 juin, 4m<sup>2</sup> par personne du 9 au 29 juin), ainsi que la mise en place du pass sanitaire, à partir du 21 juillet.
- La fréquentation du Jeu de Paume connaît une augmentation de 111 % en 2021. Cette fréquentation inclut les participants aux activités éducatives en ligne et hors les murs que ce soit lors de la fermeture du Jeu de Paume en raison de la crise sanitaire mais aussi pendant la poursuite des travaux de mise aux normes du bâtiment entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 5 juin 2021.
- La fréquentation de la Cité de la céramique Sèvres-Limoges diminue de 20 % par rapport à 2020. La fermeture de l'établissement du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 16 mai 2021 a eu pour conséquence l'annulation ou le report de toutes les activités vis-à-vis du public ;
- Pour les labels en région, les niveaux de la fréquentation des FRAC et des centres d'art ont respectivement augmenté de 112 % et 34 % par rapport à 2020 pour les actions dans les murs et hors les murs.

La proportion du public scolaire dans la fréquentation payante des opérateurs du spectacle vivant s'élève à 4 % (- 2 points par rapport à la saison précédente). Cela représente une baisse de la fréquentation scolaire de 77 % en valeur absolue.

Dans le secteur des arts visuels, la part du public scolaire dans la fréquentation des lieux subventionnés augmente en valeur mais connaît une légère baisse en volume (-3 points), passant de 14 % en 2020 à 11 % en 2021. La baisse en valeur relative de la fréquentation scolaire dans la fréquentation globale s'explique partiellement par les annulations de visite de nombreux groupes en raison des 5 mois de fermeture. La mise en place du pass sanitaire a également pu être un frein pour les enseignants. Les groupes ont eu des difficultés à pouvoir sortir de leur établissement scolaire.

Quant à la part du public jeune fréquentant les opérateurs du spectacle vivant, elle augmente de 2 points pour la saison 2020-2021. L'augmentation s'explique principalement par la baisse considérable du nombre de places mises en vente. Cette fréquentation jeune baisse toutefois de façon drastique en valeur absolue par rapport à la saison 2019-2020.

Des disparités existent selon les structures. En valeur relative, la part de public jeune est en hausse à la Comédie-Française (+16 points) ainsi qu'au Théâtre national de l'Odéon (+4 points), alors qu'elle diminue en valeur absolue pour ces deux opérateurs par rapport à la saison précédente. La part de public jeune est en revanche en repli au Théâtre national de Strasbourg (-12 points), ainsi qu'à Chaillot (-7 points), avec d'importantes diminutions en valeur absolue également.

**OBJECTIF****4 – Diffuser davantage les oeuvres et les productions culturelles en France et à l'étranger****INDICATEUR****4.1 – Effort de diffusion territoriale**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Spectacle vivant : taux de représentations hors ville siège des structures de production et de diffusion subventionnées	%	35	33	>27	>30	Non déterminé	>40
Arts visuels : taux des manifestations hors les murs réalisées par les FRAC	%	82	81	>75	>80	68	>80

**Commentaires techniques**Sources des données :

Pour le spectacle vivant : enquêtes DGCA auprès des centres chorégraphiques nationaux, des opéras nationaux en région et des centres dramatiques nationaux, ainsi que données collectées auprès des opérateurs (Opéra national de Paris, Opéra-comique, Comédie-Française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Chaillot - Théâtre national de la Danse).

Pour les arts visuels : bilans d'activités des FRAC.

Mode de calcul :

1ère ligne : N1/N2 en % où :

N1 = Nombre de représentations des spectacles hors ville siège (dans ou en dehors de la région d'origine en France et à l'étranger) au cours des saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n pour les opérateurs, saison n-3/n-2, année civile n-2 et n-1 pour les centres dramatiques nationaux, centres chorégraphiques nationaux, années civiles n-3, n-2 et n-1 pour les opéras nationaux en région ;

N2 = Nombre total de représentations des spectacles offertes au cours des saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n pour les opérateurs, saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et année civile n-1 pour les centres dramatiques nationaux, centres chorégraphiques nationaux et scènes nationales, années civiles n-3, n-2 et n-1 pour les opéras nationaux en région.

2ème ligne : N1/N2 en % où :

N1 = Nombre d'expositions réalisées par les FRAC hors les murs en France et à l'étranger ;

N2 = Nombre total d'expositions réalisées par les FRAC (dans et hors les murs) en France et à l'étranger.

**INDICATEUR****4.2 – Intensité de représentation et de diffusion des spectacles**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre moyen de représentations au siège par spectacle et sur une saison	ratio	2,9	2,76	>3,3	2,7	Non déterminé	>3,6

**Commentaires techniques**Sources des données :

Enquêtes DGCA auprès des centres dramatiques nationaux et des scènes nationales, données collectées auprès des opérateurs (Opéra national de Paris, Opéra-comique, Cité de la musique-Philharmonie de Paris, Comédie-Française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Chaillot - Théâtre national de la Danse, EPPGHV).

Mode de calcul :

## Création

Programme n° 131 | Objectifs et indicateurs de performance

1ère ligne :

N1 / N2 avec :

N1 = Nombre total de représentations (toutes salles confondues) au siège dans les réseaux de diffusion considérés durant la saison n-1/n pour les opérateurs, durant l'année civile n-1 pour les centres dramatiques nationaux et scènes nationales;

N2 = Nombre total de spectacles diffusés au siège dans les institutions considérées durant la saison n-1/n pour les opérateurs, durant l'année civile n-1 pour les centres dramatiques nationaux et scènes nationales.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif poursuivi vise à améliorer la diffusion et la circulation des œuvres et des productions culturelles auprès du public, en France et à l'étranger. Le premier indicateur évalue l'effort de rayonnement territorial des structures subventionnées visant à donner l'occasion à d'autres publics de découvrir les manifestations et spectacles programmés. Le deuxième indicateur mesure l'intensité de la diffusion et de l'exploitation des spectacles. Les données des structures labellisées du spectacle vivant n'ont pas pu être récoltées pour la réalisation 2021 de ces deux indicateurs.

Le sous-indicateur 4.1.1 mesure la part des représentations en tournée hors ville siège des structures de production et de diffusion sur les trois dernières saisons. Seules les données des opérateurs du spectacle vivant y figurent pour l'année 2021.

	Unité	Indicateur de contexte	Tendance attendue pour l'évolution	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Réalisation
Spectacle vivant : taux de représentations hors ville siège des structures de production et de diffusion subventionnées	%	Non	Hausse	24	18	29

Du fait de la crise sanitaire, cet indicateur est en hausse par rapport au résultat présenté par les opérateurs du spectacle vivant en 2020 (+11 points). Des disparités existent selon les établissements. Pour Chaillot, la part des représentations a été plus élevée en tournée qu'au siège, du fait de la diffusion de spectacles hors les murs (dans des lieux autres que des théâtres) pendant la période de fermeture de l'établissement (avec un taux de représentation en tournée hors ville siège qui passe de 19 % pour la saison 2019-2020 à 78 % pour la saison 2020-2021). Le Théâtre national de la Colline voit sa part de représentations en tournée augmenter de 9 à 17 %, mais baisser en valeur absolue par rapport à la saison précédente, du fait de la baisse du nombre total des représentations des spectacles proposées au cours de la saison. D'autres opérateurs viennent contraster ce constat de hausse de la proportion des tournées. Certains théâtres nationaux voient leur proportion de représentations en tournée baisser considérablement, notamment celle de la Comédie-Française qui baisse de 17 points (de 22 % à 5 %) ou encore celle du Théâtre national de Strasbourg qui baisse de 22 points (de 54 % à 22 %). L'intégralité des dates de tournées du Théâtre de l'Odéon prévues sur la saison ayant été annulée, son taux de représentations en tournées baisse de 3 % à 0 %.

Le sous-indicateur 4.1.2 mesure dans le secteur des arts visuels la proportion de manifestations hors-les-murs organisées par les FRAC au cours de l'année. Cette proportion est en baisse de 13 points (de 81 % en 2020 à 68 % en 2021).

Le sous-indicateur 4.2.2 mesure quant à lui la durée d'exploitation moyenne des spectacles sur une saison et dans un même lieu. Il est le reflet d'une politique volontariste du ministère de la Culture cherchant à augmenter le nombre de représentations des spectacles au cours d'une saison, ce qui a une influence positive sur l'économie du secteur et l'élargissement des publics visés. Les résultats des scènes nationales représentent en temps normal et en moyenne plus de 60 % des représentations de ce sous-indicateur mais ils n'ont pas pu être recueillis pour 2021.

	Unité	Indicateur de contexte	Tendance attendue pour l'évolution	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Réalisation
Nombre moyen de représentations au siège par spectacle et sur une saison	ratio	Non	Stabilité	5,2	4,4	4,4

Pour les seuls établissements publics, le nombre de représentations par spectacle en 2021 s'élève à plus de 4,4 représentations par spectacle et est stable par rapport à la saison précédente.

## Création

Programme n° 131 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021						
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	256 872 231 295 719 944	38 640 000 238 704	440 262 560 519 279 419	14 166 000 79 772 445	<b>749 940 791</b> <b>895 010 512</b>	749 940 791
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	16 758 470 28 168 725	14 467 000 13 313 166	55 341 467 54 494 005	2 960 000 5 041 960	<b>89 526 937</b> <b>101 017 855</b>	89 726 937
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions	448 448		45 019 160 85 354 982		<b>45 019 160</b> <b>85 803 430</b>	45 019 160
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>273 630 701</b>	<b>53 107 000</b>	<b>540 623 187</b>	<b>17 126 000</b>	<b>884 486 888</b>	<b>884 686 888</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+1 213 941 (hors titre 2)			+1 213 941	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+205 791 406 (hors titre 2)			+205 791 406	
Total des AE ouvertes		1 091 492 236 (hors titre 2)			1 091 492 236	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>324 337 117</b>	<b>13 551 870</b>	<b>659 128 406</b>	<b>84 814 405</b>	<b>1 081 831 797</b>	

## 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021						
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	256 872 231 295 797 524	16 390 000 293 865	438 262 556 520 487 584	14 166 000 36 267 360	<b>725 690 787</b> <b>852 846 333</b>	725 690 787
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	16 009 360 27 695 530	17 567 000 18 129 924	53 441 468 54 985 399	2 960 000 5 041 960	<b>89 977 828</b> <b>105 852 813</b>	90 177 828
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions	405 368		45 019 160 85 354 982		<b>45 019 160</b> <b>85 760 350</b>	45 019 160
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>272 881 591</b>	<b>33 957 000</b>	<b>536 723 184</b>	<b>17 126 000</b>	<b>860 687 775</b>	<b>860 887 775</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+1 213 941 (hors titre 2)			+1 213 941	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+191 710 537 (hors titre 2)			+191 710 537	
Total des CP ouverts		1 053 612 253 (hors titre 2)			1 053 612 253	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>323 898 422</b>	<b>18 423 789</b>	<b>660 827 965</b>	<b>41 309 320</b>	<b>1 044 459 497</b>	

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>						
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	274 387 387 266 156 875	38 640 000 104 768	412 247 403 485 113 496	10 166 000 16 961 360	735 440 790	735 440 790 768 336 499
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	16 664 080 23 531 843	7 867 000 19 606 110	52 041 468 52 004 295	2 960 000 6 179 400	79 532 548	79 732 548 101 321 648
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions	483 312		38 019 160 49 460 809		38 019 160	38 019 160 49 944 121
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>291 051 467</b>	<b>46 507 000</b>	<b>502 308 031</b>	<b>13 126 000</b>	<b>852 992 498</b>	<b>853 192 498</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>290 172 030</b>	<b>19 710 878</b>	<b>586 578 600</b>	<b>23 140 760</b>		<b>919 602 269</b>

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>						
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	274 387 387 265 988 455	16 390 000 530 695	410 389 150 481 120 777	10 166 000 17 081 360	711 332 537	711 332 537 764 721 287
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	15 971 360 22 193 255	6 967 000 5 904 824	50 188 718 50 762 725	2 960 000 6 179 400	76 087 078	76 287 078 85 040 205
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions	458 821		38 019 160 49 337 899		38 019 160	38 019 160 49 796 720
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>290 358 747</b>	<b>23 357 000</b>	<b>498 597 028</b>	<b>13 126 000</b>	<b>825 438 775</b>	<b>825 638 775</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>288 640 532</b>	<b>6 435 519</b>	<b>581 221 401</b>	<b>23 260 760</b>		<b>899 558 212</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	290 172 030	273 630 701	324 337 117	288 640 532	272 881 591	323 898 422
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 863 999	5 049 110	9 126 460	6 332 501	4 300 000	8 687 765
Subventions pour charges de service public	282 308 031	268 581 591	315 210 657	282 308 031	268 581 591	315 210 657
Titre 5 – Dépenses d'investissement	19 710 878	53 107 000	13 551 870	6 435 519	33 957 000	18 423 789
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	19 710 878	53 107 000	13 551 870	6 435 519	33 957 000	18 423 789
Titre 6 – Dépenses d'intervention	586 578 600	540 623 187	659 128 406	581 221 401	536 723 184	660 827 965
Transferts aux ménages	1 958 330	1 173 019	1 718 586	2 052 030	1 195 337	1 662 586



## Création

Programme n° 131 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Transferts aux entreprises	169 343 651	121 087 029	209 793 347	167 464 809	122 258 055	209 776 499
Transferts aux collectivités territoriales	62 546 784	66 715 036	52 488 262	60 045 734	59 781 667	56 245 697
Transferts aux autres collectivités	352 729 836	351 648 103	395 128 211	351 658 828	353 488 125	393 143 183
<b>Titre 7 – Dépenses d'opérations financières</b>	<b>23 140 760</b>	<b>17 126 000</b>	<b>84 814 405</b>	<b>23 260 760</b>	<b>17 126 000</b>	<b>41 309 320</b>
Dotations en fonds propres	22 852 760	17 126 000	84 164 405	22 972 760	17 126 000	40 659 320
Dépenses de participations financières	288 000	0	650 000	288 000	0	650 000
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>884 486 888</b>			<b>860 687 775</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+207 005 348			+192 924 478	
<b>Total*</b>	<b>919 602 269</b>	<b>1 091 492 236</b>	<b>1 081 831 797</b>	<b>899 558 212</b>	<b>1 053 612 253</b>	<b>1 044 459 497</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévus en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	1 396 435	200 000	1 213 941	1 396 435	200 000	1 213 941
<b>Total</b>	<b>1 396 435</b>	<b>200 000</b>	<b>1 213 941</b>	<b>1 396 435</b>	<b>200 000</b>	<b>1 213 941</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021		70 840		70 840				
03/2021		14 747		14 747				
04/2021		239 151		239 151				
05/2021		511 676		511 676				
06/2021		9 354		9 354				
07/2021		14 072		14 072				
09/2021		7 715		7 715				
10/2021		201 397		201 397				
12/2021		14 989		14 989				
<b>Total</b>		<b>1 083 941</b>		<b>1 083 941</b>				

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/2021		50 000		50 000				
10/2021		50 000		50 000				
12/2021		30 000		30 000				
<b>Total</b>		<b>130 000</b>		<b>130 000</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/02/2021		1 280 869						
<b>Total</b>		<b>1 280 869</b>						

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/02/2021		9 614 727		2 814 727				
<b>Total</b>		<b>9 614 727</b>		<b>2 814 727</b>				

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021		110 000 000		110 000 000				
19/11/2021		30 000 000		30 000 000				
<b>Total</b>		<b>140 000 000</b>		<b>140 000 000</b>				

## DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/11/2021						4 190		4 190
<b>Total</b>						<b>4 190</b>		<b>4 190</b>

**Création**

Programme n° 131 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

**LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021		5 000 000		5 000 000				
01/12/2021		49 900 000		43 900 000				
<b>Total</b>		<b>54 900 000</b>		<b>48 900 000</b>				

**TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)**

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>207 009 538</b>		<b>192 928 668</b>		<b>4 190</b>		<b>4 190</b>

## ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

**Avertissement**

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2021 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2021. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2021.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

**DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (10)**

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
730231	<b>Taux de 5,5 % applicable aux théâtres, cirques, concerts, spectacles de variété, sur les droits d'entrée dans les salles de cinéma et des parcs zoologiques</b> Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2019 : 9650 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2020 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 278-0 bis F, G et L</i>	260	490	380
730230	<b>Taux de 10 % applicable aux droits d'admission aux expositions, sites et installations à caractère culturel, ludique, éducatif et professionnel ainsi qu'aux loteries foraines</b> Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2019 : 6500 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2020 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 279 b bis, b ter et b nonies</i>	150	285	220
730301	<b>Taux de 2,10 % applicable aux droits d'entrée des 140 premières représentations de certains spectacles</b> Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2019 : 2200 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1970 - Dernière modification : 2011 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 281 quater, 279 b bis a et 89 ter de l'annexe III</i>	47	80	50
210318	<b>Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2019 : 2474 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2019 - Dernière incidence budgétaire : 2023 - Fin du fait générateur : 2022 - code général des impôts : 244 quater O, 199 ter N, 220 P, 223 O-1-p</i>	42	28	30
320142	<b>Crédit d'impôt pour dépenses de production de spectacles vivants</b> Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2019 : 305 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2015 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2024 - code général des impôts : 220 quindecies, 220 S</i>	22	12	22
740103	<b>Franchise en base pour les auteurs et les interprètes des oeuvres de l'esprit dont le chiffre d'affaires n'excède pas la limite fixée au III de l'article 293 B du CGI</b>	9	8	10

## Création

Programme n° 131 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
Régimes particuliers <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1992 - Dernière modification : 2008 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 293 B-III-2°</i>				
210203	<b>Déduction sur cinq ans du prix d'acquisition des oeuvres originales d'artistes vivants</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1987 - Dernière modification : 2019 - Dernière incidence budgétaire : 2027 - Fin du fait générateur : 2022 - code général des impôts : 238 bis AB</i>	3	3	3
160201	<b>Exonération des sommes perçues dans le cadre de l'attribution du prix Nobel ou de récompenses internationales de niveau équivalent au prix Nobel dans les domaines littéraire, artistique ou scientifique</b> Bénéfices non commerciaux <i>Bénéficiaires 2019 : 7 Ménages - Création : 1986 - Dernière modification : 2008 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 92 A et DA : DB5G2222</i>	1	nc	1
160406	<b>Abattement de 50 % sur le bénéfice imposable des jeunes artistes de la création plastique</b> Bénéfices non commerciaux <i>Bénéficiaires 2019 : 381 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2005 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 93-9</i>	1	1	1
110307	<b>Imposition des salaires ou des bénéfices des écrivains, des artistes et des sportifs selon une moyenne triennale ou quinquennale</b> Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 1953 - Dernière modification : 1994 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 84 A, 100 bis</i>	nc	nc	nc
<b>Total</b>		<b>535</b>	<b>907</b>	<b>717</b>

## DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (4)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
320129	<b>Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles</b> Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2004 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 220 sexies, 220 F</i>	148	121	140
320121	<b>Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques</b> Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 220 sexies, 220 F</i>	113	88	85
320135	<b>Crédit d'impôt pour les entreprises de création de jeux vidéo</b> Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2019 : 59 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2007 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 220 terdecies, 220 X, 223 O-1-w</i>	49	45	63
110244	<b>Réduction d'impôt au titre des souscriptions en numéraire, réalisées entre le 1er janvier 2006 et le 31</b>	27	28	25

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire	Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
<p><b>décembre 2020, au capital de sociétés anonymes agréées ayant pour seule activité le financement d'oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles</b></p> <p>Calcul de l'impôt</p> <p><i>Bénéficiaires 2019 : 7000 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2024 - Fin du fait générateur : 2023 - code général des impôts : 199 unvicies</i></p>			
<b>Total</b>	<b>337</b>	<b>282</b>	<b>313</b>

## Création

Programme n° 131 | Justification au premier euro

## Justification au premier euro

## Éléments transversaux au programme

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant		749 940 791 895 010 512	749 940 791 895 010 512		725 690 787 852 846 333	725 690 787 852 846 333
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels		89 526 937 101 017 855	89 526 937 101 017 855		89 977 828 105 852 813	90 177 828 105 852 813
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions		45 019 160 85 803 430	45 019 160 85 803 430		45 019 160 85 760 350	45 019 160 85 760 350
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>884 486 888</b>	<b>884 486 888</b>	<b>0</b>	<b>860 687 775</b>	<b>860 687 775</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+207 005 348	+207 005 348		+192 924 478	+192 924 478
Total des crédits ouverts	0	1 091 492 236	1 091 492 236	0	1 053 612 253	1 053 612 253
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>1 081 831 797</b>	<b>1 081 831 797</b>	<b>0</b>	<b>1 044 459 497</b>	<b>1 044 459 497</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+9 660 438	+9 660 438		+9 152 757	+9 152 757

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	886 086 888	886 086 888	0	862 287 775	862 287 775
Amendements	0	-1 600 000	-1 600 000	0	-1 600 000	-1 600 000
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>884 486 888</b>	<b>884 486 888</b>	<b>0</b>	<b>860 687 775</b>	<b>860 687 775</b>

Pour le programme « Création », 886,09 M€ en AE et 862,29 M€ en CP ont été prévus au titre du projet de loi de finances (PLF) pour 2021.

Le programme a vu ses crédits ouverts en LFI minorés de 1,6 M€ en AE=CP par voie d'amendements (amendement AN n°1229) au titre de la mise en oeuvre de l'assurance interministérielle à la suite du vote d'amendements intervenus au cours des débats parlementaires.

Le montant des crédits ouverts en LFI s'élève donc à 884,49 M€ en AE et 860,69 M€ en CP.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Au cours de l'année, le solde des mouvements règlementaires et législatifs a augmenté le montant des crédits ouverts de 207 005 347 € en AE et de 192 924 478 € en CP.

Ces mouvements se décomposent comme suit :

- ouverture par arrêté du 21 janvier 2021 de 1 280 869 € en AE au titre des reports AENE
- ouverture par arrêté du 15 février 2021 de 9 614 727 € en AE et de 2 814 727 € en CP au titre des reports de crédits ;
- ouverture par fonds de concours de 130 000 € en AE et en CP au titre des contrats de la filière musique actuelle ;
- ouverture par attribution de produits de 1 083 941,48 € en AE et en CP pour les factures internes établies par le Mobilier national ;
- ouverture par décret n°2021831 du 28 juin 2021 de 110 000 000 € en AE et en CP au titre des mesures exceptionnelles en soutien à la crise sanitaire ;
- ouverture par décret n°2011509 du 19 novembre 2021 de 30 000 000 € en AE et en CP au titre des mesures de soutien en faveur de l'emploi dans le secteur de la Création ;
- ouverture par la loi de finances rectificative n°2021953 du 19 juillet 2021 de 5 000 000 € en AE et en CP au titre des crédits de soutien aux théâtres privés ;
- ouverture par la loi de finances rectificative n°20211549 du 1<sup>er</sup> décembre 2021 de 49 900 000 € en AE et de 43 900 000 € en CP pour les opérateurs de la Création ;
- transfert par décret de virement n°20211508 du 19 novembre 2021 de 4 190 € en AE et en CP en faveur du programme 224 pour le remboursement d'une formation.

Compte tenu de ces mouvements, les crédits ouverts se sont élevés pour 2021 à 1 091 492 236 € en AE et 1 053 612 253 € en CP.

Sur ce montant, 777 693 € en AE ont été bloqués pour annulation au titre des retraits d'engagements juridiques d'années antérieures (REJB).

Au total, le montant des crédits disponibles s'est établi à 1 090 714 542 € en AE et 1 053 612 253 €.

La consommation des crédits au programme a atteint 1 081 831 797 € en AE et 1 044 459 497 € en CP, soit un taux de 99,19% en AE et 99,13 % en CP.

Le reliquat de crédits disponibles sur crédits ouverts, s'élève au terme de la gestion, à 8 882 745 € en AE et 9 152 756 € en CP.

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	29 554 146	29 554 146	0	28 602 182	28 602 182
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-20 000 000	-20 000 000	0	-20 000 000	-20 000 000
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>0</b>	<b>9 554 146</b>	<b>9 554 146</b>	<b>0</b>	<b>8 602 182</b>	<b>8 602 182</b>



**Création**

Programme n° 131 | Justification au premier euro

Une levée totale des crédits mis en réserve, à hauteur de 29,55 M€ en AE et 28,6 M€ en CP, a été opérée en deux temps, d'abord en septembre 2021 sur les crédits d'intervention en fonctionnement à hauteur de 20 M€ en AE et en CP puis le solde en novembre 2021 pour le soutien des structures les plus fragiles, dont les caisses de retraite.

## Dépenses pluriannuelles

### CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER)

#### Génération 2015 - 2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2021		Consommation 2021		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	60 535 076						40 059 804
02 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	11 354 224						5 649 602
<b>Total</b>	<b>71 889 300</b>						<b>45 709 406</b>

#### CPER 2015-2020

Plus aucun engagement n'a été effectué en 2021 sur cette génération de CPER.

Les crédits de paiement ont été exécutés en 2021, principalement au bénéfice des opérations suivantes :

- action 01 :

Les CP ont notamment bénéficié au renouvellement du dispositif scénique de la cour d'honneur du Palais des Papes en Provence-Alpes-Côte d'Azur à hauteur de 1,14 M€.

Ces crédits ont par ailleurs clôturé les deux opérations suivantes : les Scènes Nationales (SN) de Clermont Ferrand en Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 1,1 M€ et de Valenciennes en Hauts-de-France à hauteur de 0,26 M€.

- action 02 :

Les CP ont bénéficié uniquement au FRAC Auvergne à hauteur de 0,43 M€.

### CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)

#### Génération 2019 - 2022

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2021		Consommation 2021		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	150 000	100 000	50 000			120 000	104 800
Martinique	150 000	100 000	50 000			120 000	104 800
02 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	584 000	300 000	300 000			483 000	55 000
Guadeloupe	401 000	200 000	200 000			300 000	
Martinique	183 000	100 000	100 000			183 000	55 000
<b>Total</b>	<b>734 000</b>	<b>400 000</b>	<b>350 000</b>			<b>603 000</b>	<b>159 800</b>

**Création**

Programme n° 131 | Justification au premier euro

## CCT 2019-2022

Une seule opération en Martinique a donné lieu à une consommation de crédits en 2021, il s'agit de la rénovation de la salle de spectacle Le Lorrain à hauteur de 0,05 M€ en AE et 0,015 M€ en CP.

Le projet de l'équipement de la Macte en Guadeloupe à hauteur de 0,4 M€ a été annulé dans le cadre de ce CCT suite au dépassement du délai.

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) <b>1 091 492 236</b>	CP ouverts en 2021 * (P1) <b>1 053 612 253</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>1 081 831 797</b>	CP consommés en 2021 (P2) <b>1 044 459 497</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) <b>1 197 094</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>107 193 575</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>8 463 344</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>937 265 922</b>

### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) <b>137 839 532</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) <b>-4 272</b>				
<b>Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) <b>137 835 260</b></b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>107 193 575</b>	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) <b>30 641 685</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>1 081 831 797</b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>937 265 922</b>	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) <b>144 565 875</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) <b>175 207 561</b></b>
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) <b>42 178 496</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) <b>133 029 065</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

**Création**

Programme n° 131 | Justification au premier euro

Le montant des engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31 décembre 2020 (R3) s'élevait à 137 839 532 €. Les engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2021 (R6) s'élèvent désormais à 175 211 832 €.

Le montant des restes à payer en fin d'exercice connaît une augmentation, qui s'explique par le faible de taux de réalisation des travaux cette année suite à la crise sanitaire et la continuité de grands projets d'investissement, au premier rang desquels le déménagement du CNAP ainsi que la rénovation de la salle Jean Vilar au théâtre national de la danse Chaillot. Les restes à payer concernent majoritairement l'administration centrale, qui représentent 53 % du total des restes à payer du programme.

A titre d'exemple, les restes à payer les plus significatifs en administration centrale concernent les opérations suivantes :

- les travaux de relogement du CNAP à Pantin : 45,20 M€ ;
- les travaux de rénovation de la salle Jean Vilar au théâtre national de la danse Chaillot : 37,54 M€ ;
- les travaux liés à l'opération Cité du théâtre sur le site de l'Opéra Bastille : 10 M€.

Les restes à payer les plus significatifs dans les services déconcentrés concernent :

- les travaux de réhabilitation du CDN de Nanterre (CPER et Hors CPER) : 7,6 M€
- la réhabilitation du Musée Guimet en atelier de la danse à Lyon : 4,95 M€ ;
- les travaux relatifs au CCN de Tours : 3,8 M€ ;
- les travaux de réhabilitation de la SN la Rose des Vents à Villeneuve d'Ascq : 3,9 M€
- les travaux relatifs à la SN le Quartz à Brest : 2,18 M€ ;
- les travaux de la Halle au blé du FRAC Auvergne : 2,05 M€ ;
- les travaux relatifs à l'aménagement du nouveau FRAC à Limoges : 1,64 M€ ;
- la réhabilitation et l'extension du Centre d'Animation Culturelle de Forbach : 0,92 M€ ;
- la participation de l'Etat aux « Dragons de Calais » par la compagnie la Machine : 1,40 M€ ;
- les travaux de construction de la Maison de la Culture à Bourges : 0,93 M€.

Les restes à payer des services déconcentrés s'inscrivant dans le cadre des contrats de plan Etat-région (CPER 2015-2020) s'élève à 23,01 M€.

L'estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31 décembre 2021 (P5) s'élève désormais à 42 178 496 €.

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant		749 940 791 895 010 512	<b>749 940 791</b> <b>895 010 512</b>		725 690 787 852 846 333	<b>725 690 787</b> <b>852 846 333</b>

749,94 M€ en AE et 725,69 M€ en CP étaient prévus en LFI pour 2021 pour l'action 01.

Le montant total exécuté de l'action 01 s'est élevé à 895,01 M€ en AE et 852,85 M€ en CP soit une consommation supérieure de 145,07 M€ en AE et 127,16 M€ en CP par rapport à la dotation initiale de la LFI, liée au financement de mesures exceptionnelles de soutien pour les acteurs du spectacle vivant en raison de la crise sanitaire.

Les crédits de l'action 01 ont été abondés en cours de gestion par :

- des reports qui s'établissent à 10,89 M€ en AE et 2,81 M€ en CP ;
- des fonds de concours à hauteur de 0,13 M€ en AE et en CP au titre du contrat de filière musique actuelle ;
- des crédits ouverts en loi de finances rectificative (LFR1) pour le soutien aux théâtres privés pour un total de 5 M€ en AE et en CP ;
- des crédits ouverts par décret de transfert et exécutés à hauteur de 88,5 M€ en AE et en CP pour financer des mesures de soutien exceptionnel au secteur de la création dans le domaine spectacle vivant ;
- des crédits ouverts en loi de finances rectificative (LFR2) pour les établissements du spectacle vivant à hauteur de 48,87 M€ en AE et 42,87 M€ en CP.

Au total, le montant des crédits ouverts au titre de l'action 01 pour 2021 s'élevait à 903,33 M€ en AE et 865 M€ en CP. Sur ce montant, 8,32 M€ en AE et 12,15 M€ en CP ont été redéployés vers l'action 2 et l'action 6 pour financer d'autres dispositifs.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	256 872 231	295 719 944	256 872 231	295 797 524
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		494 625		572 205
Subventions pour charges de service public	256 872 231	295 225 319	256 872 231	295 225 319
Titre 5 : Dépenses d'investissement	38 640 000	238 704	16 390 000	293 865
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	38 640 000	238 704	16 390 000	293 865
Titre 6 : Dépenses d'intervention	440 262 560	519 279 419	438 262 556	520 487 584
Transferts aux ménages	575 499	975 025	628 818	919 025
Transferts aux entreprises	92 259 557	140 742 125	93 276 754	140 725 277

**Création**

Programme n° 131 | Justification au premier euro

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux collectivités territoriales	60 472 009	46 441 982	52 953 943	49 311 897
Transferts aux autres collectivités	286 955 495	331 120 287	291 403 041	329 531 385
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	14 166 000	79 772 445	14 166 000	36 267 360
Dotations en fonds propres	14 166 000	79 772 445	14 166 000	36 267 360
<b>Total</b>	<b>749 940 791</b>	<b>895 010 512</b>	<b>725 690 787</b>	<b>852 846 333</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

**Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel : 0,49 M€ en AE et 0,57 M€ en CP**

Ces dépenses, non prévues en LFI et financées par redéploiement, correspondent à des dépenses liées aux états généraux des festivals organisés à Bourges puis à Toulouse, à la présentation de la synthèse de deux études sur le hip-hop ainsi qu'au paiement de plusieurs missions d'étude.

**Subventions pour charges de service public**

Les subventions pour charges de service public versées aux opérateurs s'élèvent à 295,23 M€ en AE et en CP et sont réparties comme suit :

Nom de l'opérateur	Subvention pour charges de service public (AE=CP)	Exécution 2021 (AE=CP)
Opéra national de Paris (ONP) et Ecole de danse de Nanterre	97 251 005	120 888 982
Cité de la musique - Philharmonie de Paris	42 068 852	49 649 989
Comédie Française	25 304 291	28 884 955
Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV)	21 248 083	22 324 278
Théâtre national de Chaillot	13 530 000	13 529 999
Théâtre national de l'Odéon	12 530 000	13 501 819
Théâtre national de l'Opéra-Comique	12 210 000	11 389 089
Théâtre national de Strasbourg	9 930 000	10 050 000
Théâtre national de la Colline	9 830 000	9 830 000
Centre national de la Danse (CND)	9 000 000	9 198 330
Ensemble intercontemporain	3 970 000	3 989 278
Centre national de la Musique (CNM)		1 780 800
Accompagnement des jeunes diplômés		430 000
<b>Total subventions pour charges de service public - Action 1</b>	<b>256 872 231</b>	<b>295 225 319</b>

256,87 M€ en AE et en CP étaient prévus au titre de la LFI 2021 pour les dotations aux opérateurs. Le montant total de subvention pour charges de service public versé aux opérateurs a été supérieur de **38,35 M€ en 2021** en AE=CP par rapport à la LFI.

Cette augmentation est liée à :

- des compléments à hauteur de 38,88 M€ (versés à l'Opéra national de Paris pour un montant de 25 M€, à la CMPP pour un montant de 8,05 M€, à la Comédie française pour un montant de 3,71 M€, à l'EPPGHV pour un montant de

1,07 M€ et au théâtre de l'Odéon pour un montant de 1,05 M€) au titre de la loi de finances rectificative n°2 pour compenser les pertes en billetterie de ces opérateurs fragilisés par la crise sanitaire ;

- un versement exceptionnel au Centre National de la Musique (CNM) de 1,78 M€ pour financer des résidences, un fonds de sécurisation des sites et la subvention de l'IRMA (centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles) ;
- un complément au Centre National de la Danse (CND) d'un montant de 0,35 M€ (hors gel initial) pour soutenir des projets relatifs à la santé du danseur, la structuration de la filière hip-hop et des résidences d'artistes associés ;
- un complément versé au théâtre national de Strasbourg pour un montant total de 0,12 M€ pour une prestation d'ingénierie juridique, économique et financière dans le cadre du projet de la réhabilitation du Palais de la Diète.

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Projets	LFI 2021		Exécution 2021	
	AE	CP	AE	CP
Investissement Projet Berthier	7 000 000	7 000 000	-	-
Investissement Projet Bastille	16 000 000	-	-	-
Investissement Centre national de la Danse (CND)	7 000 000	750 000		50 000
Investissement Entretien autres bâtiments spectacle vivant	8 640 000	8 640 000	238 704	243 865
<b>Total des dépenses d'investissement en Action 01</b>	<b>38 640 000</b>	<b>16 390 000</b>	<b>238 704</b>	<b>293 865</b>

38,64 M€ en AE et 16,39 M€ en CP étaient prévus au titre de la LFI pour 2021 pour les dépenses d'investissement.

La consommation s'établit à 0,24 M€ en AE et 0,29 M€ en CP et correspond aux crédits versés à l'OPPIC pour des travaux de mise aux normes et d'accessibilité du Théâtre Ouvert ainsi qu'à un complément de 0,05 M€ en CP pour le diagnostic des façades du CND.

L'écart entre la LFI et la consommation s'explique par une fongibilité de la quasi-totalité des crédits budgétés en titre 5 et leur exécution en titre 7 (dotation en fonds propres). Ces crédits ont en effet permis de financer des travaux afférents aux opérateurs du programme, travaux pour lesquels ils ont assuré eux-mêmes la maîtrise d'ouvrage et la dépense.

## DEPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention s'élèvent **519,30 M€ en AE et 520,49 M€ en CP** contre **440,26 M€ en AE et 438,26 M€ en CP** prévus en LFI.

Le niveau de consommation des crédits d'intervention est supérieur de **79,04 M€ en AE et de 82,23 M€ en CP** par rapport aux prévisions de la LFI. Il s'explique, en grande partie, par la mise en œuvre de mesures de soutien exceptionnel en faveur du secteur du spectacle vivant touché par la crise sanitaire et financées par l'ouverture de crédits complémentaires en lois de finances rectificatives, par décrets et par redéploiement interne.

Les dépenses d'intervention de l'administration centrale et des services déconcentrés sont réparties en distinguant le fonctionnement et l'investissement de la façon suivante :

## DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX



**Création**

Programme n° 131 | Justification au premier euro

**1. Les dépenses d'intervention en fonctionnement de l'administration centrale**

	LFI 2021		Exécution 2021	
	AE	CP	AE	CP
<b>Crédits centraux</b>	<b>76 307 083</b>	<b>76 307 079</b>	<b>136 438 820</b>	<b>137 755 979</b>
Fonctionnement	74 111 697	74 111 697	135 090 640	135 306 636
Investissement	2 195 386	2 195 382	1 348 180	2 449 343
<b>Crédits déconcentrés</b>	<b>363 955 477</b>	<b>361 955 477</b>	<b>382 840 599</b>	<b>382 731 605</b>
Fonctionnement	343 280 477	343 138 727	363 507 359	363 406 636
Investissement	20 675 000	18 816 750	19 333 240	19 324 969
<b>Total dépenses d'intervention - Action 1</b>	<b>440 262 560</b>	<b>438 262 556</b>	<b>519 279 419</b>	<b>520 487 584</b>

L'exécution des dépenses d'intervention en fonctionnement sur crédits centraux s'élève à **135,09 M€ en AE et 135,31 M€ en CP** à comparer avec la prévision de la LFI de 74,11 M€ en AE et en CP.

Cet écart important s'explique par le financement de mesures exceptionnelles en faveur du secteur du spectacle vivant durant la crise sanitaire (théâtres privés, équipes artistiques, festivals, lieux subventionnés, cirques traditionnels etc).

La consommation de CP légèrement supérieure aux AE correspond à des restes à payer sur la commande musicale pour des œuvres effectivement livrées en 2021.

Dispositifs	LFI AE=CP	Exécution 2021 en CP
Aides à la création et aux nouvelles écritures	3 722 000	13 733 873
Soutien aux artistes et aux équipes artistiques	10 041 537	7 051 315
Soutien aux institutions et lieux de création de diffusion	18 834 455	23 218 698
Recherche, ressources et valorisation du patrimoine du spectacle vivant	14 330 000	13 943 769
Festivals et résidences	9 268 549	31 124 785
Caisses de retraite (Comédie française et Opéra national de Paris)	17 915 156	21 715 156
Structuration des professions et de l'économie du secteur du spectacle vivant		24 519 040
<b>Total des dépenses d'intervention en fonctionnement Action 1</b>	<b>74 111 697</b>	<b>135 306 636</b>

**Aides à la création et aux nouvelles écritures : 13,45 M€ en AE et 13,73 M€ en CP exécutés contre 3,72 M€ en AE=CP inscrits en LFI**

Ces crédits ont permis de financer :

- les structures contribuant à la valorisation des écritures contemporaines pour un montant de 2,69 M€ en AE et 2,84 M€ en CP comme la Maison Antoine Vitez, Musiques nouvelles en liberté ou la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon ;
- un soutien spécifique pour le soutien à la captation des œuvres de spectacle vivant versé au Centre national de la musique à hauteur de 10M€ ;
- la politique de commande musicale du ministère, à hauteur de 0,14 M€ en CP seulement ;
- des projets multimédias et numériques, pour un montant de 0,75 M€ en AE=CP.

**Soutien aux artistes et aux équipes artistiques : 7,05 M€ en AE=CP exécutés contre 10,04 M€ en AE=CP inscrits en LFI**

Si la règle est l'accompagnement des artistes et des équipes artistiques par les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) conformément aux dispositions prévues par le décret du 8 juin 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant, l'administration centrale finance le soutien à des équipes indépendantes, compagnies dramatiques, chorégraphiques ou ensembles musicaux soit de façon pluriannuelle (en raison de leur notoriété et de leur rayonnement national voire international ou par le caractère unique de leur formation), soit pour permettre à des artistes de poursuivre leur activité de création artistique à l'issue d'un mandat à la tête d'un centre dramatique national, d'un théâtre national ou d'un centre chorégraphique national.

La déconcentration des crédits s'est poursuivie en 2021, de nombreux dossiers de subvention ont été délégués en DRAC pendant la gestion 2021 notamment 1,38 M€ pour le plan chapiteau et 1,7 M€ pour le soutien aux équipes.

**Soutien aux institutions et lieux de création et de diffusion : 23,22 M€ en AE=CP exécutés contre 18,83 M€ en AE=CP inscrits en LFI**

Les dépenses exécutées concernent :

- le soutien aux centres dramatiques nationaux (2,71 M€) dont les Tréteaux de France (2,02 M€), centre dramatique national géré sur crédits centraux en raison de son caractère itinérant et dont les missions ainsi que la diffusion sont développées sur l'ensemble du territoire national ;
- les structures non labellisées de création et de diffusion (13,71 M€), principalement dans le domaine théâtral ; et notamment pour le théâtre du Vieux-Colombier, le théâtre du Rond-Point, le théâtre Ouvert, le théâtre de l'Athénée-Louis Jovet, et les théâtres du site de la Cartoucherie de Vincennes (théâtre du Soleil, théâtre de l'Aquarium, théâtre de la Tempête, théâtre de l'Épée de Bois) ;
- l'Office national de diffusion artistique (ONDA), soutenu à hauteur de 3,8 M€ en AE=CP au titre de sa mission de renforcement de la diffusion des œuvres théâtrales, musicales et chorégraphiques sur le territoire national et ultramarin et de soutien des échanges entre professionnels français et étrangers dans le cadre européen mais également au titre d'une subvention exceptionnelle de 3 M€ pour la mise en place d'un fonds de soutien à la diffusion numérique dans le contexte sanitaire.

**Recherche, ressources et valorisation du patrimoine du spectacle vivant : 13,94 M€ en AE et en CP exécutés contre 14,33 M€ en AE=CP inscrits en LFI**

Ces crédits permettent de soutenir les structures se distinguant comme pôles de ressources, de recherche et/ou de valorisation du patrimoine du spectacle vivant, telles que ARTCENA, le Hall de la chanson, le Centre de documentation de la musique contemporaine, l'Institut de Recherche et Coordination Acoustique/Musique (IRCAM), etc. Les crédits destinés au Centre de musique baroque de Versailles étaient prévus en crédits déconcentrés en LFI, ont finalement été reconcentrés et consommés en administration centrale en cours de gestion.

**Festivals et résidences : 31,12 M€ en AE=CP exécutés contre 9,27 M€ en AE=CP inscrits en LFI**

Ces crédits sont destinés au financement des festivals d'envergure nationale ou internationale suivis par l'administration centrale parmi lesquels le Festival d'Avignon, le Festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence ou encore le Festival d'Automne à Paris.

Des crédits transférés par décret ont permis la mise en place d'un fonds de soutien aux festivals dans le secteur de la musique à hauteur de 20 M€ géré par le Centre national de la Musique (CNM).

**Caisses de retraite : 21,71 M€ en AE=CP exécutés contre 17,91 M€ en AE=CP inscrits en LFI**

Les crédits pour les caisses de retraite inscrits en LFI pour un montant de 17,91 M€ ont été consommés pour un montant total de 21,71 M€ dont 18 M€ pour la caisse de retraite de l'Opéra national de Paris et 3,71 M€ pour la caisse de retraite de la Comédie française.

Un soutien complémentaire a été apporté en gestion à ces deux caisses de retraites impactées par la dégradation structurelle de leurs ressources ; le ratio cotisants/cotisés diminuant chaque année.

**Structuration des professions et de l'économie du secteur du spectacle vivant : 24,52 M€ exécutés en AE=CP**

Principalement deux types d'intervention permettent de poursuivre la structuration des professions et de soutenir l'économie du secteur :

- les aides aux organismes professionnels, tels que la réunion des opéras de France ou l'association nationale des théâtres de marionnettes et des arts associés (THEMAA), etc pour un montant total de 0,9 M€.
- l'association pour le soutien au théâtre privé (ASTP), dont la mission est la gestion du fonds de soutien au théâtre privé (alimenté notamment par la taxe sur les spectacles due au titre d'un spectacle d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique), en vue de contribuer à l'organisation et à l'amélioration des conditions d'exercice de l'activité théâtrale pour un montant de 3,61 M€ en AE=CP ;
- les fonds d'urgence au spectacle vivant non subventionné et non musical (FUSV) mis en place en 2020 par l'ASTP ont été réabondé en 2021 à hauteur de 20 M€, financé par des ouvertures de crédits (LFR1 et décret de transfert).

**Création**

Programme n° 131 | Justification au premier euro

**2) Les dépenses d'intervention en investissement de l'administration centrale**

Projets	LFI 2021		Exécution 2021	
	AE	CP	AE	CP
Festivals (Aix-en-Provence et Avignon)	230 000	230 000	336 529	371 589
Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP)	400 000	400 000	101 958	28 173
Sécurité/équipement des autres lieux	1 265 385	1 265 385	909 693	2 051 601
<b>Total des dépenses d'intervention en investissement Action 01</b>	<b>1 895 385</b>	<b>1 895 385</b>	<b>1 348 180</b>	<b>2 449 343</b>

**Festivals d'Aix-en-Provence et d'Avignon**

Les crédits d'investissement en faveur du Festival d'Aix-en-Provence (0,10 M€ en AE et 0,12 M€ en CP) correspondent à l'exécution des crédits inscrits dans les conventions conclues au titre de son équipement courant et exceptionnel ainsi qu'à l'apurement des restes à payer relatifs à des opérations des années précédentes.

Concernant le Festival d'Avignon, les crédits d'investissement se décomposent en deux conventions : l'une pour son équipement courant (0,15 M€ en AE et 0,17 M€ en CP), et la seconde conclue dans le cadre du soutien aux petits équipements (0,09 M€ en AE et en CP).

**Orgues non protégés**

L'aide à la création et/ou à la restauration des orgues non protégés s'est poursuivie en 2021 (0,02 M€ en CP) pour soutenir l'opération de Montpellier-Villeneuve-lès-Maguelone dans l'Hérault.

**Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP)**

Les crédits prévus pour l'ASTP en LFI (0,40 M€ en AE=CP) ont été exécutés en investissement à hauteur de 0,10 M€ en AE et de 0,03 M€ en CP. Dans le contexte de la crise sanitaire, peu de dossiers ont pu être soutenu selon l'avancement des dossiers.

**Sécurité / équipement des autres lieux**

Les dépenses d'un montant de 0,91 M€ en AE et 2,05 M€ en CP ont contribué au financement de diverses opérations : IRCAM (0,3 M€ en AE et 0,28 M€ en CP), théâtre ouvert (0,62 M€ en CP), théâtre de la Scala (0,22 M€ en CP), théâtre de Zingaro (0,42 M€ en CP), Médiathèque musicale Mahler (0,19 M€ en CP), Circa La Chartreuse (0,19 M€ en AE et 0,08 M€ en CP), le théâtre du Soleil (0,05 M€ en AE et 0,02 M€ en CP) à titre d'exemples.

**DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS DECONCENTRES****1) Les dépenses d'intervention en fonctionnement de l'administration déconcentrée**

Les crédits ouverts en LFI s'élèvent à **343,28 M€** en AE et 343,14 M€ en CP et ont été exécutés à hauteur de 363,5 M€ en AE et 363,4 M€ en CP.

Ces dépenses ont permis le financement des dispositifs d'intervention gérés par les DRAC en faveur des institutions labellisées ou conventionnées, des artistes, des festivals, des résidences et des lieux structurants de création et de diffusion du spectacle vivant sur l'ensemble des territoires. Elles ont également permis de soutenir la création émergente, de mieux partager les outils de production en faveur des équipes indépendantes et de favoriser l'irrigation des territoires éloignés de l'offre artistique.

**L'ensemble des dépenses est décliné par dispositifs et bénéficiaires dans le tableau ci-dessous :**

Typologie des bénéficiaires des crédits d'intervention déconcentrés	Crédits LFI 2021 AE=CP	Exécution 2021 (CP)	Nombre de bénéficiaires	Montant minimum attribué par bénéficiaire	Montant maximum attribué par bénéficiaire
Centres dramatiques nationaux (CDN)	61 661 966	64 157 771	37	670 000	4 653 000
Scènes nationales (SN)	60 935 000	63 310 733	76	295 000	3 278 000
Opéras nationaux en région, théâtres lyriques d'intérêt national et autres opéras	28 936 506	29 561 709	18	93 000	604 300
Orchestres nationaux en région et autres orchestres	22 203 736	22 165 661	23	480 000	2 428 900
Centres chorégraphiques nationaux (CCN)	15 456 353	15 937 689	16	500 000	1 572 000
Scènes de musiques actuelles (SMAC)	12 716 140	12 335 324	98	75 000	350 000
Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP)	4 784 692	4 969 380	13	250 000	912 000
Centre national de la marionnette (CNMA)		155 000	1		
Centres nationaux de création musicale (CNCM)	2 836 044	3 059 459	8	80 800	770 000
Pôles nationaux du cirque (PNC)	3 865 000	3 966 300	14	250 000	385 000
Centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN)	3 691 535	4 008 232	13	115 000	468 000
<b>Sous-total structures labellisées et réseaux</b>	<b>217 088 872</b>	<b>223 827 268</b>	<b>317</b>		
Scènes conventionnées d'intérêt national (SCIN)	12 208 056	14 530 172	142	10 000	437 100
Structures non labellisées de création et de diffusion théâtre et arts associés	10 659 531	12 005 922	57	10 000	1 460 000
Structures non labellisées de création et de diffusion musicales	5 015 546	6 559 283	110	10 000	805 000
Structures non labellisées de création et de diffusion pluridisciplinaires	2 089 231	6 219 876	247	10 000	345 000
Structures non labellisées de création et de diffusion chorégraphique	1 895 497	2 756 936	16	10 000	760 000
Lieux de fabrication arts de la rue	395 360	2 025 207	91	3 000	110 000
Ateliers de fabrication artistique (AFA)	1 764 385				
<b>Sous-total aides aux lieux non labellisés</b>	<b>34 027 808</b>	<b>44 086 388</b>	<b>708</b>		
Équipes conventionnées théâtre et arts associés	22 786 926	25 769 179	389	25 000	400 000
Ensembles musicaux et vocaux conventionnés	11 304 007	14 167 909	162	15 000	970 000
Compagnies chorégraphiques conventionnées	5 383 421	7 661 057	104	50 000	250 000
<b>Sous-total aides aux équipes conventionnées</b>	<b>39 474 353</b>	<b>47 698 145</b>	<b>655</b>		
Équipes théâtre et arts associés non conventionnées	4 345 873	7 940 663	646	5 000	50 000
Compagnies chorégraphiques non conventionnées	4 034 579	4 019 903	263	5 000	90 000
Ensembles musicaux et vocaux non conventionnés	4 314 870	5 004 263	295	5 000	180 000
<b>Sous-total aides aux équipes non conventionnées</b>	<b>12 695 322</b>	<b>16 964 829</b>	<b>1 204</b>		
Soutien aux festivals musicaux	5 517 862	6 727 264	102	2 300	862 000
Soutien aux festivals de théâtre et arts associés	2 372 757	6 167 952	125	2 000	820 200
Soutien aux festivals chorégraphiques	1 140 374	1 440 964	25	1 000	331 000
Soutien aux festivals pluridisciplinaires	663 531	3 240 984	174	1 000	199 750
<b>Sous-total soutien aux festivals</b>	<b>9 694 524</b>	<b>17 677 184</b>	<b>426</b>	<b>1 000</b>	<b>690 000</b>
Soutien à des résidences théâtre et arts associés	2 723 010	3 951 236	242	2 000	100 000
Soutien à des résidences musicales	1 788 301	1 766 675	100	3 000	100 000
Soutien à des résidences chorégraphiques	1 288 914	2 149 407	91	2 000	100 000
Soutien à des résidences pluridisciplinaires	248 000	1 811 853	80	3 000	20 000
<b>Sous-total soutien aux résidences</b>	<b>6 048 226</b>	<b>9 679 171</b>	<b>513</b>		
Valorisation des écritures contemporaines	465 475	583 034	43	3 800	90 000
Organismes régionaux et départementaux	366 000	786 829	60	1 300	320 000
Recherche Patrimoine	364 000	327 400	3	4 000	213 000
Recherche Création	53 000	152 500	8	3 000	100 000
Contrats de filière musique	500 000	358 400	7	5 000	220 000
Dispositif d'aide aux projets - Economie sociale et solidaire (ESS)	500 000	0			
Dispositif d'aide à l'écriture - Com mandes musicales	566 000	340 500	33	5 500	25 000
Dispositif d'aide - accompagnement théâtre	245 000	277 000	16	12 000	25 000
Dispositifs d'aide spécifiques, création et diffusion cirque et arts de la rue	1 194 000	1 013 511	62	1 000	40 000
Projets multimédia - Spectacle vivant		23 500	1		
Plan théâtre	8 000 000				
<b>Sous-total autres dispositifs</b>	<b>12 263 476</b>	<b>3 881 874</b>	<b>238</b>		
Labellisations en cours, résidences et renforcement des marges artistiques	12 000 000				
<b>Total dépenses d'intervention fonctionnement services déconcentrés Action 1 – Spectacle vivant</b>	<b>343 280 477</b>	<b>383 408 837</b>	<b>4 061</b>		

L'exécution supérieure de **20,12 M€** entre le prévisionnel et l'exécuté résulte :

- de la mise en œuvre d'un fonds exceptionnel de soutien aux festivals à hauteur de 7,45 M€ exécutés en services déconcentrés, financés par décret de transfert ;
- du versement d'aides exceptionnelles au secteur subventionné pour les équipes artistiques touchés par la crise à hauteur de 7 M€, financés par décret de transfert.
- de la mise à disposition de crédits complémentaires délégués depuis les crédits centraux à hauteur de 6,37 M€ notamment pour les compagnies théâtrales, le plan Chapiteau, les contrats expérimentaux des compositeurs...

### Les structures labellisées et réseaux

Les structures labellisées constituent un réseau dédié à la production et à la diffusion des œuvres des différentes disciplines du spectacle vivant qui maillent l'ensemble du territoire national. Leur nombre est passé de 316 à 318 en 2021 avec la création du nouveau label centre national de la marionnette (CNMA).

Des moyens complémentaires en 2021 ont permis d'abonder les budgets artistiques des institutions labellisées, d'accompagner et consolider les structures labellisées existantes par un renforcement des marges artistiques (notamment les centres nationaux de musique actuelles (CNCM) et financer les labellisations en cours. Les centres dramatiques nationaux (CDN) ont bénéficié de mesures nouvelles obtenues en LFI 2021 pour restaurer leurs marges artistiques.

Certaines structures labellisées ont également perçu des crédits complémentaires et exceptionnels pour accompagner les équipes artistiques de leur territoire.

Pour les scènes nationales (SN), l'écart entre l'exécution 2021 et les crédits obtenus en LFI pour un montant de 2,50 M€ s'explique par l'achèvement de la mise à niveau des subventions de l'État pour les scènes nationales « historiques », le renforcement du soutien aux dernières scènes labellisées (Beauvais, Le Mans, Saint Médard-en-Jalles) et la consolidation de marges artistiques de scènes connaissant un changement de situation suite à des travaux d'extension (Bourges, Nantes). Il s'explique également par l'allocation de moyens complémentaires au titre du plan théâtres en région pour un montant de 0,96 M€ pour favoriser l'itinérance des programmations et enfin pour un montant de l'ordre 0,5 M€, par des mesures exceptionnelles liées au contexte de crise.

Certaines scènes de musiques actuelles (SMAC) éligibles aux subventions de l'État ont vu leur subvention augmentée suite au renouvellement de leur labellisation en 2020.

Les mesures nouvelles 2021 pour les centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN) d'un montant de 0,26 M€ ont permis de renforcer les modèles économiques.

### Les lieux non labellisés

Concernant les scènes conventionnées d'intérêt national (SCIN), l'arrêté du 5 mai 2017 a conduit à revoir scène par scène l'octroi de cette appellation et le maintien d'un financement au titre du soutien aux lieux pluridisciplinaires. La variation de +2,32 M€ par rapport à la LFI 2021 s'explique :

- par une clarification des structures entrant dans le périmètre des scènes conventionnées d'intérêt national. A compter de 2021, seules 142 structures bénéficient de l'appellation ministérielle officielle ou sont en voie de l'obtenir.
- par les mesures nouvelles, au titre du plan « théâtres en région », destinées à conforter les scènes situées dans des villes de moins de 100 000 habitants et doter chaque région d'au moins une scène dont la programmation est dédiée aux enfants et aux jeunes.

Les lieux n'ayant pas déposé de demande d'appellation au titre des SCIN sont comptabilisés sur l'enveloppe « aides aux lieux non labellisés » ainsi que les Ateliers Médicis à hauteur de 1,54 M€, ce qui explique la variation de cette enveloppe pour un montant de 4,13 M€.

De plus, les activités pour les lieux de fabrication arts de la rue et les ateliers de fabrique artistique ont été regroupées. Un travail de clarification est en cours avec les DRAC sur le périmètre du programme des ateliers de fabrique artistique dont certains sont aujourd'hui considérés comme des autres lieux pluridisciplinaires, voire des résidences. L'année 2022 sera celle de la stabilisation de ce programme dans son périmètre.

### Les équipes conventionnées et non conventionnées

L'exécution des crédits (66,62 M€) destinés à soutenir les équipes du spectacle vivant est supérieure aux prévisions de la LFI (52,17 M€). Cela s'explique par la répartition de mesures nouvelles à hauteur de 4,7 M€, par l'ouverture de crédits exceptionnels pour 7 M€ et par redéploiement de crédits (0,4 K€) pour les équipes circassiennes.

A noter qu'en 2021, le plan théâtres a été doté de 8 M€ contre 7 M€ en 2020, du fait de la mise en place d'une nouvelle mesure destinée à accompagner la reprise des spectacles.

Les crédits correspondants aux ensembles musicaux et vocaux conventionnés intègrent des ensembles qui jusqu'alors étaient considérés comme des orchestres.

Concernant les compagnies chorégraphiques conventionnées, la consommation des crédits comprend des redéploiements entre dispositifs réalisés par les DRAC, la mobilisation de 0,91 M€ sur l'enveloppe nationale et la déconcentration de crédits gérés en administration centrale pour soutenir des chorégraphes quittant les directions d'institutions chorégraphiques (CCN) et reprenant une compagnie indépendante ayant vocation à intégrer le dispositif de droit commun géré en DRAC.

### **Le soutien aux festivals**

L'écart entre la prévision et la consommation s'explique par la mise en place d'un fonds exceptionnel destiné aux manifestations particulièrement impactées par la crise sanitaire pour les aider à adapter leur édition du fait des restrictions de jauges et des mesures sanitaires.

Ce fonds a bénéficié de 10 M € et a permis de soutenir plus de 300 festivals en métropole et dans les territoires ultramarins, tous secteurs confondus hors musique (dont le cinéma et la littérature), en plus des crédits alloués aux festivals soutenus habituellement.

Les aides exceptionnelles aux festivals musicaux ont été versées par le Centre National de la Musique (CNM) à hauteur de 20 M€.

### **Le soutien aux résidences**

9,68 M€ ont été consommés pour une prévision en LFI de 6,05 M€. Cette exécution s'explique par l'attribution de mesures nouvelles 2021 à hauteur de 0,79 M€, dont 0,37 M€ pour les résidences danse au niveau national, des redéploiements en cours de gestion ainsi que du versement de la mesure résidence du plan théâtres. En outre les résidences ont été un moyen privilégié, pendant la crise sanitaire, de soutien aux artistes pour les accompagner dans leur travail de création et de mise en relation avec les professionnels alors qu'ils ne pouvaient plus présenter leurs œuvres dans des conditions normales.

Dans le cadre de la politique de résidences, le nombre des résidences est à majorer car certaines DRAC ont conclu des conventions avec des collectivités territoriales.

### **Les autres dispositifs**

Le dispositif d'aides à l'écriture musicale est géré pour la seconde année consécutive par les services déconcentrés. Une délégation de crédits a été effectuée pour un montant de 0,62 M€ en AE ; les CP ont été consommés à hauteur de 0,34 M€, à la réception de la partition du compositeur.

La sous-consommation des contrats de filière musique s'explique par l'attente de renouvellement de ces contrats dans certaines régions.

Les dispositifs d'aide au compagnonnage et à la création-diffusion Cirque et Art de la rue ont été exécutés pour un montant total de 1,29 M€.

## **2) Les dépenses d'intervention en investissement de l'administration déconcentrée**

19,33 M€ en AE et 19,32 M€ en CP ont été consommés, tandis que la prévision en LFI s'élevait à 20,68 M€ en AE et 18,82 M€ en CP.

### **• Crédits consommés dans le cadre des Contrats de projets État – Régions (CPER)**

La consommation des crédits CPER s'est élevée à 2,45 M€ en AE et 5,92 M€ en CP contre une prévision de 11,28 M€ en AE et 12,4 M€ en CP en LFI. Cette moindre exécution s'explique principalement par :

- l'arrêt des chantiers durant les différents confinements suivi d'une reprise partielle des travaux ;
- des délais de livraison de matériaux retardés et des entreprises surchargées ;
- la priorisation des opérations d'investissements du plan de relance ;
- un désengagement de certaines collectivités ;
- le décalage des signatures du contrat de plan EtatRégion – CPER 21-27.

**Création**

Programme n° 131 | Justification au premier euro

- la difficulté des collectivités territoriales maîtres d'ouvrage à transmettre leurs factures avant la fin de gestion.

**Pour la génération des CPER 2007-2014**

Les CP exécutés à hauteur de 0,12 M€ ont uniquement bénéficié à la scène nationale du Beauvaisis, construction du nouveau théâtre de Beauvais qui suite à un incendie, est tributaire des rapports d'experts en assurance pour continuer les travaux.

**Pour la génération des CPER 2015-2020**

Les CP ont été exécutés à hauteur de 5,8 M€ en faveur notamment des équipements suivants les scènes nationales de Brest, Bourges, Clermont-Ferrand et Valenciennes, les centres dramatiques nationaux de Caen, Limoges et Valence ainsi qu'au renouvellement de dispositif scénique de la cour d'honneur du Palais des Papes à Avignon.

**Pour la génération des CPER 2021-2027**

Dans l'attente de la signature effective des CPER, certains travaux ont déjà commencé. Ainsi, 2,45 M€ d'AE ont été engagées, notamment pour les opérations suivantes : le CDCN la Manufacture de Bordeaux, la requalification totale de la SMAC le Krakatoa à Mérignac, la réhabilitation du lieu culturel Top of the Potes à Digne-les-Bains.

**Dans le cadre du CCT 2019-2022**

Des crédits à hauteur de 0,05 M€ en AE et 0,015 M€ ont été exécutés pour la rénovation de la salle de spectacle Le Lorrain en Martinique.

- **Crédits consommés hors CPER**

La consommation des crédits dédiés aux investissements s'élève à **16,83 M€ en AE et 13,38 M€ en CP** contre une prévision de 7,68 M€ en AE et 6,52 M€ en CP.

L'exécution supérieure en AE et en CP est due aux redéploiements de crédits d'investissement initialement fléchés pour les CPER dont les opérations sont décalées.

Ces crédits, dédiés à des opérations d'investissement pour lesquelles l'État n'a pas la maîtrise d'ouvrage, ont permis de financer notamment les opérations suivantes :

- en AE, l'Académie Fratellini, le CDCN le Pacifique de Grenoble, la Scène nationale Tropiques Atrium à Fortde-France, le centre national des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP) le citron jaune à Port-Saint-Louis
- en CP, le CDN de Valence, la scène nationale de Forbach.

Une politique exceptionnelle d'investissement à hauteur de 9 M€ en AE et en CP en faveur des petits équipements pour les labels et réseaux a été mise en place en cours de gestion.

**DÉPENSES D'OPERATIONS FINANCIERES**

Les dépenses de dotation en fonds propres versées aux opérateurs s'élèvent à 79,77 M€ en AE et 36,27 M€ en CP et se répartissent comme suit :

Nom de l'opérateur	LFI 2021		Exécution 2021	
	A E	CP	A E	CP
Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV)	3 300 000	3 300 000	4 618 000	4 618 000
Cité de la musique - Philharmonie de Paris	2 150 000	2 150 000	19 264 000	14 264 000
Ensemble Intercontemporain			50 000	50 000
Opéra national de PARIS (ONP) et Ecole de danse de Nanterre	5 500 000	5 500 000	6 280 000	6 280 000
Théâtre national de Chaillot	725 000	725 000	38 231 085	696 000
Théâtre national de la Colline	560 000	560 000	637 600	637 600
Théâtre national de l'Odéon	445 000	445 000	1 292 200	1 292 200
Centre national de la Danse (CND)	430 000	430 000	567 800	567 800
Théâtre national de Strasbourg	400 000	400 000	1 567 000	1 567 000
Comédie Française	356 000	356 000	3 286 760	3 286 760
Théâtre national de l'Opéra-Comique	300 000	300 000	1 588 000	1 588 000
Berthier Bastille			2 000 000	
Centre national d'art et de culture Georges Pompidou - IRCAM			390 000	1 420 000
<b>Total dotations en fonds propre - Action 1</b>	<b>14 166 000</b>	<b>14 166 000</b>	<b>79 772 445</b>	<b>36 267 360</b>

L'exécution supérieure de 65,6 M€ en AE et 22,1 M€ en CP par rapport à la LFI s'explique par :

- des redéploiements de crédits permettant le versement de dotations complémentaires à certains opérateurs pour financer les opérations suivantes : des aménagements scéniques sur les podiums et les cintres à l'ONP (1 M€ en AE et en CP), des travaux sur le parc pour l'EPPGHV (1,45 M€ en AE=CP), des travaux pour le changement du RIA à l'opéra-comique (0,7 M€ en AE=CP), une contribution à la Philharmonie des enfants versée à la CMPP, Philharmonie de Paris (0,20 M€ en AE=CP), des achats d'équipement informatique et d'éclairage pour le CND (0,15 M€) de l'investissement courant à l'ensemble intercontemporain (0,05 M€ en AE=CP), des travaux de rénovation de la salle Richelieu à la Comédie française (2,95 M€ en AE=CP), le réaménagement de la banque d'accueil du TN de la Colline (0,1 M€ en AE=CP), des travaux de mise aux normes énergétiques et du renouvellement de divers équipements au TN de l'Odéon (0,86 M€ en AE=CP), des travaux de sécurisation et de réaménagement du hall Grüber au TN de Strasbourg (1,18 M€ en AE=CP) ;
- l'engagement de 37,54 M€ en AE au théâtre national de la danse de Chaillot pour la rénovation de la salle Jean Vilar ;
- la prise en charge de travaux à la CMPP – Philharmonie de Paris à hauteur de 15 M€ en AE et 10 M€, financés par l'ouverture de crédits en LFR2 ainsi que par des redéploiements ;
- la contribution du ministère au remboursement d'une partie de l'avance accordée par l'Agence France Trésor pour le rachat de la salle Pleyel en 2009, qui s'est traduite par le versement d'une subvention d'investissement de 2 M€ en AE et en CP à la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris ;
- une subvention versée au Centre national d'art et de Culture Georges Pompidou (0,39 M€ en AE et 1,42 M€ en CP) au titre du financement des travaux de désamiantage de locaux occupés par l'IRCAM.



## Création

Programme n° 131 | Justification au premier euro

## ACTION

## 02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels

Action / Sous-action  Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels		89 726 937 101 017 855	<b>89 726 937</b> <b>101 017 855</b>		90 177 828 105 852 813	<b>90 177 828</b> <b>105 852 813</b>

89,73 M€ en AE et 90,18 M€ en CP ont été ouverts en LFI au titre de l'action 02.

Le montant total exécuté s'est élevé à **101,02 M€ en AE et 105,85 M€ en CP**, soit une exécution supérieure de 11,29 M€ en AE et 15,67 M€ en CP par rapport à la LFI, liée notamment au financement de mesures d'urgence en soutien au secteur des arts visuels (labels et autres lieux d'exposition, artistes plasticiens, opérateurs nationaux, etc).

Au-delà des crédits obtenus en LFI, les crédits disponibles comprennent des mouvements réglementaires intervenus au cours de la gestion à savoir :

- des attributions de produits à hauteur de 1,08 M€ en AE et en CP ;
- des crédits ouverts en loi de finances rectificative (LFR2) pour le soutien aux opérateurs pour un total de 1,03 M€ en AE et en CP ;
- des crédits ouverts par décret de transfert à hauteur de 6,5 M€ en AE et en CP.

Au total, le montant des crédits ouverts au titre de l'action 02 pour 2021 s'est élevé à **98,34 M€ en AE et 98,79 M€ en CP**.

2,38 M€ en AE et 7,06 M€ en CP de l'action 01 ont été redéployés vers l'action 02.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	16 958 470	28 168 725	16 209 360	27 695 530
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 249 110	8 183 387	4 500 000	7 710 192
Subventions pour charges de service public	11 709 360	19 985 338	11 709 360	19 985 338
Titre 5 : Dépenses d'investissement	14 467 000	13 313 166	17 567 000	18 129 924
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	14 467 000	13 313 166	17 567 000	18 129 924
Titre 6 : Dépenses d'intervention	55 341 467	54 494 005	53 441 468	54 985 399
Transferts aux ménages	597 520	743 561	566 519	743 561
Transferts aux entreprises	10 827 472	10 251 296	10 981 301	10 251 296
Transferts aux collectivités territoriales	6 243 027	6 046 280	6 827 724	6 933 800
Transferts aux autres collectivités	37 673 448	37 452 868	35 065 924	37 056 742
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	2 960 000	5 041 960	2 960 000	5 041 960
Dotations en fonds propres	2 960 000	4 391 960	2 960 000	4 391 960
Dépenses de participations financières		650 000		650 000
<b>Total</b>	<b>89 726 937</b>	<b>101 017 855</b>	<b>90 177 828</b>	<b>105 852 813</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

### Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel : 8,18 M€ en AE et 7,71 M€ en CP

L'essentiel des dépenses exécutées correspond à la subvention versée au Mobilier national.

Les dépenses du Mobilier national et des manufactures des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie (service à compétence nationale) ont représenté **7,84 M€ en AE et 7,62 M€ en CP** pour une prévision à 5,05 M€ en AE et 4,30 M€ en CP (hors FDC et ADP).

Le niveau de consommation supérieur aux crédits inscrits en LFI s'explique par des attributions de produits perçues au titre de leur activité pour un montant de 1,08 M€ en AE=CP grâce notamment à la mise en place progressive de conventions de gestion avec les services de l'Etat bénéficiant des services d'aménagement du Mobilier national et des partenariats avec des entreprises de la mode.

Les autres dépenses imputées sur ce titre correspondent notamment :

- à des aides au projet (schéma d'orientation des arts visuels (SODAVI), aides individuelles à la création, aides aux projets et commande publique déconcentrée) en services déconcentrés pour un montant total de 0,04 M€ en AE et 0,02 M€ en CP par redéploiement des crédits d'intervention de l'action 02 ;
- au financement de salons et de colloques en administration centrale pour un montant total de 0,09 M€ en AE et 0,07 M€ en CP ;
- à des prestations d'audits et de conseils pour montant total de 0,21 M€ en AE;

### Subventions pour charges de service public

Nom de l'opérateur	LFI (AE=CP)	Exécution (AE=CP)
Centre national des arts Plastiques	7 654 888	14 742 888
Cité de la Céramique Sèvres et Limoges	4 054 474	4 524 452
Soutien aux rencontres d'Arles	150 000	150 000
Accompagnement des jeunes diplômés	568 000	568 000
<b>Total subventions pour charges de service public - Action 2</b>	<b>12 427 360</b>	<b>19 985 338</b>

19,99 M€ ont été dépensés au titre des subventions pour charges de service public, soit une **consommation supérieure de 7,56 M€** à la prévision LFI financée par redéploiement des crédits du programme.

Ces crédits ont permis d'allouer :

- un soutien aux rencontres d'Arles (exposition photos) à hauteur de 0,15 M€ ;
- un accompagnement des jeunes diplômés des écoles d'art à hauteur de 0,57 M€ ;
- une dotation complémentaire à la cité de la Céramique à hauteur de 0,32 M€ en AE=CP financée par les crédits ouverts en LFR2 ;
- une dotation complémentaire pour le CNAP à hauteur de 7,08 M€ en AE=CP afin de :
  - mettre en place des mesures exceptionnelles dans le cadre de la crise sanitaire pour 6,5 M€ : financement d'un filet de sécurité pour les artistes plasticiens (5 M€), mise en place du projet CURA pour la collaboration entre les scènes nationales et l'association française des commissaires d'expositions d'art contemporain- CEA (1,5 M€) ;
  - prendre en charge le loyer des espaces de réserves et de bureaux sur l'esplanade de la Défense. Ces espaces qui étaient mis à disposition à titre gratuit jusqu'en 2018, donneront lieu au paiement d'un loyer jusqu'au déménagement du CNAP à Pantin (0,58 M€) ;

**Création**

Programme n° 131 | Justification au premier euro

- renforcer le dispositif de soutien à la photographie documentaire contemporaine (0,01 M€) ;

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les crédits consommés au titre des dépenses d'investissement s'élèvent à 13,31 M€ en AE et 18,13 M€ en CP, soit une sous-exécution de 1,15 M€ en AE et une sur-consommation de 0,56 M€ en CP.

Le détail de la consommation des crédits est présenté dans le tableau ci-dessous :

Projets	LFI 2021		Exécution 2021	
	AE	CP	AE	CP
Investissements Entretien autres bâtiments (Mobilier national, cité de la céramique,...)	2 000 000	2 000 000	2 760 058	3 491 478
Acquisitions Mobilier national	217 000	217 000	453 108	638 446
Réserves Mobilier national à Pantin	11 650 000	4 350 000		
Relogement du Centre national des arts plastiques	600 000	11 000 000	10 100 000	14 000 000
<b>Total des dépenses d'investissement en Action 02</b>	<b>14 467 000</b>	<b>17 567 000</b>	<b>13 313 166</b>	<b>18 129 924</b>

La consommation des crédits comprend :

- les acquisitions du Mobilier national à hauteur de 0,45 M€ en AE et 0,64 M€ en CP dont les mesures mises en place par le SCN pour soutenir les métiers d'art et le design ;
- le versement à l'OPPIC de 2,75 M€ en AE et 3,42 M€ pour les travaux prévus pour le Mobilier national (sur le site de Beauvais), le Jeu de Paume, la Fondation des artistes, le Palais de Tokyo et la Cité de céramique ;
- le relogement du CNAP, dont la convention avec l'OPPIC a permis de verser 10,1 M€ en AE et 14 M€ en CP.

Des erreurs d'imputation ont été constatées : 0,01 M€ en AE et 0,07 M€ en CP auraient dû être consommés sur des crédits d'intervention destinés à la commande publique.

**DEPENSES D'INTERVENTION**

Les dépenses d'intervention s'élèvent à **54,49 M€ en AE et 54,99 M€ en CP**, contre 55,34 M€ en AE et 53,44 M€ en CP prévus en LFI.

Les dépenses d'intervention de l'administration centrale et des services déconcentrés sont réparties en distinguant le fonctionnement et l'investissement de la façon suivante :

	LFI 2021		Exécution 2021	
	AE	CP	AE	CP
<b>Crédits centraux</b>	<b>19 952 299</b>	<b>19 952 299</b>	<b>16 164 672</b>	<b>16 150 310</b>
Fonctionnement	15 752 299	15 752 299	15 459 292	15 459 292
Investissement	4 200 000	4 200 000	705 380	691 018
<b>Crédits déconcentrés</b>	<b>35 389 168</b>	<b>33 489 169</b>	<b>38 329 333</b>	<b>38 835 089</b>
Fonctionnement	28 064 168	28 016 919	32 301 061	32 283 090
Investissement	7 325 000	5 472 250	6 028 272	6 551 999
<b>Total dépenses d'intervention - Action 2</b>	<b>55 341 467</b>	<b>53 441 468</b>	<b>54 494 005</b>	<b>54 985 399</b>

## DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX

**1) Les dépenses d'intervention en fonctionnement de l'administration centrale**

Les dépenses d'intervention en fonctionnement ont représenté **15,46 M€ en AE et en CP**.

Le tableau ci-dessous retrace la répartition des crédits par domaine d'intervention :

	LFI (AE=CP)	Exécution en AE=CP
Aides à la création et à la diffusion	2 314 934	2 045 913
Soutien aux lieux de création et de diffusion	11 627 365	12 336 395
Métiers d'art, design et mode	1 810 000	1 076 984
<b>Total des dépenses d'intervention en fonctionnement Action 2</b>	<b>15 752 299</b>	<b>15 459 292</b>

**Aides à la création et à la diffusion**

2,05 M€ ont permis de financer les actions en faveur de la photographie, de l'art urbain ou de la valorisation de la scène française.

Les autres crédits prévus en LFI ont été redéployés au bénéfice des DRAC ou des opérateurs des arts visuels

**Soutien aux lieux de création et de diffusion**

Les crédits pour le Jeu de Paume ont été exécutés à hauteur de 4,73 M€, conformément au montant prévu en LFI.

Le Palais de Tokyo a perçu un total de 7,61 M€ contre 6,90 M€ prévus en LFI, dont un complément de 0,71 M€ financé par une ouverture de crédits en LFR2 pour soutenir cet établissement fragilisé par la crise.

**Métiers d'art, design et mode**

Les crédits en faveur des métiers d'art, de la mode et du design permettent principalement de financer l'Institut national des métiers d'art (0,6 M€).

**2) Les dépenses d'intervention en investissement de l'administration centrale**

Projets	LFI 2021		Exécution 2021	
	AE	CP	AE	CP
Palais de Tokyo	650 000	650 000		
Jeu de Paume	200 000	200 000	349 172	684 810
Autres institutions de création et de diffusion	550 000	550 000	356 208	6 208
Commande publique d'œuvres d'art	2 800 000	2 800 000		
<b>Total</b>	<b>4 200 000</b>	<b>4 200 000</b>	<b>705 380</b>	<b>691 018</b>

Les crédits d'investissement courant du Palais de Tokyo initialement prévus en titre 6 ont été exécutés en titre 7 (dépenses de participations financières).

Les autres crédits exécutés en 2021 au titre des dépenses d'intervention en investissement sur crédits centraux correspondent au versement d'une subvention pour le Jeu de Paume (0,35 M€ en AE et 0,68 M€) pour la mise en œuvre de travaux pendant la fermeture ainsi qu'une subvention pour la Fondation La Ruche (0,35 M€ en AE) et pour la fondation des artistes.

**Création**

Programme n° 131 | Justification au premier euro

## DEPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS DECONCENTRES

**1) Les dépenses d'intervention en fonctionnement de l'administration déconcentrée.**

Les dépenses ont été exécutées en fonctionnement à hauteur de **32,40 M€ en AE et 38,38 M€ en CP** pour une prévision en LFI de 28,06 M€ en AE et en CP.

L'ensemble des dépenses est décliné par dispositifs et bénéficiaires dans le tableau ci-dessous :

Typologie des bénéficiaires des crédits d'intervention déconcentrés	Crédits LFI 2021 AE=CP	Exécution 2021 (CP)	Nombre de bénéficiaires	Montant minimum attribué à un bénéficiaire	Montant Maximum attribué à un bénéficiaire
FRAC fonctionnement	8 441 600	9 280 176	22	19 200	676 000
Centres d'art conventionnés /labellisés	6 973 219	8 198 905	56	35 000	864 000
Structures AV/hors opérateurs et réseaux	2 492 000	2 536 862	139	2 000	360 000
SODAM	620 000	1 035 488	32	10 000	90 000
Aides aux projets	497 000	1 489 152	185	1 000	49 000
Aides individuelles à la création	600 000	1 355 681	284	300	8 000
Allocation d'installation d'atelier	200 000	1 078 199	314	300	10 000
Festivals & biennales	1 750 000	2 736 000	31	2 000	677 000
Soutien à des résidences arts visuels	903 350	1 422 691	148	2 000	62 000
Association professionnelles et structures ressources	230 000	328 185	19	1 300	48 000
Métiers d'art, design, mode	557 000	937 220	14	5 000	317 000
Ateliers Médicis	1 600 000				
Photographie	200 000	206 733	18	2 900	43 000
Ateliers de fabrique artistique (AFA)	300 000	306 000	26	4 000	40 500
Projets multimédia- fonds captation		1 360 798	60		
Valorisation art dans l'espace public		11 000	1	11 000	11 000
Labellisations en cours, résidences et renforcement des marges artistiques	2 700 000				
<b>Total</b>	<b>28 064 169</b>	<b>32 283 090</b>	<b>1 349</b>		

Il est à noter au préalable que les crédits prévus pour l'atelier Médicis (1,6 M€ en LFI) ont été consommés sur l'action 1 à hauteur de 1,54 M€.

Une fois cette ligne neutralisée, on note **une exécution supérieure à la LFI de 4,33 M€** qui a été possible grâce à des redéploiements de crédits (au sein de l'action 2 ou en provenance de l'action 1), à des crédits déconcentrés en gestion et aux efforts importants faits par les DRAC pour soutenir les artistes. Ces mouvements intervenus en gestion ont permis de financer notamment :

- **les programmes** « espaces de production, lieux en commun » à hauteur de 0,23 M€, **les résidences en entreprises** à hauteur de 0,15 M€ sur l'enveloppe des aides aux projets ou résidences.
- **le dispositif de projets multimédia – fonds de captation à hauteur de 1,39 M€**
- **les aides individuelles aux artistes et les allocations d'installation d'atelier à hauteur de 0,84 M€**

Par ailleurs, des écarts constatés entre la LFI et les crédits exécutés concernent notamment :

- l'enveloppe relative au **schéma d'orientation des arts visuels (SODAVI)** avec une augmentation de 0,4 M€ pour une préfiguration en contrat de filières en région Ile-de-France et la mise en place de nouveaux dispositifs de valorisation « documents d'artistes » et de pôles ressources notamment en régions Bourgogne-Franche-Comté et Normandie ;
- la surconsommation sur **les centres d'art conventionnés d'intérêt national (CACIN)** qui s'explique par le changement de périmètre du réseau qui passe de 54 à 56 structures, et la subvention exceptionnelle de 0,2 M€ allouée à la Villa Noailles ;
- l'enveloppe pour les **fonds régionaux d'art contemporains (FRAC)** sur laquelle sont imputés des crédits relevant de festivals, biennales et résidences ;
- l'enveloppe des **Festivals et biennales** avec notamment 0,5 M€ pour le festival Lille 3000, 0,1 M€ pour la biennale Arts et industries au sein du FRAC de Dunkerque ;
- l'enveloppe **Métiers d'arts, design et mode** avec notamment 0,35 M€ pour la cité du design à Saint Etienne et la cité internationale de la tapisserie d'Aubusson.

## **2) Les dépenses d'intervention en investissement de l'administration déconcentrée**

Les dépenses déconcentrées d'intervention en investissement ont été exécutées à hauteur de 6,03 M€ en AE et 6,55 M€ en CP, contre 7,33 M€ en AE et 5,47 M€ en CP prévus dans la LFI.

### **• Crédits consommés dans le cadre du CPER**

La consommation des crédits CPER s'est élevée à 0,44 M€ en CP, contre une prévision de 4,63 M€ en AE et 2,77 M€ en CP.

Comme pour l'action 01, la moindre exécution s'explique principalement par :

- l'arrêt des chantiers durant les différents confinements suivi d'une reprise partielle des travaux ;
- des délais de livraison de matériaux retardés et des entreprises surchargées ;
- la priorisation des opérations d'investissements du plan de relance ;
- un désengagement de certaines collectivités ;
- le décalage des signatures du contrat de plan EtatRégion – CPER 21-27.

De plus, l'État n'exerce pas la maîtrise d'ouvrage sur les opérations d'investissement déconcentrées. Le suivi des calendriers de réalisation des travaux, ainsi que l'engagement et les paiements des subventions qui en découlent, connaissent de ce fait une forte variabilité.

### **Dans le cadre de la génération de CPER (2015-2020) :**

Les CP ont été engagés pour les travaux du FRAC d'Auvergne.

### **Dans le cadre du CCT 2019-2022 :**

La définition du projet du Mémorial Acte en Guadeloupe n'ayant pas été stabilisée dans les délais, cette opération devrait être inscrite dans le prochain CCT.

### **• Crédits consommés hors CPER**

La consommation de ces crédits s'est élevée à 6,03 M€ en AE et 6,11 M€ en CP contre une prévision en LFI de 2,4 M€ en AE et en CP.

La consommation des crédits hors CPER et hors acquisitions FRAC s'est élevée à 3,71 M€ en AE et 3,79 M€ en CP, contre une prévision de 2,40 M€ en AE et en CP.

**Création**

Programme n° 131 | Justification au premier euro

L'exécution supérieure aux crédits LFI est due aux redéploiements de crédits initialement prévus pour les CPER dont les opérations ont été décalées. Ces crédits, dédiés à des opérations d'investissement pour lesquelles l'État n'a pas la maîtrise d'ouvrage, ont permis de financer les opérations suivantes :

- en AE : le FRAC de Romainville, le Quadrilatère à Beauvais, les CACIN de Meymac et de Niort ;
- en CP : le FRAC de Nantes, le centre verrier de Meisenthal.

Une politique exceptionnelle d'investissement à hauteur de 0,7 M€ en AE et en CP en faveur des petits équipements pour les labels et réseaux a été mise en place en cours de gestion.

L'exécution en DRAC des crédits de la commande publique représente 1,35 M€ en AE et 1,40 M€ en CP.

En 2021, le ministère a soutenu **29 projets d'étude et de réalisation** en région dont : des études pour un projet de tapisserie en hommage à George Sand à Aubusson, la réalisation d'une œuvre de Laurent Montaron au CHU de Dijon, *la Doublure* de Raphaël Zarka à Trélazé, la réalisation d'une œuvre de Jan Kopp en Auvergne sur le sentier des lauzes, ainsi que la réalisation d'une œuvre de Félicie d'Estienne d'Orves, à Morez, dans le Jura. Le ministère accompagne les projets dans tous leurs aspects, jusqu'à leur inauguration des œuvres.

**Par ailleurs, des crédits ont été mobilisés pour la restauration de 26 œuvres** dont la Gue(Ho)st House à Delme, une sculpture de Ruben Mackosi en Guyane, une œuvre d'Henri Cueco à Limoges, une œuvre de Jaume Plensa à Auch.

**DÉPENSES D'OPERATIONS FINANCIERES****Dotation en fonds propres**

L'exécution des dotations en fonds propres des opérateurs de l'État à hauteur de 4,39 M€ en AE et en CP, supérieure de 2,96 M€ en AE et en CP à la prévision de la LFI, se décompose comme suit :

Nom de l'opérateur	LFI 2021		Exécution 2021	
	AE	CP	AE	CP
Centre national des arts plastiques	2 550 000	2 550 000	3 548 380	3 548 380
Cité de la Céramique Sèvres et Limoges	410 000	410 000	843 600	843 600
<b>Total dotations en fonds propre - Action 2</b>	<b>2 960 000</b>	<b>2 960 000</b>	<b>4 391 960</b>	<b>4 391 960</b>

Cette exécution s'explique par des dotations complémentaires :

- au CNAP d'un montant de 0,99 M€ en AE et en CP dont notamment des projets de commande photographique (0,25 M€ en AE=CP), un projet de restauration du Cyclop de Jean Tinguely (0,25 M€ en AE et en CP), un projet de restauration du rideau de la Comédie-Française réalisé par Olivier Debré (0,20 M€ en AE et en CP) ;
- à la cité de la céramique de 0,45 M€ en AE et en CP pour un complément en investissement ;

**Dépenses de participations financières**

Les dépenses exécutées sur cette catégorie, d'un montant de **0,65 M€ en AE et en CP**, correspondent à la subvention d'investissement courant versée au Palais de Tokyo.

Projet	LFI 2021		Exécution 2021	
	AE	CP	AE	CP
Palais de Tokyo	0	0	650 000	650 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>650 000</b>	<b>650 000</b>

**ACTION****06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions**

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions		45 019 160	<b>45 019 160</b>		45 019 160	<b>45 019 160</b>
		85 803 430	<b>85 803 430</b>		85 760 350	<b>85 760 350</b>

45,02 M€ en AE et en CP étaient prévus en LFI pour 2021 au titre de l'action 06.

La consommation des crédits 2021 s'est élevée à **85,8 M€ en AE et 85,76 en CP**, soit une consommation supérieure de **40,78 M€ en AE et de 40,74 en CP par rapport à la LFI**.

Les écarts entre les crédits ouverts en LFI et le montant des crédits disponibles résultent des mouvements réglementaires intervenus au cours de la gestion 2021 à savoir :

- un décret de transfert au titre des mesures de soutien à l'emploi à hauteur de 30 M€ en AE et en CP ;
- un décret de transfert au titre du soutien aux artistes auteurs à hauteur de 15 M€ en AE et en CP.

Au total, le montant des crédits ouverts au titre de l'action 06 pour 2021 s'est élevé à 90,02 M€ en AE et en CP.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		448 448		405 368
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		448 448		405 368
Titre 6 : Dépenses d'intervention	45 019 160	85 354 982	45 019 160	85 354 982
Transferts aux entreprises	18 000 000	58 799 926	18 000 000	58 799 926
Transferts aux autres collectivités	27 019 160	26 555 056	27 019 160	26 555 056
<b>Total</b>	<b>45 019 160</b>	<b>85 803 430</b>	<b>45 019 160</b>	<b>85 760 350</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Ces dépenses non prévues en LFI et financées par redéploiement correspondent à des factures de frais de gestion de l'agence de service et de paiement (ASP) pour un montant total de 0,40 M€ et des factures d'audit et conseils sur un portail d'information en cours d'élaboration pour un montant de 0,04 M€ en AE.

**DEPENSES D'INTERVENTION**



**Création**

Programme n° 131 | Justification au premier euro

Les dépenses d'intervention de l'action 6 s'élèvent à **85,35 M€ en AE et en CP** contre 45,02 M€ en AE et en CP prévus en LFI.

	LFI (AE=CP)	Exécution (AE=CP)
CSG Artistes auteurs	18 000 000	21 562 964
Soutien à l'emploi et accompagnement professionnel des artistes	24 000 000	59 626 962
Soutien aux organismes professionnels et syndicaux SV	2 019 160	2 874 329
Soutien aux organismes professionnels et syndicaux AV	1 000 000	1 290 727
<b>Total des dépenses d'intervention en fonctionnement Action 6</b>	<b>45 019 160</b>	<b>85 354 982</b>

**Compensation de la CSG**

Les crédits de 18 M€ en AE et en CP prévus en LFI pour financer la compensation de la CSG pour les artistes-auteurs par le biais d'une prise en charge de leurs cotisations sociales ont été exécutés à hauteur de 21,56 M€ à la suite de la prise en compte d'une charge à payer de l'année 2020 qui a été financée par redéploiement de crédits.

**Soutien à l'emploi et accompagnement professionnel des artistes**

Les crédits prévus en LFI à hauteur de 24 M€ en AE et en CP ont été exécutés à hauteur de 59,63 M€ en AE et en CP. Cette sur-exécution de 35,63 M€ en AE et en CP a été financé par l'ouverture de crédits par décret de transfert.

Ces crédits se répartissent entre différents dispositifs :

- une mesure d'aide à la garde de jeunes enfants pour les artistes et les techniciens intermittents du spectacle (AGEDATI) pour un montant de 0,55 M€ en AE et en CP ;
- l'accord EDEC versé à l'AFDAS pour un montant de 0,3 M€ en AE et en CP ;
- le soutien dans le secteur des cafés-culture géré par le GIP Café Culture et l'association Culture Bar Bars pour un montant total de 0,64 M€ en AE et en CP ;
- le fonds de professionnalisation géré par Audiens pour un montant de 2,3 M€ en AE et en CP ;
- les mesures exceptionnelles de soutien à l'emploi gérés par Pole Emploi – GUSO et le GIP Café Culture pour un montant de 17 M€ en AE et en CP ;
- le filet de sécurité pour les Artistes-Auteurs gérés par la SACD (société des auteurs, compositeurs dramatiques) pour un montant de 7,5 M€ en AE et en CP ;
- l'abondement du FUSSAT (fonds d'urgence et de solidarité pour soutenir les artistes et techniciens du spectacle vivant exclus du dispositif de l'année blanche pour les intermittents) géré par Audiens pour un montant de 1,6 M€ en AE et en CP ;
- le FONPEPS géré par l'ASP (agence de service et de paiement) pour un montant de 29,74 M€ pour les trois aides versées. Compte tenu des délais de traitement des dossiers, les montants effectivement versés aux bénéficiaires en 2021 se sont élevés à 25,04 M€, à savoir :
  - le dispositif de soutien à l'emploi dans le secteur de l'édition phonographique (ADEP) : 1,73 M€,
  - le dispositif de soutien à l'emploi du plateau artistique de spectacles vivants diffusés dans des salles de petite jauge (APAJ) : 3,25 M€ ;
  - l'aide unique à l'embauche en CDI ou en CDD (AESP) : 15,23 M€ ;
  - les engagements pluriannuels au titre des précédentes aides à l'emploi dans le secteur du spectacle (aide au premier salarié, prime à l'emploi pérenne de salariés du spectacle, prime aux contrats de longue durée, aide à l'embauche de jeunes artistes diplômés) : 4,83 M€.

**Organismes professionnels et syndicaux**

Les crédits prévus en LFI à hauteur de 3,02 M€ en AE et en CP ont été exécutés à hauteur de 4,16 M€. Cette consommation a été financée par redéploiement de crédits.

Les dépenses se répartissent ainsi :

- 2,87 M€ en AE et en CP pour les différents organismes professionnels et syndicaux du spectacle vivant ;
- 1,29 M€ en AE et en CP pour les associations professionnelles et structures ressources du secteur des arts visuels.

## Création

Programme n° 131 | Justification au premier euro

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ASP - Agence de services et de paiement (P149)</b>	<b>18 727 264</b>	<b>18 727 264</b>			<b>29 736 962</b>	<b>29 736 962</b>
Transferts	18 727 264	18 727 264			29 736 962	29 736 962
<b>CMN - Centre des monuments nationaux (P175)</b>					<b>25 000</b>	<b>25 000</b>
Transferts					25 000	25 000
<b>CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou (P175)</b>	<b>1 030 000</b>	<b>1 150 000</b>			<b>390 000</b>	<b>1 420 000</b>
Dotations en fonds propres	1 030 000	1 150 000			390 000	1 420 000
<b>CND - Centre national de la danse (P131)</b>	<b>9 549 690</b>	<b>9 549 690</b>	<b>9 430 000</b>	<b>9 430 000</b>	<b>9 766 130</b>	<b>9 766 130</b>
Subventions pour charges de service public	9 073 890	9 073 890	9 000 000	9 000 000	9 198 330	9 198 330
Dotations en fonds propres	475 800	475 800	430 000	430 000	567 800	567 800
<b>EPCMPP - Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris (P131)</b>	<b>52 479 782</b>	<b>52 479 782</b>	<b>44 218 852</b>	<b>44 218 852</b>	<b>68 913 989</b>	<b>63 913 989</b>
Subventions pour charges de service public	48 177 102	48 177 102	42 068 852	42 068 852	49 649 989	49 649 989
Dotations en fonds propres	4 302 680	4 302 680	2 150 000	2 150 000	19 264 000	14 264 000
<b>CNAP - Centre national des arts plastiques (P131)</b>	<b>16 718 186</b>	<b>16 718 186</b>	<b>10 204 886</b>	<b>10 204 886</b>	<b>18 291 246</b>	<b>18 291 246</b>
Subventions pour charges de service public	11 886 886	11 886 886	7 654 886	7 654 886	14 742 886	14 742 886
Dotations en fonds propres	4 831 300	4 831 300	2 550 000	2 550 000	3 548 360	3 548 360
<b>Comédie Française (P131)</b>	<b>26 516 651</b>	<b>26 516 651</b>	<b>25 660 291</b>	<b>25 660 291</b>	<b>31 971 715</b>	<b>31 971 715</b>
Subventions pour charges de service public	25 310 891	25 310 891	25 304 291	25 304 291	28 684 955	28 684 955
Dotations en fonds propres	1 205 760	1 205 760	356 000	356 000	3 286 760	3 286 760
<b>Ensemble intercontemporain (P131)</b>	<b>4 020 330</b>	<b>4 020 330</b>	<b>3 970 000</b>	<b>3 970 000</b>	<b>4 039 278</b>	<b>4 039 278</b>
Subventions pour charges de service public	3 970 330	3 970 330	3 970 000	3 970 000	3 989 278	3 989 278
Dotations en fonds propres	50 000	50 000			50 000	50 000
<b>EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette (P131)</b>	<b>24 992 403</b>	<b>24 992 403</b>	<b>24 548 083</b>	<b>24 548 083</b>	<b>26 942 278</b>	<b>26 942 278</b>
Subventions pour charges de service public	21 248 083	21 248 083	21 248 083	21 248 083	22 324 278	22 324 278
Dotations en fonds propres	3 744 320	3 744 320	3 300 000	3 300 000	4 618 000	4 618 000
<b>EPCCSL - Etablissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges (P131)</b>	<b>4 999 384</b>	<b>4 999 384</b>	<b>4 464 474</b>	<b>4 464 474</b>	<b>5 368 052</b>	<b>5 368 052</b>
Subventions pour charges de service public	4 456 784	4 456 784	4 054 474	4 054 474	4 524 452	4 524 452
Dotations en fonds propres	542 600	542 600	410 000	410 000	843 600	843 600
<b>Opéra comique (P131)</b>	<b>14 798 000</b>	<b>14 798 000</b>	<b>12 510 000</b>	<b>12 510 000</b>	<b>12 977 089</b>	<b>12 977 089</b>
Subventions pour charges de service public	14 010 000	14 010 000	12 210 000	12 210 000	11 389 089	11 389 089
Dotations en fonds propres	788 000	788 000	300 000	300 000	1 588 000	1 588 000
<b>Opéra national de Paris (P131)</b>	<b>98 714 785</b>	<b>98 714 785</b>	<b>102 751 005</b>	<b>102 751 005</b>	<b>127 146 982</b>	<b>127 146 982</b>
Subventions pour charges de service public	97 274 785	97 274 785	97 251 005	97 251 005	120 866 982	120 866 982
Dotations en fonds propres	1 440 000	1 440 000	5 500 000	5 500 000	6 280 000	6 280 000
<b>CNM - Centre national de la musique (P334)</b>	<b>1 622 360</b>	<b>1 622 360</b>			<b>32 128 863</b>	<b>32 128 863</b>
Subventions pour charges de service public	1 000 000	1 000 000			1 780 800	1 780 800
Transferts	622 360	622 360			30 348 063	30 348 063
<b>CNAC - Centre national des arts du cirque (P361)</b>					<b>170 000</b>	<b>170 000</b>
Subventions pour charges de service public					170 000	170 000
<b>CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramatique (P361)</b>					<b>80 000</b>	<b>80 000</b>
Subventions pour charges de service public					80 000	80 000

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (P361)</b>					<b>60 000</b>	<b>60 000</b>
Subventions pour charges de service public					60 000	60 000
<b>CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (P361)</b>					<b>120 000</b>	<b>120 000</b>
Subventions pour charges de service public					120 000	120 000
<b>Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361)</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>			<b>15 000</b>	<b>15 000</b>
Transferts	15 000	15 000			15 000	15 000
<b>TNC - Théâtre national de Chaillot (P131)</b>	<b>14 978 310</b>	<b>14 978 310</b>	<b>14 255 000</b>	<b>14 255 000</b>	<b>51 761 084</b>	<b>14 225 999</b>
Subventions pour charges de service public	13 832 310	13 832 310	13 530 000	13 530 000	13 529 999	13 529 999
Dotations en fonds propres	1 146 000	1 146 000	725 000	725 000	38 231 085	696 000
<b>Ecoles d'art en Région (P361)</b>	<b>22 500</b>	<b>22 500</b>			<b>480 000</b>	<b>480 000</b>
Subventions pour charges de service public					475 000	475 000
Transferts	22 500	22 500			5 000	5 000
<b>TNC - Théâtre national de la Colline (P131)</b>	<b>10 267 600</b>	<b>10 267 600</b>	<b>10 390 000</b>	<b>10 390 000</b>	<b>10 467 600</b>	<b>10 467 600</b>
Subventions pour charges de service public	9 680 000	9 680 000	9 830 000	9 830 000	9 830 000	9 830 000
Dotations en fonds propres	587 600	587 600	560 000	560 000	637 600	637 600
<b>ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (P361)</b>					<b>148 500</b>	<b>148 500</b>
Subventions pour charges de service public					120 000	120 000
Transferts					28 500	28 500
<b>TNO - Théâtre national de l'Odéon (P131)</b>	<b>13 739 520</b>	<b>13 739 520</b>	<b>12 975 000</b>	<b>12 975 000</b>	<b>14 793 819</b>	<b>14 793 819</b>
Subventions pour charges de service public	12 532 320	12 532 320	12 530 000	12 530 000	13 501 619	13 501 619
Dotations en fonds propres	1 207 200	1 207 200	445 000	445 000	1 292 200	1 292 200
<b>CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée (P334)</b>	<b>235 000</b>	<b>235 000</b>			<b>235 000</b>	<b>235 000</b>
Transferts	235 000	235 000			235 000	235 000
<b>ENSBA - Ecole nationale supérieure des beaux-arts (P361)</b>					<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
Subventions pour charges de service public					50 000	50 000
<b>TNS - Théâtre national de Strasbourg (P131)</b>	<b>10 735 650</b>	<b>10 735 650</b>	<b>10 330 000</b>	<b>10 330 000</b>	<b>11 617 000</b>	<b>11 617 000</b>
Subventions pour charges de service public	9 851 650	9 851 650	9 930 000	9 930 000	10 050 000	10 050 000
Dotations en fonds propres	884 000	884 000	400 000	400 000	1 567 000	1 567 000
<b>ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle (P361)</b>					<b>70 000</b>	<b>70 000</b>
Subventions pour charges de service public					70 000	70 000
<b>Institut Français (P185)</b>	<b>411 700</b>	<b>411 700</b>			<b>760 000</b>	<b>760 000</b>
Transferts	411 700	411 700			760 000	760 000
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>165 500</b>	<b>165 500</b>			<b>353 000</b>	<b>353 000</b>
Transferts	165 500	165 500			353 000	353 000
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>	<b>12 000</b>	<b>12 000</b>			<b>300 000</b>	<b>300 000</b>
Transferts	12 000	12 000			300 000	300 000
<b>Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)</b>	<b>16 000</b>	<b>16 000</b>			<b>20 000</b>	<b>20 000</b>
Transferts	16 000	16 000			20 000	20 000
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>					<b>8 000</b>	<b>8 000</b>
Transferts					8 000	8 000
<b>Pôle emploi (P102)</b>					<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>
Transferts					10 000 000	10 000 000
<b>Total</b>	<b>324 767 615</b>	<b>324 887 615</b>	<b>285 707 591</b>	<b>285 707 591</b>	<b>469 206 587</b>	<b>427 701 502</b>
Total des subventions pour charges de service public	282 305 031	282 305 031	268 581 591	268 581 591	315 207 657	315 207 657
Total des dotations en fonds propres	22 235 260	22 355 260	17 126 000	17 126 000	82 164 405	40 659 320

## Création

Programme n° 131 | Justification au premier euro

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Total des transferts	20 227 324	20 227 324			71 834 525	71 834 525

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

## EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
CND - Centre national de la danse	0 0 0	96 99 99	9 0 10	1 0 2	0 0 2	0 0 0
EPCMP - Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris	0 0 0	476 481 465	51 0 52	14 0 7	0 0 5	0 0 0
CNAP - Centre national des arts plastiques	51 51 51	20 20 21	5 0 5	0 0 1	4 0 4	0 0 0
Comédie Française	0 0 0	388 399 390	35 0 42	0 0 0	0 0 2	0 0 0
Ensemble intercontemporain	0 0 0	43 46 43	1 0 1	0 0 0	0 0 0	0 0 0
EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette	0 0 0	207 206 207	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
EPCCSL - Etablissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges	182 190 185	44 45 45	10 0 9	0 0 0	7 0 0	0 0 0
Opéra comique	0 0 0	94 92 94	4 0 5	4 0 5	0 0 0	0 0 0
Opéra national de Paris	0 0 0	1 422 1 507 1 432	60 0 55	54 0 52	0 0 3	0 0 0
TNC - Théâtre national de Chaillot	0 0 0	126 137 132	1 0 6	0 0 4	0 0 0	0 0 0
TNC - Théâtre national de la Colline	0 0 0	87 95 86	26 0 26	2 0 10	6 0 10	0 0 0
TNO - Théâtre national de l'Odéon	0 0 0	130 131 124	4 0 10	4 0 7	0 0 3	0 0 0
TNS - Théâtre national de Strasbourg	0 0 0	96 97 96	30 0 27	0 0 0	0 0 0	0 0 0
<b>Total</b>	<b>233</b> <b>241</b> <b>236</b>	<b>3 229</b> <b>3 355</b> <b>3 234</b>	<b>236</b> <b>0</b> <b>248</b>	<b>79</b> <b>0</b> <b>88</b>	<b>17</b> <b>0</b> <b>29</b>	<b>0</b> <b>0</b> <b>0</b>

\* Les emplois sous plafond 2021 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

## SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
<b>Emplois sous plafond 2021 *</b>	<b>3 355</b>	<b>3 234</b>

\* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2021 en ETP	-5	-5

Sur l'exercice 2021, le schéma d'emploi réalisé par le programme s'établit à -5 ETP.

## FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
CND - Centre national de la danse	0	0	0
EPCMPP - Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris	0	0	0
CNAP - Centre national des arts plastiques	0	0	0
Comédie Française	0	0	0
Ensemble intercontemporain	0	0	0
EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette	0	0	0
EPCCSL - Etablissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges	0	0	0
Opéra comique	0	0	0
Opéra national de Paris	0	0	0
TNC - Théâtre national de Chaillot	0	0	0
TNC - Théâtre national de la Colline	0	0	0
TNO - Théâtre national de l'Odéon	0	0	0
TNS - Théâtre national de Strasbourg	0	0	4 870
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 870</b>

## Opérateurs

### OPÉRATEUR

CND - Centre national de la danse

#### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

##### Principaux faits structurants de l'année 2021

Les activités du premier semestre 2021 ont été fortement impactées par la crise sanitaire. L'événement *Canal*, prévu dès fin décembre 2020, n'a pu se tenir en présentiel. Le CN D a alors décidé de produire une trentaine de capsules vidéo présentant les projets des chorégraphes qui ont été sous-titrées pour permettre une large diffusion (plus de 9 000 vues). L'activité publique a véritablement débuté avec une manifestation internationale « Danses et rituels » qui s'est déroulée du 30 septembre au 2 octobre. Cet événement a proposé un colloque, mais aussi une exposition « Danse et rituel », des projections, des performances et des spectacles. Il a réuni plus de 1 329 spectateurs et participants.

Dans ce contexte, l'établissement a concentré ses efforts sur sa vocation de pôle ressource. Outre l'accompagnement d'artistes – via notamment une résidence de Giselle Vienne amenée à se poursuivre en 2022 – il a organisé diverses actions dans les champs de la recherche et de la formation. Le CN D a notamment mis en œuvre, en janvier et février 2021, l'organisation des présentations publiques des résultats des travaux de recherche et de notation qui ont fait l'objet d'un soutien par le biais du dispositif « Aide à la recherche et au patrimoine en danse ». Les formations du diplôme d'Etat (DE) danse ont par ailleurs été maintenues selon des consignes sanitaires strictes.

En matière d'éducation artistique et culturelle (EAC), le dispositif *Constellation* a été fortement impacté par la crise sanitaire. La formalisation du dispositif a permis de « modéliser » une méthodologie dans le champ de l'EAC. Le CN D est ainsi intervenu dans 12 établissements, soit devant 280 enfants. L'établissement a également inauguré un nouveau dispositif intitulé l'Ecole de l'égalité des chances (ELAN). Il s'agit d'une formation pensée comme un vecteur d'émancipation et d'insertion. L'enjeu est de « rattraper » les jeunes talents en décrochage pendant l'apprentissage lorsqu'ils sont face à une ambition qu'ils croient sans issue. Les lycéens et étudiants en 3<sup>ème</sup> cycle dans les conservatoires de Seine Saint-Denis, notamment d'Est Ensemble, sont le public cible.

Par ailleurs sur le plan de l'immobilier, les réflexions et réunions autour du projet d'acquisition du CN D à Pantin et de rénovation des façades dont l'état s'aggrave continuellement se sont poursuivies en 2021. Les négociations avec la ville de Pantin sont en cours afin d'envisager la sortie anticipée du bail emphytéotique via l'achat pour un montant de 5 M€ négocié avec la ville en mars 2021.

##### Gouvernance et pilotage stratégique

Catherine Tsekenis a été nommée par décret du Président de la République, en date du 11 juin 2019, directrice générale de l'établissement pour un premier mandat de trois ans, et a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Une lettre de mission lui a été adressée le 31 octobre 2019.

L'établissement reste placé sous la présidence de Rémi Babinet jusqu'au 25 décembre 2023.

L'action du CND s'est inscrite dans le contrat de performance conclu pour la période 2018-2020. Le travail de rédaction du contrat de performance 2022-2024 a débuté à l'automne 2020 et a été approuvé à la majorité des membres présents ou représentés du Conseil d'administration du Centre national de la danse, qui s'est réuni le 26 novembre 2021.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P362 – Écologie</b>					<b>522</b>	<b>69</b>
Dotations en fonds propres					522	69
<b>P131 – Création</b>	<b>9 550</b>	<b>9 550</b>	<b>9 430</b>	<b>9 430</b>	<b>9 766</b>	<b>9 766</b>
Subventions pour charges de service public	9 074	9 074	9 000	9 000	9 198	9 198
Dotations en fonds propres	476	476	430	430	568	568
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>					<b>138</b>	<b>138</b>
Subventions pour charges de service public					70	70
Transferts					68	68
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>180</b>	<b>180</b>				
Transferts	180	180				
<b>P186 – Recherche culturelle et culture scientifique (fermé en 2020)</b>	<b>27</b>	<b>27</b>				
Subventions pour charges de service public	27	27				
<b>P111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail</b>		<b>1</b>				<b>1</b>
Transferts		1				1
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>40</b>	<b>40</b>			<b>4</b>	<b>4</b>
Transferts	40	40			4	4
<b>Total</b>	<b>9 796</b>	<b>9 797</b>	<b>9 430</b>	<b>9 430</b>	<b>10 430</b>	<b>9 978</b>

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de +198 k€ entre les crédits prévus en LFI 2021 et l'exécution 2021 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-155 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle en faveur des dispositifs de résidence et d'artistes associés (+91 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention au titre de l'action de l'établissement en faveur de la santé des danseurs (+19 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention destinée au chantier de travail pour la structuration de la filière hip-hop (+14 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention fléchée sur le financement de développements numériques (+29 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle visant à atténuer le déficit de l'établissement (+200 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme, l'écart de 138 k€ entre les crédits votés en LFI et l'exécution 2021 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-17 k€ en AE=CP) ;
- Un concours de l'Etat pour l'acquisition d'écrans tactiles (+35 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention pour le remplacement partiel du parc de projecteurs LED (+80 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une aide exceptionnelle pour améliorer la signalétique de l'établissement (+40 k€ en AE=CP).



## Création

Programme n° 131 | Opérateurs

Par ailleurs, sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », l'établissement a bénéficié de différents mouvements de crédits. Ainsi, son action d'éducation artistique et culturelle a été soutenue en fonctionnement à hauteur de +70 k€ en AE=CP. Des crédits d'intervention ont par ailleurs été octroyés au titre :

- Du dispositif d'aide à la recherche et au patrimoine danse (+27 k€ en AE=CP) ;
- De l'action de l'établissement en région Auvergne-Rhône-Alpes (+41 k€ en AE=CP).

Enfin, l'établissement a été bénéficiaire de crédits France Relance. Ainsi le programme 362 « Ecologie » a accompagné les travaux de réfection sur la toiture terrasse à hauteur de +522 k€ en AE et +69 k€ en CP.

## COMPTES FINANCIERS 2021

## Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTES DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>		6 698	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)		9 326 9 326
Fonctionnement autre que les charges de personnel		4 697	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		175
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		1 224 1 223 0	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		2 141 349 0 858
<b>Total des charges</b>		<b>11 395</b>	<b>Total des produits</b>		<b>11 642</b>
Résultat : bénéfice		247	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR		11 642	Total : équilibre du CR		11 642

\* Voté

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement		264
Investissements		633	Financement de l'actif par l'État		637
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		2
Remboursement des dettes financières		1	Augmentation des dettes financières		1
<b>Total des emplois</b>		<b>634</b>	<b>Total des ressources</b>		<b>904</b>
Augmentation du fonds de roulement		270	Diminution du fonds de roulement		

\* Voté

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
4 626	2 874	5 215

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	6 967	6 967	6 729	6 729
Fonctionnement	3 474	3 717	3 283	3 094
Intervention	0	0	0	0
Investissement	874	997	1 053	610
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>11 314</b>	<b>11 681</b>	<b>11 064</b>	<b>10 433</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>10 701</b>	<b>10 806</b>
Subvention pour charges de service public	8 764	8 765
Autres financements de l'État	506	906
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	109	144
Recettes propres	1 322	992
<b>Recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>251</b>
Financements de l'État fléchés	0	251
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>10 701</b>	<b>11 058</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>625</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>980</b>	<b>0</b>

\* Voté

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Destination Unique	6 967	3 474	3 717	0	0	874	997	11 314	11 681
	6 729	3 283	3 094	0	0	1 053	610	11 064	10 433
<b>Total</b>	<b>6 967</b>	<b>3 474</b>	<b>3 717</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>874</b>	<b>997</b>	<b>11 314</b>	<b>11 681</b>
	<b>6 729</b>	<b>3 283</b>	<b>3 094</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 053</b>	<b>610</b>	<b>11 064</b>	<b>10 433</b>

## Création

Programme n° 131 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP

\* Voté

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>980</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	3
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	175
Autres décaissements non budgétaires	0	213
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>980</b>	<b>391</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>589</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	1
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	587
<b>Total des besoins</b>	<b>980</b>	<b>980</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>625</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	2
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	119
Autres encaissements non budgétaires	0	235
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>0</b>	<b>980</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>980</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	980	0
<b>Total des financements</b>	<b>980</b>	<b>980</b>

\* Voté

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>105</b>	<b>99</b>	<b>109</b>
– sous plafond	96	99	99
– hors plafond	9		10
<i>dont contrats aidés</i>	1		2
<i>dont apprentis</i>			2
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
--	-------------------------	-----------------------	------------------

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

L'établissement rémunère 109 ETPT, dont 10 hors plafond, correspondant à des CDD d'usage, notamment pédagogiques et intermittents. Leur nombre s'est avéré moins important que prévu, suite au report de certaines manifestations.

Le plafond d'emploi, fixé à 99 ETPT est entièrement consommé malgré les nombreuses vacances de postes dues aux arrêts maladie et à la baisse d'activité connue en 2021.

## OPÉRATEUR

EPCMPP - Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2021

L'exercice 2021 a été, comme le précédent, profondément affecté par la crise sanitaire. L'établissement a connu d'abord près de 20 semaines de fermeture totale au public (du 1er janvier au 18 mai), période pendant laquelle l'activité s'est résumée à des captations de concerts sans public et à des manifestations à distance (ateliers de pratique musicale collective, ateliers Démonstrations, formations à distance pour des publics d'étudiants et de professionnels, colloques en lignes etc.). L'activité a ensuite progressivement repris mais dans des conditions dégradées, beaucoup de concerts ayant été annulés (199 sur les 385 programmés) et les jauges autorisées étant réduites tant dans les salles (35 % du 19 mai au 8 juin, puis 65 % jusqu'à fin août) que dans les espaces d'exposition.

Malgré tout, grâce à un très bon deuxième semestre, l'établissement est parvenu à maintenir un niveau d'activité globalement plus élevé qu'en 2020 : 200 concerts ont pu être donnés (183 en production et coproduction et 17 par les orchestres résidents et les producteurs privés) contre 146 en 2020 (135 productions et coproductions et 11 concerts résidents et producteurs privés). Au total, les concerts ont réuni 233 144 spectateurs (contre 163 394 en 2020).

Le Musée, grâce au succès de ses expositions (*Renald, Salgado et Hip Hop*) pendant les périodes où l'ouverture a été possible, soit 33 semaines, a accueilli 228 485 visiteurs ce qui représente le double de la fréquentation de 2020 (114 519 visiteurs). Les activités éducatives ont rassemblé 44 387 personnes (43 563 en 2020) auxquelles il faut ajouter 239 085 enfants pour les ateliers Démonstrations (223 340 en 2021).

Le nouvel espace de la Philharmonie des enfants (géré via une filiale dont l'EPIC est actionnaire à 70 %) a ouvert au public le 23 septembre 2021 et a accueilli 30 300 enfants.

Autre élément marquant de l'exercice, l'établissement a signé en octobre 2021 un accord transactionnel avec Jean Nouvel et les Ateliers Jean Nouvel (AJN) lequel a permis de mettre fin au contentieux existant entre les deux parties, de solder le décompte général et définitif du marché de maîtrise d'œuvre et de prévoir les travaux de parachèvement de la Philharmonie à hauteur de 15 M€. A la suite de cet accord, la provision passée dans les comptes de l'établissement ainsi que le titre correspondant sont annulés.

#### Gouvernance et pilotage stratégique

**Création**

Programme n° 131 | Opérateurs

Laurent Bayle a été nommé, pour un mandat de cinq ans, directeur général de l'établissement par décret du Président de la République en date du 30 mars 2016. Il a assuré son intérim jusqu'à la nomination d'Olivier Mantéi le 1<sup>er</sup> novembre 2021.

Présidente depuis 2016, Patricia Barbizet est a été nommée pour un second mandat le 29 septembre 2021. Elle ne pourra être maintenue dans ses fonctions au-delà du 17 avril 2022.

Le précédent contrat d'objectifs et de performance de l'établissement couvrait la période 2017-2020. Son renouvellement est suspendu pour intégrer les orientations du nouveau directeur.

**FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT**

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement</b>						<b>3</b>
Transferts						3
<b>P175 – Patrimoines</b>					<b>100</b>	<b>100</b>
Dotations en fonds propres					100	100
<b>P131 – Création</b>	<b>52 480</b>	<b>52 480</b>	<b>44 219</b>	<b>44 219</b>	<b>68 914</b>	<b>63 914</b>
Subventions pour charges de service public	48 177	48 177	42 069	42 069	49 650	49 650
Dotations en fonds propres	4 303	4 303	2 150	2 150	19 264	14 264
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>					<b>3 430</b>	<b>3 430</b>
Transferts					3 430	3 430
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>3 548</b>	<b>3 548</b>				
Subventions pour charges de service public	3 520	3 520				
Transferts	28	28				
<b>P230 – Vie de l'élève</b>					<b>200</b>	<b>200</b>
Subventions pour charges de service public					200	200
<b>P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale</b>	<b>120</b>	<b>210</b>			<b>40</b>	<b>40</b>
Subventions pour charges de service public	120	210			40	40
Transferts						
<b>P123 – Conditions de vie outre-mer</b>	<b>40</b>	<b>40</b>			<b>60</b>	<b>60</b>
Transferts	40	40			60	60
<b>P363 – Compétitivité</b>					<b>3 510</b>	<b>3 510</b>
Subventions pour charges de service public					3 300	3 300
Transferts					210	210
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>235</b>	<b>235</b>			<b>242</b>	<b>242</b>
Transferts	235	235			242	242
<b>P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État</b>	<b>78</b>	<b>78</b>				
Dotations en fonds propres	78	78				
<b>P359 – Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022</b>					<b>500</b>	<b>500</b>
Transferts					500	500
<b>Total</b>	<b>56 501</b>	<b>56 590</b>	<b>44 219</b>	<b>44 219</b>	<b>76 996</b>	<b>71 999</b>

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de 7 581 k€ (AE=CP) entre la LFI 2021 et l'exécution s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-941 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle de fin de gestion (+470 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle ciblée sur les opérateurs dont les modèles économiques et les trésoreries ont été le plus affectées par la crise (+8 052 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme, l'écart de 17 114 k€ en AE et 12 114 k€ en CP résulte de :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-86 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle fléchée sur la Philharmonie des enfants (+200 k€ en AE=CP) ;
- Une participation au remboursement de l'AFT pour l'acquisition de la Salle Pleyel (+2 000 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle couvrant les travaux à réaliser suite à l'accord obtenu avec Jean Nouvel (+15 000 k€ en AE, +10 000 k€ en CP).

L'établissement a par ailleurs obtenu des financements complémentaires de la mission Culture soit :

- 100 k€ en AE=CP du programme 175 « Patrimoine » au titre du fonds du patrimoine ;
- 3 430 k€ en AE=CP du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » au titre du projet Démos, dont 70 k€ destinés à sa mise en œuvre dans les territoires ultra-marins.

Par ailleurs, l'établissement a été bénéficiaire de crédits France Relance. Ainsi, le programme 363 « Compétitivité » a soutenu la reprise de l'activité dans le contexte de crise sanitaire grâce à une subvention de fonctionnement de +3 300 k€ en AE=CP, à laquelle s'ajoute un complément à hauteur de 210 k€.

## COMPTE FINANCIER 2021

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	49 571	48 030	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)	46 957 46 957	52 539 52 539
Fonctionnement autre que les charges de personnel	61 599	195 802	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	15 886	12 451
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	13 090	13 490	Revenus d'activité et autres produits	46 388	180 307
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	13 090	13 483	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	12 250	156 212
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		7	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		1
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
<b>Total des charges</b>	<b>111 170</b>	<b>243 831</b>	<b>Total des produits</b>	<b>109 231</b>	<b>245 297</b>
Résultat : bénéfice		1 465	Résultat : perte	1 939	
Total : équilibre du CR	111 170	245 297	Total : équilibre du CR	111 170	245 297

\* Voté

## Création

Programme n° 131 | Opérateurs

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement	1 099	141 257	Capacité d'autofinancement		
Investissements	2 764	4 119	Financement de l'actif par l'État	4 264	12 300
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	10 453	10 453
			Autres ressources	500	503
Remboursement des dettes financières	13 800	14 214	Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>17 663</b>	<b>159 590</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>15 217</b>	<b>23 256</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	2 446	136 334

\* Voté

Avec 243 831 k€ de charges (soit +132 661 k€ par rapport au BI) et 245 297 k€ de produits (soit +136 066 k€ par rapport au BI), l'établissement présente un compte de résultat en forte évolution par rapport au prévisionnel. Ces montants sont principalement le fait de l'issue du litige qui opposait l'établissement aux Ateliers Jean Nouvel sur le décompte du marché de maîtrise d'œuvre. L'annulation du titre de recette émis et de la provision de 142 188 k€ passée à ce titre affectent la lecture du compte de résultat et du tableau de financement abrégé.

Après retraitement de cette opération exceptionnelle, le total des charges s'établit à 101 643 M€, soit une baisse de -18 % principalement liée aux économies générées par la fermeture de l'établissement au premier semestre. Les produits, pour 103 109 k€, connaissent une baisse plus contenue (-5 %) du fait d'une reprise de l'activité tout à fait satisfaisante sur le second semestre et du soutien exceptionnel consenti par l'Etat, compensant pour partie la baisse de financement de la ville de Paris (-3 500 k€ HT).

Il en ressort un résultat de +1 465 k€ soit une amélioration de +3 404 k€ par rapport au BI qui permet de conduire une programmation d'investissement plus importante que prévue. Cela permet en outre de consolider le fonds de roulement de l'établissement qui passe de 14,853 M€ à 20,987 M€ après retraitement de la provision Nouvel.

Il est à noter que l'écart entre les données figurant dans la section « Financement de l'Etat » et les liasses de l'opérateur s'expliquent :

- Dans la section « Compte financier » par l'application de la TVA aux subventions de fonctionnement courant consenties par l'établissement ainsi que par la fongibilité d'une partie de la subvention d'investissement ;
- Dans le tableau « financement abrégé », par le mouvement inverse de fongibilité.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
14 970		29 582

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	49 796	49 796	48 369	48 369
Fonctionnement	43 627	48 259	37 682	39 724
Intervention	0	0	0	0
Investissement	2 219	13 217	3 100	14 578
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>95 642</b>	<b>111 272</b>	<b>89 151</b>	<b>102 671</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>85 433</b>	<b>90 212</b>
Subvention pour charges de service public	40 359	42 856
Autres financements de l'État	5 542	21 474
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	11 815	8 114
Recettes propres	27 717	17 769
<b>Recettes fléchées</b>	<b>24 590</b>	<b>25 944</b>
Financements de l'État fléchés	3 670	4 570
Autres financements publics fléchés	16 921	17 449
Recettes propres fléchées	3 999	3 926
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>110 023</b>	<b>116 157</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>13 486</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>1 249</b>	<b>0</b>

\* Voté

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Concerts et spectacles	21 241	16 014	15 836	0	0	80	80	37 335	37 157	
	20 588	9 550	7 575	0	0	212	133	30 349	28 296	
Éditions, informations et Ressources numériques	1 902	766	783	0	0	50	50	2 718	2 735	
	1 876	925	891	0	0	74	84	2 875	2 851	
Éducation artistique et culturelle - Médiation	9 040	6 681	5 401	0	0	630	630	16 351	15 071	
	8 712	6 101	4 340	0	0	29	23	14 842	13 075	
Fonctions support (TOM)	11 990	17 332	23 315	0	0	1 239	12 237	30 561	47 542	
	11 859	18 483	24 606	0	0	2 436	13 915	32 778	50 380	
Musées et expositions temporaires	4 710	2 342	2 432	0	0	220	220	7 272	7 362	
	4 430	2 267	2 037	0	0	350	424	7 047	6 890	
Valorisation culturelle et commerciale	913	492	492	0	0	0	0	1 405	1 405	
	904	357	276	0	0	0	0	1 260	1 180	
<b>Total</b>	<b>49 796</b>	<b>43 627</b>	<b>48 259</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 219</b>	<b>13 217</b>	<b>95 642</b>	<b>111 272</b>	
	<b>48 369</b>	<b>37 682</b>	<b>39 724</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 100</b>	<b>14 578</b>	<b>89 151</b>	<b>102 671</b>	

\* Voté



## Création

Programme n° 131 | Opérateurs

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>1 249</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	2 000	3 760
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	112 955
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>3 249</b>	<b>116 715</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>14 611</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	51	2 245
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	12 366
<b>Total des besoins</b>	<b>3 249</b>	<b>131 326</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>13 486</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	2 000
Autres encaissements non budgétaires	0	115 840
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>0</b>	<b>131 326</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>3 249</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	3 300	0
<b>Total des financements</b>	<b>3 249</b>	<b>131 326</b>

\* Voté

Les dépenses sont exécutées à hauteur de 93 % en AE et 92 % en CP. La fermeture de l'établissement durant l'ensemble du premier semestre s'est logiquement traduite par diverses sous-exécutions qu'il s'agisse :

- De la destination « Concert » (-6 986 k€ en AE et -8 861 en CP soit -28 %) qui affiche notamment une baisse des dépenses de fonctionnement (-6 464 k€ en AE et -8 261 en CP) ;
- De la destination « Musées » (-225 k€ en AE et -472 k€ en CP soit -6 %) où l'on observe une sous-consommation de masse salariale liée au moindre recours de personnel d'accueil ;
- De la destination « EAC » (-1 509 k€ en AE et -1 996 en CP soit -13 %) qui connaît des baisses sur l'ensemble des enveloppes en raison de l'annulation d'ateliers ;
- De la destination « Valorisation » (-145 k€ en AE et -225 k€ en CP soit -16 %) où l'ensemble des enveloppes décroissent en raison de locations d'espaces ou d'événements à destination de mécènes moins nombreux.

A contrario, le niveau d'exécution des destinations « Support » (+2 217 k€ en AE et +2 838 k€ en CP soit +6 %) et « Numérique » (+157 k€ en AE et +116 k€ en CP soit +4 %) rendent compte des stratégies mises en œuvre par l'établissement pour maintenir un lien avec les publics durant la crise ou profiter de la période de fermeture pour lancer des chantiers structurels.

Ces moindres dépenses pour -6 491 k€ en AE et -8 601 k€ en CP ne permettent ni d'absorber une baisse de ressources propres de -9 875 k€ causée par les pertes de billetterie (-7 379 k€), ni les 3 434 k€ de baisse du financement de la ville de Paris. L'excédent de +13 486 k€ s'explique ainsi très largement par les financements exceptionnels consentis par l'Etat, en particulier de la mesure prévue par la LFR en fin d'année et du versement en

avance de phase de 10 000 k€ de CP nécessaires à la conduite des travaux prévus par le protocole transactionnel avec les Ateliers Jean Nouvel.

L'abondement de la trésorerie à hauteur de +14 611 k€ doit ainsi être mis en regard des risques qui planent sur l'établissement ainsi que des travaux qu'il lui reviendra de conduire au cours des prochaines années.

*L'écart entre les données figurant dans la section financement de l'Etat et celles du compte financier de l'établissement s'explique :*

- *Sur la ligne « SCSP », par l'inscription des subventions de fonctionnement consenties par le programme « Création » après application de la TVA et d'une fongibilité de +2 555 k€ en provenance de la dotation en fonds propres ;*
- *Sur la ligne « Autres financement de l'Etat » par l'inscription de l'ensemble des dotations en fonds propres ainsi que les crédits exceptionnels d'accompagnement de la crise, qu'il s'agisse des +8 052 k€ de la LFR en fin d'année ou des 3 300 k€ du programme « Compétitivité » ;*
- *Sur la ligne « Financements de l'Etat fléchés » par l'ensemble des subventions restantes après TVA, hors avance Pleyel inscrite en compte de tiers.*

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>527</b>	<b>481</b>	<b>517</b>
– sous plafond	476	481	465
– hors plafond	51		52
<i>dont contrats aidés</i>	14		7
<i>dont apprentis</i>			5
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

L'établissement rémunère 517 ETPT, dont 52 hors plafond au titre du projet Démos. Le plafond d'emplois de l'établissement, fixé à 481 ETPT, connaît une sous-exécution conjoncturelle de -16 ETPT en raison de la crise sanitaire et des annulations de spectacles qui ont entraîné un besoin moindre de recours à des CDD.

## OPÉRATEUR

CNAP - Centre national des arts plastiques

## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

### Principaux faits structurants de l'année 2021

2021 constitue un nouvel exercice hors norme pour les équipes du Cnap, l'établissement s'étant vu confier par le ministère la gestion des aides en faveur du secteur des arts visuels et prioritairement des artistes-auteurs.

Afin de répondre aux difficultés spécifiques rencontrées par les artistes auteurs plasticiens et les professionnels du secteur avec lesquels il travaille déjà, l'établissement a mis en place :

- Un fonds de soutien pour compenser les pertes de rémunération de 577 artistes et auteurs du champ des arts visuels (commissaires, critiques, théoriciens...);
- Un ensemble de 13 dispositifs inscrits dans le Plan de relance relevant d'interventions directes auprès des artistes, chercheurs, critiques d'art ou restaurateurs et aussi de soutien économique à l'édition spécialisée, aux galeries d'art et à la production audiovisuelle expérimentale dont :
  - l'Aide aux galeries (168 soutiens),
  - le Secours exceptionnel aux artistes (1293 soutiens),
  - le Soutien aux artistes (96 soutiens),
  - l'Aide Image/mouvement (25 soutiens),
  - le Soutien aux théoriciens et critiques (9 soutiens).

Son action s'est également orientée en direction de tous les publics, l'établissement a poursuivi le déploiement des dispositifs et programmes en ligne, sur son site, pour garantir une accessibilité digitale aux œuvres durant les périodes successives de confinement.

Enfin, parallèlement à la gestion de ses projets d'investissement, l'établissement a poursuivi sa politique d'acquisition et de commande publique nationale avec le projet CURA et différents autres projets dont une commande publique nationale photographique sur le thème du sport, une commande publique nationale pour les arthothèques, etc.

## Gouvernance et pilotage stratégique

Béatrice Salmon a été nommée directrice de l'établissement par arrêté du ministre de la Culture du 24 octobre 2019. Elle a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> novembre 2019.

Le conseil d'administration du Cnap a été renouvelé par arrêté du 7 mars 2019. Il est présidé par Nathalie Talec.

Un quatrième contrat d'objectifs et de performance a été adopté par le conseil d'administration le 28 juin 2019. Il décline les nouvelles orientations du centre, fixées par le décret statutaire du 23 avril 2015. La période couverte (2019-2022) en fait néanmoins un contrat de transition, qui vise à l'installation de l'ensemble des bureaux et réserves d'œuvres de l'établissement sur le futur site de Pantin.

La révision du Règlement intérieur de la commission d'acquisition et de commande, conduite en 2021, met en place un outil à l'attention des commissions consultatives qui précise l'ensemble des dispositifs de soutien du Cnap en intégrant les dernières évolutions votées. Il complète le règlement intérieur des commissions de soutien et marque la volonté d'harmoniser et simplifier les dispositifs de soutien (aux artistes, aux galeries d'art, à la photographie documentaire contemporaine).

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>50</b>	<b>50</b>				
Dotations en fonds propres	50	50				
<b>P131 – Création</b>	<b>16 718</b>	<b>16 718</b>	<b>10 205</b>	<b>10 205</b>	<b>18 291</b>	<b>18 291</b>
Subventions pour charges de service public	11 887	11 887	7 655	7 655	14 743	14 743
Dotations en fonds propres	4 831	4 831	2 550	2 550	3 548	3 548

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>					<b>6</b>	<b>6</b>
Subventions pour charges de service public					6	6
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>25</b>	<b>25</b>				
Transferts	25	25				
<b>P363 – Compétitivité</b>					<b>3 470</b>	<b>3 470</b>
Subventions pour charges de service public					3 000	3 000
Dotations en fonds propres					200	200
Transferts					270	270
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>39</b>	<b>39</b>			<b>38</b>	<b>38</b>
Transferts	39	39			38	38
<b>Total</b>	<b>16 832</b>	<b>16 832</b>	<b>10 205</b>	<b>10 205</b>	<b>21 806</b>	<b>21 806</b>

En fonctionnement, sur le programme 131 « Création », l'écart de +7 088 k€ entre les crédits votés en LFI 2021 et l'exécution 2021 s'explique par les mouvements suivants :

- Le versement d'une subvention exceptionnelle correspondant au montant toutes taxes comprises de la redevance due au titre de l'année 2020 par le Cnap à l'établissement public Paris la Défense aux termes de la convention d'occupation temporaire relative aux locaux recevant les réserves du Cnap (576 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention complémentaires au titre du soutien à la photographie documentaire (12 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de la mise en place d'un fonds de soutien exceptionnel ayant pour objet d'attribuer aux artistes auteurs et auteurs du champ des arts visuels des aides leur permettant de surmonter les difficultés économiques qu'ils rencontrent du fait de la crise sanitaire (5 000 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle en soutien du projet CURA destiné à permettre une programmation ambitieuse dans certaines Scènes nationales en collaboration avec l'association CEA (1 500 k€).

Il est enfin à noter que l'établissement a bénéficié de la levée de la réserve de précaution appliquée à sa subvention de fonctionnement et à sa subvention exceptionnelle au titre de la redevance due à Paris la Défense (270 k€).

En investissement sur ce même programme, l'écart de +998 k€ en AE=CP s'explique par :

- L'application de la mise en réserve sur la dotation en fonds propres (-102 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions destinés à différentes commandes publiques soit :
  - une commande publique nationale photographique sur le thème du sport (200 k€ en AE=CP) ;
  - un projet de valorisation de la commande photographique Regards du Grand Paris (50 k€ en AE=CP) ;
  - une nouvelle commande publique nationale à destination des artothèques (150 k€ en AE=CP) ;
  - le portage d'un projet de commande artistique nationale (170 k€ en AE=CP).
- La participation de l'Etat à la restauration :
  - du Cyclop de Jean Tinguely (250 k€ en AE=CP) ;
  - du rideau de la Comédie Française réalisé par Olivier Debré (200 k€ en AE=CP)
- La création d'un outil destiné à accompagner les professionnels des arts visuels dans la prévention des RPS (80 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », l'établissement a bénéficié d'une subvention au titre de l'été culturel et apprenant (+6 k€ en AE=CP).

## Création

Programme n° 131 Opérateurs

Enfin, l'établissement a activement pris part à la relance gouvernementale en faveur des arts visuels. A ce titre, sur le programme 363 « Compétitivité » le CNAP a bénéficié de :

- +3 000 k€ (AE=CP) de subvention de fonctionnement au titre du plan de soutien aux artistes et aux créateurs ;
- +200 k€ (AE=CP) de subvention d'investissement au titre de l'acquisition exceptionnelle d'œuvres ;
- +270 k€ (AE=CP) de transferts en soutien au fonds pour la photographie documentaire.

Il est à noter en outre que sur le programme 147 « Politique de la Ville », l'établissement a bénéficié d'une subvention de la Préfecture de la région Ile-de-France au titre du dispositif « Zone de sécurité prioritaire – Culture » et de son action au Val d'Argent (+38 k€ en AE=CP).

## COMPTE FINANCIER 2021

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>		1 260	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)		18 019 18 019
Fonctionnement autre que les charges de personnel		7 642	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)		6 260	Autres subventions		120
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		668 668	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>  <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		736   699
<b>Total des charges</b>		<b>15 161</b>	<b>Total des produits</b>		<b>18 874</b>
Résultat : bénéfice		3 713	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR		18 874	Total : équilibre du CR		18 874

\* Voté

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement		3 683
Investissements		4 173	Financement de l'actif par l'État		3 748
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières		35	Augmentation des dettes financières		37
<b>Total des emplois</b>		<b>4 208</b>	<b>Total des ressources</b>		<b>7 467</b>
Augmentation du fonds de roulement		3 259	Diminution du fonds de roulement		

\* Voté

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
15 491	3 839	18 032

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	1 325	1 325	1 386	1 386
Fonctionnement	4 865	7 003	4 355	7 267
Intervention	2 998	2 992	6 261	6 323
Investissement	9 114	9 192	4 593	4 173
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>18 302</b>	<b>20 512</b>	<b>16 596</b>	<b>19 150</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>11 680</b>	<b>10 226</b>
Subvention pour charges de service public	8 985	7 655
Autres financements de l'État	2 648	2 448
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	14	13
Recettes propres	33	111
<b>Recettes fléchées</b>	<b>576</b>	<b>11 738</b>
Financements de l'État fléchés	576	11 664
Autres financements publics fléchés	0	38
Recettes propres fléchées	0	35
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>12 256</b>	<b>21 964</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>2 814</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>8 257</b>	<b>0</b>

\* Voté

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Destination unique	1 325	4 865	7 003	2 998	2 992	9 114	9 192	18 302	20 512
	1 386	4 355	7 267	6 261	6 323	4 593	4 173	16 596	19 150
<b>Total</b>	<b>1 325</b>	<b>4 865</b>	<b>7 003</b>	<b>2 998</b>	<b>2 992</b>	<b>9 114</b>	<b>9 192</b>	<b>18 302</b>	<b>20 512</b>

## Création

Programme n° 131 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	1 386		4 355	7 267	6 261	6 323	4 593	4 173	16 596	19 150

\* Voté

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>8 257</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	35
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	320
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>8 257</b>	<b>355</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>2 540</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	5 264
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>8 257</b>	<b>2 895</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>2 814</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	37
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	45
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>0</b>	<b>2 895</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>8 257</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	8 257	2 724
<b>Total des financements</b>	<b>8 257</b>	<b>2 895</b>

\* Voté

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>25</b>	<b>20</b>	<b>26</b>
– sous plafond	20	20	21
– hors plafond	5		5
<i>dont contrats aidés</i>			1
<i>dont apprentis</i>	4		4
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>		<b>51</b>	<b>51</b>
– rémunérés par l'État par ce programme			

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		51	51
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

L'opérateur rémunère 26 ETPT, dont 5 hors plafond correspondant principalement à des étudiants en situation de professionnalisation ou d'apprentissage. Son plafond d'emploi, porté à 21 ETPT en gestion, est entièrement consommé.

51 ETPT ont par ailleurs été rémunérés par l'Etat, soit un niveau conforme aux prévisions.

## OPÉRATEUR

### Comédie Française

## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

### Principaux faits structurants de l'année 2021

La Comédie-Française a été particulièrement affectée par la crise sanitaire, et a été contrainte d'annuler l'ensemble de ses représentations d'octobre 2020 à mai 2021.

Néanmoins, l'activité au sein du théâtre n'a jamais cessé et la troupe a maintenu son contact avec le public grâce à une présence importante dans les médias (télévision et radio), avec la poursuite de la WebTV créée en septembre 2020 (*La Comédie continue!* puis *La Comédie d'Automne*) et des programmes innovants mis en ligne. En effet, chaque semaine la maison de Molière a présenté une émission hebdomadaire animée par une journaliste afin de découvrir toute l'actualité de la Comédie-Française, et chaque samedi s'est tenu un Théâtre à la table dont les spectacles représentés étaient en lien avec les programmes scolaires de collège et lycée. Chaque jour, les Comédiens-Français ont lu l'intégralité de *La Recherche du temps perdu* de Marcel Proust, comme un mini-marathon littéraire (149 lectures).

Par ailleurs, le travail de création et de préparation des spectacles s'est poursuivi de manière à pouvoir reprendre les représentations dès l'annonce de la réouverture des salles le 19 mai 2021. Ainsi, la Comédie-Française a accueilli, dès le mois de juin 2021, cinq spectacles dont la nouvelle création de Serge Bagdassarian et Marina Hands, *Mais quelle comédie !*, initialement programmée en fin d'année 2020. A la rentrée de septembre 2021, la Comédie-Française a proposé six nouvelles productions dont deux présentées en salle Richelieu : *Les Démons* d'après Fiodor Dostoïevski dans une mise en scène de Guy Cassiers et *La Cerisaie* de Tchekhov dans la mise en scène de Clément Hervieu-Léger. Au total, 171 représentations ont pu être jouées avec un taux de remplissage moyen de 82,38 %.

Sur l'ensemble de la programmation en tournée, seules deux représentations de *Hors la Loi* ont pu être présentées au Luxembourg en début d'année 2021. Deux tournées, l'une à Genève pour la pièce d'Ivo van Hove, *Les Damnés*, ainsi qu'une autre création ont dû être annulées. D'ici la fin de l'année seules 35 représentations de *Singulis* (ou « seul en scène ») restent dans la programmation extérieure. Malgré cela, la rentabilité de cette activité n'a pas été remise en cause.

### Gouvernance et pilotage stratégique



**Création**

Programme n° 131 | Opérateurs

Eric Ruf a été nommé, pour un premier mandat d'administrateur général de la Comédie-Française, en conseil des ministres le 16 juillet 2014, sur proposition de la ministre de la Culture. Par décret du président de la République du 24 juillet 2019, il a été renouvelé pour un second mandat.

**FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT**

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P175 – Patrimoines</b>					<b>73</b>	<b>73</b>
Dotations en fonds propres					73	73
<b>P131 – Création</b>	<b>26 517</b>	<b>26 517</b>	<b>25 660</b>	<b>25 660</b>	<b>31 972</b>	<b>31 972</b>
Subventions pour charges de service public	25 311	25 311	25 304	25 304	28 685	28 685
Dotations en fonds propres	1 206	1 206	356	356	3 287	3 287
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>212</b>	<b>212</b>				
Subventions pour charges de service public	200	200				
Transferts	12	12				
<b>P230 – Vie de l'élève</b>	<b>40</b>	<b>40</b>			<b>40</b>	<b>40</b>
Subventions pour charges de service public	40	40			40	40
<b>P363 – Compétitivité</b>					<b>3 500</b>	<b>3 500</b>
Subventions pour charges de service public					3 500	3 500
<b>P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État</b>	<b>317</b>	<b>317</b>				
Dotations en fonds propres	317	317				
<b>Total</b>	<b>27 086</b>	<b>27 086</b>	<b>25 660</b>	<b>25 660</b>	<b>35 584</b>	<b>35 584</b>

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de +3 381 k€ entre les crédits votés en LFI 2021 et l'exécution 2021 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-328 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle ciblée sur les opérateurs dont les modèles économiques et les trésoreries ont été le plus affectées par la crise (3 709 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme, l'écart de +2 931 k€ entre les crédits votés en LFI 2021 et l'exécution 2021 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-14 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle afin de mener une opération de mise aux normes de la cafétéria des comédiens (+250 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle au titre des frais de restauration consécutifs aux travaux Ad'AP (+250 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle pour remplacer une partie des projecteurs scéniques par des éclairages LED (+100 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle afin de réaliser les travaux du foyer des artistes et de la salle du comité (+345 k€ en AE=CP) ;
- Le financement de travaux d'investissement dans le cadre de la mesure ciblée sur les opérateurs fragilisés par la crise (+2 000 k€ en AE=CP).

Sur le programme 175 « Patrimoine », l'écart résulte de l'octroi d'un financement au titre du fonds du patrimoine (+73 k€ en AE=CP).

Enfin, l'établissement a bénéficié d'une subvention pour charges de service public exceptionnelle du programme 363 « Compétitivité » destinée à soutenir la reprise de l'activité dans le contexte de crise sanitaire (3 500 k€ en AE=CP).

## COMPTE FINANCIER 2021

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	30 780	26 662	Subventions de l'État	24 462	24 462
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	125	109	– subventions pour charges de service public	24 462	24 462
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	10 274	13 054	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	3 500	7 349
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	2 106	6 333	Revenus d'activité et autres produits	13 091	8 314
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	2 106	6 333	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	2 041	276
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 842	1 567
<b>Total des charges</b>	<b>41 054</b>	<b>39 717</b>	<b>Total des produits</b>	<b>41 054</b>	<b>40 125</b>
Résultat : bénéfice		409	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	41 054	40 125	Total : équilibre du CR	41 054	40 125

\* Voté

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement	1 777		Capacité d'autofinancement		4 899
Investissements	1 871	3 143	Financement de l'actif par l'État	342	3 287
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	170	81
			Autres ressources	55	58
Remboursement des dettes financières	86		Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>3 734</b>	<b>3 143</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>567</b>	<b>8 325</b>
Augmentation du fonds de roulement		5 182	Diminution du fonds de roulement	3 167	

\* Voté

Comptant parmi les opérateurs de spectacle vivant les plus durement touchés par la crise de la Covid-19, la Comédie-Française enregistre néanmoins un excédent comptable de +409 k€, grâce au soutien déterminant de l'Etat dont les effets sont masqués par différentes écritures comptables liées à l'application du décret n° 46-786 du 23 avril 1946 relatif au régime financier de la Comédie-Française.

**Création**

Programme n° 131 | Opérateurs

Le régime organisationnel et financier propre à la Comédie-Française, fondé sur un mécanisme de partage lissable dans le temps, et des comptabilisations de charges et produits en cours d'exercice, conduit à rendre inopérante la comparaison de BI à CF en droits constatés.

En fin d'exercice 2021, la situation comptable est stabilisée bien que le chiffre d'affaires de l'établissement soit toujours en retrait (-64 % par rapport à 2019). Les ressources propres s'établissent ainsi à 6 471 k€ soit une diminution de -4 778 k€ par rapport au BI qui anticipait une reprise de l'activité dès le premier semestre. Les charges du compte de résultat sont également en diminution (-1 337 k€) mais restent à un niveau importantes en raison du poids du théâtre en ordre de marche dans le budget de l'établissement. L'équilibre n'est ainsi assuré qu'à la faveur de la comptabilisation de financements exceptionnels de l'Etat, notamment dans le cadre de la LFR en fin d'année.

Ces financements exceptionnels ainsi qu'une importante reprise sur provisions permettent de générer une capacité d'autofinancement notable (à 4 899 k€, soit +6 676 k€ par rapport au BI 2021) et d'alimenter le fonds de roulement de l'établissement (les investissements ayant été réalisés à due concurrence du financement de l'actif par l'Etat).

Le fonds de roulement s'établit ainsi à 21 534 k€, gagés à hauteur de 18 034 k€.

*Il est à noter que l'écart entre les données de financements figurant dans la section « Financement de l'Etat » et celles dans la section « Compte financier de l'opérateur » s'explique :*

- *Sur le compte de résultat, par l'inscription de la seule subvention pour charges de service public pérenne du programme 131 nette de gel et de TVA, les autres financements en fonctionnement étant quant à eux ventilés au sein des autres subventions. NB : Ces dernières intègrent par ailleurs 83 k€ de crédits gouvernementaux en provenance du MEJSES et du ministère du Travail ;*
- *Sur le tableau de financement abrégé et la ligne financement de l'actif, par la comptabilisation des seuls financements destinés à l'EPIC (et donc hors acquisition au titre de l'Etat).*

**TRÉSORERIE**

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
17 610	11 877	26 928

**AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES**

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	30 780	30 780	26 656	26 656
Fonctionnement	7 821	7 871	7 019	6 466
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 722	1 871	1 897	3 143
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>40 322</b>	<b>40 521</b>	<b>35 572</b>	<b>36 266</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	125	125	109	109

\* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>35 941</b>	<b>33 914</b>
Subvention pour charges de service public	24 462	24 462
Autres financements de l'État	3 500	3 709
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	7 979	5 743
<b>Recettes fléchées</b>	<b>1 445</b>	<b>8 050</b>
Financements de l'État fléchés	342	6 787
Autres financements publics fléchés	0	182
Recettes propres fléchées	1 103	1 082
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>37 385</b>	<b>41 965</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>5 699</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>3 136</b>	<b>0</b>

\* Voté

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial	Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses artistiques	3 711		2 668	2 668	0	0	0	0	6 379	6 379
	2 115		2 327	2 027	0	0	0	0	4 441	4 141
Éducation artistique et culturelle - Médiation	78		10	10	0	0	0	0	88	88
	96		17	19	0	0	0	0	113	115
Théâtre en ordre de marche	26 446		4 868	4 918	0	0	1 722	1 871	33 036	33 236
	23 997		4 326	4 104	0	0	1 897	3 143	30 220	31 244
Valorisation culturelle et commerciale	545		274	274	0	0	0	0	819	819
	448		350	317	0	0	0	0	798	765
<b>Total</b>	<b>30 780</b>		<b>7 821</b>	<b>7 871</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 722</b>	<b>1 871</b>	<b>40 322</b>	<b>40 521</b>
	<b>26 656</b>		<b>7 019</b>	<b>6 466</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 897</b>	<b>3 143</b>	<b>35 572</b>	<b>36 266</b>

\* Voté

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>3 136</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	86	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 559	2 481
Autres décaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>4 781</b>	<b>2 481</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>9 319</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	9 319
<b>Total des besoins</b>	<b>4 781</b>	<b>11 799</b>

\* Voté

## Création

Programme n° 131 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>5 699</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	55	58
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	755	2 345
Autres encaissements non budgétaires	0	3 697
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>810</b>	<b>11 799</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>3 971</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	3 971	0
<b>Total des financements</b>	<b>4 781</b>	<b>11 799</b>

\* Voté

Les dépenses ont été exécutées à hauteur de 88 % en AE et 90 % en CP. Si les dépenses d'éducation artistique et culturelle (EAC) ont été plus élevées que prévu (+32 %), la crise conduit principalement à des sous-exécutions. C'est le cas :

- Des dépenses artistiques (-1 938 k€ en AE et -2 238 k€ en CP, soit -35 %) affectées par le ralentissement des activités de productions extérieures et d'exploitation des spectacles qui ont été très inférieures à celles des précédents exercices (hors année 2020) malgré des dépenses attachées aux activités numériques en forte hausse ;
- Des dépenses de valorisation (-21 k€ en AE et -54 k€ en CP, soit -7 %) du fait de la fermeture des boutiques pendant plusieurs mois. Seules les ventes en ligne ont pu être maintenues au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021 et, globalement, la boutique en ligne a connu une belle performance tout au long de l'année 2021 ;
- Des dépenses liées aux fonctions support (-2 816 k€ en AE et -1 992 k€ en CP soit -6 %) sous l'effet d'un ralentissement des activités dû au manque de visibilité sur les conséquences de la crise sanitaire.

Si les recettes propres demeurent à un niveau très faible par rapport aux chroniques comme à la prévision 2021 (-2 235 k€) en raison des pertes significatives de recettes de billetterie (-1 273 k€) et de tournées (-1 530 k€), la situation budgétaire est néanmoins stabilisée par l'intervention massive de l'Etat. Le solde budgétaire s'établit ainsi à 5 699 k€ soit une amélioration très sensible par rapport au BI.

Cet excédent, renforcé par 3 696 k€ de recettes d'activité non rapprochées au stade du BI, conduisent à abonder la trésorerie de +9 318 k€, la portant à 26 928 k€.

*Il est à noter que l'écart entre le tableau des financements consentis par l'Etat et les autorisations budgétaires de l'établissement s'explique :*

- *Sur la SCSP, par l'inscription de la seule subvention pour charges de service publique pérenne du programme 131 après l'application de la TVA ;*
- *Sur les autres financements de l'Etat par l'inscription des 3 709 k€ exceptionnels de la seconde LFR ;*
- *Par la ventilation des autres financements (hors 75 k€ du P131 gérés en compte de tiers) au sein des financements de l'Etat fléchés.*

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>423</b>	<b>399</b>	<b>432</b>
– sous plafond	388	399	390
– hors plafond	35		42

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			2
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

L'établissement rémunère 432 ETPT, dont 42 hors plafond. Son plafond d'emplois, fixé à 399 ETPT, est sous-consommé à hauteur de 10 ETPT en raison des effets d'entrée et de sortie dans la troupe (8 ETPT) et de vacances dans un contexte de difficultés de recrutement sur des postes techniques, suite à la crise sanitaire (2 ETPT).

## OPÉRATEUR

Ensemble intercontemporain

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2021

Compte tenu de la prolongation de l'épidémie de Covid-19, la saison 2020-2021 s'est avérée une fois encore particulière : seulement 18 manifestations se sont tenues alors que 46 représentations étaient prévues soit 62 % d'annulations au total. La majeure partie de l'activité a été parisienne même si deux concerts en région (Orléans et Strasbourg) et quatre à l'international ont pu se tenir (contre 10 la saison dernière). A ces 18 manifestations s'ajoutent 14 captations qui ont permis de maintenir le lien avec les publics.

Le début de la saison 2021-2022 s'est quant à lui déroulé dans des conditions relativement satisfaisantes. L'EIC a ainsi pu effectuer ses tournées en Russie, avec une création nationale de *Répons* de Pierre Boulez, ainsi qu'au Japon. Les concerts ont également repris à la Philharmonie, avec en ouverture de saison « In Between », proposition musicale et scénique. Les autres programmes prévus à la Philharmonie de Paris ont pu être maintenus malgré la mise en place du passe sanitaire et des protocoles adaptés.

L'EIC a poursuivi ses actions de médiation et de transmission, en particulier à destination des jeunes professionnels. Il a également poursuivi cette saison sa collaboration avec la Julliard School de New-York qui accompagne de jeunes compositeurs. Cette action vient en complément des actions menées avec le Conservatoire national de musique et de danse de Paris et avec le festival Manifeste.

#### Gouvernance et pilotage stratégique

Olivier Leymarie a été nommé directeur général de l'association en décembre 2017.

Henry Loyrette a fait part de sa volonté de ne pas renouveler son mandat. Il a par conséquent quitté la présidence de l'ensemble en décembre 2021. Jean-Philippe Billarant a été nommé président en attendant le renouvellement des personnalités qualifiées du CA. Un changement de présidence est à prévoir en 2022.

**Création**

Programme n° 131 | Opérateurs

Le quatrième contrat d'objectifs et de performance de l'ensemble a été signé le 3 juin 2019 et couvre la période 2019-2022.

**FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT**

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P131 – Création</b>	<b>4 020</b>	<b>4 020</b>	<b>3 970</b>	<b>3 970</b>	<b>4 039</b>	<b>4 039</b>
Subventions pour charges de service public	3 970	3 970	3 970	3 970	3 989	3 989
Dotations en fonds propres	50	50			50	50
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>40</b>	<b>40</b>				
Transferts	40	40				
<b>P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale</b>	<b>24</b>	<b>24</b>				
Transferts	24	24				
<b>P363 – Compétitivité</b>					<b>100</b>	<b>100</b>
Subventions pour charges de service public					100	100
<b>Total</b>	<b>4 084</b>	<b>4 084</b>	<b>3 970</b>	<b>3 970</b>	<b>4 139</b>	<b>4 139</b>

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de +19 k€ entre les crédits votés en LFI 2021 et l'exécution 2021 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-56 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention en soutien à un projet d'insertion en faveur des musiciens contemporains (+75 k€ en AE=CP).

En investissement, sur ce même programme, l'écart entre les crédits votés en LFI 2021 et l'exécution 2021 s'explique par le versement d'une subvention exceptionnelle au titre du renouvellement du parc instrumental de l'établissement (+50 k€ en AE=CP).

Enfin, l'établissement a bénéficié d'une subvention pour charges de service public exceptionnelle du programme 363 « Compétitivité » destinée à soutenir la reprise de l'activité dans le contexte de crise sanitaire (+100 k€ en AE=CP).

**CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR**

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>44</b>	<b>46</b>	<b>44</b>
– sous plafond	43	46	43
– hors plafond	1		1
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

En 2021, l'établissement a rémunéré 44 ETPT. Son plafond d'emplois, qui s'établit à 46 ETPT, est sous-consommé à hauteur de 3 ETPT en raison du délai de remplacement de musiciens partis à la retraite et de la difficulté d'organiser les concours de recrutement nécessaires en 2021 compte tenu du contexte sanitaire.

## OPÉRATEUR

EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2021

Pour l'EPPGHV, l'année 2021 s'est traduite par une alternance de périodes de fermeture des équipements, de demi-jauges, de réouverture progressive, puis d'annulations de spectacles qui a perturbé la programmation des manifestations artistiques et culturelles générant une forte concentration de celles-ci sur sept mois. En parallèle, le parc est quant à lui resté totalement ouvert et accessible aux publics et de vastes opérations d'aménagement et de réhabilitation ont été enclenchées grâce aux crédits d'investissement alloués au titre du plan de Relance.

Malgré ce contexte, l'EPPGHV a réussi à composer une saison d'ampleur ainsi qu'à maintenir la dynamique de son projet. Ainsi, 300 levées de rideaux ont eu lieu avec la programmation d'évènements phares tels que *Age of Rage* d'Ivo Van Hove, ou encore le spectacle de cirque *Möbius* de la compagnie XY ! qui a inauguré le nouvel « Espace Chapiteaux ».

Concernant le soutien à la création, l'exposition « 100 % sorties d'écoles », consacrée aux jeunes diplômés des écoles d'Art, a pu être maintenue en format adapté à Paris et également programmée à Bruxelles en 2022 dans le cadre de la PFUE. Ce sont également 145 équipes qui ont été accueillies en résidence, dont 25 soutenues au titre du programme « Initiatives Artistes », soit un retour à un niveau d'activité d'avant-crise. A noter également, la mise en œuvre, en partenariat avec l'association Technopol, des « ZUT » (Zones d'Urgence Temporaires Artistiques) qui ont irrigué, au cours de l'été 2021, le territoire national et permis la diffusion de 500 artistes au titre de l'accompagnement ministériel à la reprise d'activité du secteur professionnel.

A l'occasion du bicentenaire de la mort de Napoléon Bonaparte, 2021 aura également été marquée par la tenue dans la Grande Halle, de juin à décembre, de l'exposition « Napoléon » en co-production avec la RMN-Grand Palais. Cette exposition, initialement prévue d'avril à septembre est, en 2021, la 2ème exposition la plus fréquentée à Paris, après l'exposition « Georgia O'Keeffe » au Centre Pompidou.

En matière d'action culturelle, l'établissement a continué l'adaptation de ses propositions au contexte sanitaire. En réponse à la fermeture des salles, la mise en place des Pop-Up Spectacles a permis la représentation d'artistes, initialement programmés ou accueillis en résidence à la Villette, au sein des établissements scolaires (parcours d'éducation artistique et culturelle) ainsi que dans de nombreuses structures du champ social. 13 compagnies ont été impliquées dans 56 établissements et structures pour 86 représentations et 4 337 bénéficiaires.

Enfin, l'EPPGHV a poursuivi le pilotage du déploiement des Micro-Folies à un rythme soutenu grâce à la mobilisation des DRAC et des préfetures. L'inauguration de la 204ème Micro-Folie a eu lieu fin 2021 et 300 implantations supplémentaires sont en cours à horizon de la fin 2022.

#### Gouvernance et pilotage stratégique



**Création**

Programme n° 131 | Opérateurs

Didier Fusillier, nommé président de l'EPPGHV en juin 2015, a été renouvelé pour un second mandat de 5 ans par décret du Président de la République le 3 août 2020.

En parallèle du processus de renouvellement, un nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) couvrant la période 2020-2024 a été élaboré, approuvé par le conseil d'administration du 2 décembre 2020. En lien, un nouvel accord d'intéressement couvrant la période 2020-2022 a été signé le 3 septembre 2020.

**FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT**

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur</b>						
Transferts						
<b>P362 – Écologie</b>					<b>2 120</b>	<b>91</b>
Dotations en fonds propres					2 120	91
<b>P131 – Création</b>	<b>24 992</b>	<b>24 992</b>	<b>24 548</b>	<b>24 548</b>	<b>26 942</b>	<b>26 942</b>
Subventions pour charges de service public	21 248	21 248	21 248	21 248	22 324	22 324
Dotations en fonds propres	3 744	3 744	3 300	3 300	4 618	4 618
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>					<b>3 380</b>	<b>3 380</b>
Subventions pour charges de service public					3 280	3 280
Dotations en fonds propres					100	100
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>3 542</b>	<b>3 542</b>				
Subventions pour charges de service public	3 542	3 542				
<b>P123 – Conditions de vie outre-mer</b>		<b>6</b>				
Transferts		6				
<b>P363 – Compétitivité</b>					<b>6 500</b>	<b>6 500</b>
Subventions pour charges de service public					1 500	1 500
Dotations en fonds propres					5 000	5 000
<b>P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire</b>	<b>1 000</b>	<b>607</b>			<b>500</b>	<b>311</b>
Transferts	1 000	607			500	311
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>50</b>	<b>50</b>			<b>50</b>	<b>50</b>
Transferts	50	50			50	50
<b>P359 – Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022</b>					<b>65</b>	<b>65</b>
Transferts					65	65
<b>Total</b>	<b>29 584</b>	<b>29 198</b>	<b>24 548</b>	<b>24 548</b>	<b>39 557</b>	<b>37 339</b>

En fonctionnement, sur le programme 131 « Création », l'écart de 1 076 k€ entre les crédits votés en LFI 2021 et l'exécution 2021 s'explique par :

- L'application puis la levée de la mise en réserve de précaution (-/+612 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle nette de mise en réserve et au titre de la LFR ciblée sur les opérateurs dont les modèles économiques et les trésoreries ont été le plus affectées par la crise (+1 076 k€ en AE=CP).

En investissement, sur le programme 131, l'écart de +1 318 k€ entre les crédits votés en LFI 2021 et l'exécution 2021 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-132 k€ en AE=CP) ;
- Une subvention complémentaire visant à couvrir les surcoûts constatés sur les marchés de travaux pour la construction du futur bâtiment d'exploitation, dont la maîtrise d'ouvrage a été déléguée à l'OPPIC, compte tenu des effets de la crise sanitaire sur le prix et la disponibilité des matières premières notamment (+1 000 k€ en AE=CP) ;
- Une subvention exceptionnelle visant à soutenir la capacité de financement de l'EPPGHV pour des travaux prioritaires en 2021 de rénovation des bâtiments et infrastructures sur le Parc considérant les besoins de mise à niveau et en sécurité au titre de la programmation pluriannuelle des investissements (+450 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », les écarts entre la LFI 2021 et l'exécution s'explique :

- En fonctionnement par le versement d'une subvention visant à assurer le déploiement du programme Micro-Folies (2 780 k€ nets de gel en AE=CP) et par le versement d'une subvention exceptionnelle au titre du programme « ZUT » (+500 k€ en AE=CP) ;
- En investissement, par l'inscription au budget (mouvement de fongibilité depuis la subvention de fonctionnement dédiée au programme Micro-Folies), d'une dotation visant à assurer le financement de Kits Mobiles de Micro-Folies pour une accélération des implantations dans l'attente de la formulation définitive des projets par les acteurs porteurs (+100 k€ en AE=CP).

Enfin, l'établissement a été bénéficiaire de crédits France Relance. Ainsi :

- Le programme 362 « Ecologie » a accompagné la réfection de chaudières au Pavillon Janvier et au Zénith grâce à des subventions d'investissement de +2 120 k€ en AE et +91 k€ en CP ;
- Le programme 363 « Compétitivité » a soutenu la reprise de l'activité dans le contexte de crise sanitaire grâce à une subvention de fonctionnement de +1 500 k€ (AE=CP) ainsi que la construction du futur bâtiment d'exploitation grâce à une subvention d'investissement de +5 000 k€ (AE=CP).

## COMPTE FINANCIER 2021

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	12 991	13 508	Subventions de l'État	20 997	26 690
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>81</i>	<i>88</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>20 997</i>	<i>26 690</i>
			<i>– crédits d'intervention( transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	34 333	34 445	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	3 255	462
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	7 985	10 523	Revenus d'activité et autres produits	20 863	21 281
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>7 985</i>	<i>10 443</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>6 900</i>	<i>2 972</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		<i>80</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>57</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		<i>7 966</i>
<b>Total des charges</b>	<b>47 323</b>	<b>47 954</b>	<b>Total des produits</b>	<b>45 115</b>	<b>48 433</b>
Résultat : bénéfice		479	Résultat : perte	2 208	
Total : équilibre du CR	47 323	48 433	Total : équilibre du CR	47 323	48 433

\* Voté

## Création

Programme n° 131 | Opérateurs

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement	1 123		Capacité d'autofinancement		8
Investissements	13 690	8 261	Financement de l'actif par l'État	9 668	10 120
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	703	480
			Autres ressources		57
Remboursement des dettes financières		41	Augmentation des dettes financières		48
<b>Total des emplois</b>	<b>14 813</b>	<b>8 302</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>10 371</b>	<b>10 712</b>
Augmentation du fonds de roulement		2 411	Diminution du fonds de roulement	4 442	

\* Voté

A la clôture de l'exercice comptable, le résultat patrimonial s'établit à 479 k€ soit +10 930 k€ par rapport au BI.

Ce résultat doit néanmoins être analysé avec prudence au regard d'une sous-consommation des charges, en particulier de fonctionnement (-1 907 k€) dans un contexte d'activité bouleversée par la crise sanitaire et générant divers reports. Il est également rendu possible grâce à l'accompagnement exceptionnel de l'Etat (+5 693 k€ nets de TVA) qui a permis à l'EPPGHV de faire face à la forte diminution de ses ressources propres (-3 676 k€) dans le contexte de persistance de la crise en 2021, affectant tout particulièrement cet établissement dont une partie de l'activité s'exerce dans le champ commercial.

Le soutien de l'Etat concourt doublement à l'amélioration du bilan de l'établissement, tant en contribuant à générer une capacité de financement de 8 k€ (soit +1 131 k€) qu'en consolidant l'actif de l'établissement grâce à des financements complémentaires pour +452 k€. Cela permet de conforter le fonds de roulement de l'établissement à hauteur de 20 455 k€. Ce niveau est néanmoins à mettre en regard du faible niveau d'exécution des investissements (-5 430 k€) reprogrammés en 2022.

Il est à préciser que l'exercice 2021 accuse d'importants retards du fait de négociations avec les fournisseurs pour stabiliser les moins-values en matière de sécurité, maintenance, nettoyage, chauffage, de report de spectacles, pendant les périodes de restriction d'activité. La concentration de l'activité sur une période réduite à sept mois a également induit une concentration des actes qui a difficilement pu être absorbée par les équipes en termes de traitement. A noter dans ce cadre que le changement de logiciel financier fin 2021 constitue un facteur de perturbation conjoncturel, les services gestionnaires ayant dû mener de front la clôture 2021 et la bascule vers le nouvel outil, ce qui a mécaniquement allongé les délais de traitement.

L'écart entre le tableau des financements consentis par l'Etat et le compte financier de l'établissement s'explique :

- En fonctionnement, et en particulier sur la SCSP, par l'application de la TVA ;
- Sur le « financement de l'actif par l'Etat », par l'inscription des financements de la préfecture d'Ile-de-France au titre du FNADT pour 311 k€.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
18 485	9 246	20 176

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	12 991	12 991	13 318	13 318
Fonctionnement	26 321	26 347	24 152	21 688
Intervention	0	0	0	0
Investissement	14 481	13 690	11 245	8 254
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>53 792</b>	<b>53 028</b>	<b>48 714</b>	<b>43 260</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	81	81	0	0

\* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>48 586</b>	<b>40 304</b>
Subvention pour charges de service public	20 997	22 645
Autres financements de l'État	12 668	7 563
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	258	320
Recettes propres	14 663	9 776
<b>Recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>6 879</b>
Financements de l'État fléchés	0	6 402
Autres financements publics fléchés	0	444
Recettes propres fléchées	0	34
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>48 586</b>	<b>47 183</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>3 923</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>4 442</b>	<b>0</b>

\* Voté

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses artistiques	0	13 314	13 314	0	0	0	0	13 314	13 314
	0	11 247	10 167	0	0	0	0	11 247	10 167
Éducation artistique et culturelle - Médiation	0	2 131	2 131	0	0	1 475	1 475	3 606	3 606
	0	2 733	2 616	0	0	227	982	2 961	3 598
Exploitation et valorisation du site	0	7 125	7 125	0	0	11 935	11 331	19 059	18 456
	0	6 993	5 999	0	0	10 088	6 850	17 081	12 849
Fonctions support	12 991	2 533	2 560	0	0	1 071	884	16 595	16 434
	13 318	2 495	2 448	0	0	930	422	16 742	16 188
Valorisation culturelle	0	1 218	1 218	0	0	0	0	1 218	1 218
	0	683	459	0	0	0	0	683	459
<b>Total</b>	<b>12 991</b> <b>13 318</b>	<b>26 321</b> <b>24 152</b>	<b>26 347</b> <b>21 688</b>	<b>0</b> <b>0</b>	<b>0</b> <b>0</b>	<b>14 481</b> <b>11 245</b>	<b>13 690</b> <b>8 254</b>	<b>53 792</b> <b>48 714</b>	<b>53 028</b> <b>43 260</b>

\* Voté

**Création**

Programme n° 131 | Opérateurs

**ÉQUILIBRE FINANCIER**

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>4 442</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	41
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	3 000	4 237
Autres décaissements non budgétaires	0	175
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>7 442</b>	<b>4 453</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>1 691</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	1 691
<b>Total des besoins</b>	<b>7 442</b>	<b>6 145</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>3 923</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	48
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	3 000	2 224
Autres encaissements non budgétaires	0	-50
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>3 000</b>	<b>6 145</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>4 442</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	4 442	0
<b>Total des financements</b>	<b>7 442</b>	<b>6 145</b>

\* Voté

Les dépenses ont été exécutées à hauteur de 91 % en AE et 82 % en CP. Si les dépenses d'éducation artistique et culturelle (EAC) sont quasiment exécutées au niveau du prévisionnel (-0,2 %), de même que celles relatives aux fonctions support (+2 %), on observe les variations à la baisse suivantes :

- Les dépenses artistiques présentent une sous-consommation de -2 067 k€ en AE et -3 147 k€ en CP (soit -24 %) suite à l'annulation de 19 représentations ainsi que par la non-intégration sur l'exercice 2021 de plusieurs décomptes de coréalizations ;
- Les dépenses d'exploitation du site présentent une sous-consommation de -1 978 k€ en AE et -5 607 k€ en CP (soit -30 %), compte tenu des retards importants qu'ont accusés les paiements 2021 en raison des négociations avec les fournisseurs et concessionnaires ;
- Les dépenses de valorisation culturelle et commerciale présentent une sous-consommation de -535 k€ en AE et -759 k€ en CP soit -62 % à cause des effets de la crise sanitaire qui ont généré des annulations et reports d'activités (soit au final 25 salons, tournages et événements).

Cela représente une baisse de dépenses de -5 078 k€ en AE et -9 768 k€ en CP, l'écart significatif résultant des retards et reports évoqués, qui affectent tant les CP de fonctionnement (-4 659 k€) que d'investissement (-5 436 k€), la masse salariale étant quant à elle en légère progression. Ces moindres dépenses permettent d'absorber des baisses de ressources propres de (-4 887 k€) résultant principalement de la diminution des recettes issues de la billetterie (-1 938 k€) et des concessions (-1 379 k€), alors que les prévisions initiales étaient prudentes.

Il en ressort une amélioration nette du solde budgétaire, qui s'établit à 3 923 k€. La situation est cependant à nuancer car cet excédent résulte intégralement des décalages de paiements survenus en fin d'année et des crédits déployés par le ministère en fin de gestion (LFR, dégel, subvention d'investissement). Il en va de même du niveau de trésorerie

qui doit permettre de couvrir une programmation pluriannuelle importante au cours des trois prochains exercices. Ainsi, les 20 176 k€ ont vocation à être intégralement consommés d'ici 2024.

Il est à noter que l'écart entre le tableau des financements consentis par l'Etat et les autorisations budgétaires de l'établissement s'explique :

- Sur la SCSP, par l'inscription des subventions pour charges de service public consenties par les programmes 131 et 363 et l'application de la TVA ;
- Sur les financements de l'Etat fléchés par l'inscription des dotations en fonds propres consenties par le programme 363, de la dotation exceptionnelle au titre du bâtiment d'exploitation, et des financements de la Préfecture ;
- Sur les autres financements de l'Etat, par l'inscription de l'ensemble des autres dotations.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>207</b>	<b>206</b>	<b>207</b>
– sous plafond	207	206	207
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

L'établissement rémunère 207 ETPT, soit un dépassement de plafond de 1 ETPT couvert par un redéploiement interne au programme 131.

## OPÉRATEUR

EPCCSL - Etablissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges

## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

### Principaux faits structurants de l'année 2021

L'année 2021 a été marquée par l'allumage du four à bois de la manufacture. Cet événement quinquennal unique permettant d'inviter des artistes à peindre des pièces d'exception en collaboration avec les artisans de Sèvres. Il a permis de révéler les œuvres de trois artistes femmes de la scène française – Annette Messenger, Hélène Delprat, Ulla von Brandenburg –, qui ont investi les mêmes formes de vases. D'autres pièces ont été cuites à cette occasion, et seront exposées à la galerie de Sèvres à compter de février 2022.

En dépit de la crise sanitaire l'établissement a renoué avec son public grâce à l'exposition « A Table ! Le repas, tout un art » qui a attiré plus de 21 000 visiteurs et a bénéficié d'importantes retombées médiatiques. Après avoir été présentée au musée national de céramique de Sèvres, elle a rejoint le Musée Adrien Dubouché de Limoges sous une forme originale (décembre 2021) et constitue un exemple de mutualisation entre les deux musées nationaux intégrés à

**Création**

Programme n° 131 | Opérateurs

l'établissement public. Hors les murs de Limoges, il convient également de citer l'exposition « Arts de l'islam : un passé pour un présent » pilotée par le Louvre et la RMN – Grand Palais, à laquelle le musée Adrien Dubouché a activement participé.

Si le contexte sanitaire a considérablement affecté la tenue des foires et salons internationaux, en particulier sur le premier semestre, l'établissement a pu participer à des expositions et des salons pendant l'automne, notamment à la FIAC, dans le cadre du partenariat de l'établissement avec l'Association pour la diffusion internationale de l'art français, ainsi qu'à la Biennale Paris.

Enfin, l'année 2021 constitue une année de changement engagé par le rapport IGAC n°2020-23 paru fin 2020. Dressant une cartographie des forces et faiblesses de l'établissement, ce rapport a formulé une feuille de route de modernisation accélérée de la Cité de la céramique, donnant lieu à un accompagnement resserré de la tutelle ministérielle. Un audit de production, a été mené entre juillet et septembre 2021 afin d'identifier des marges d'optimisation en termes de suivi des flux et des stocks. Huit axes d'amélioration, répartis en onze recommandations ont été proposés et mis en œuvre dès la fin de l'année.

**Gouvernance et pilotage stratégique**

Romane Sarfati a été renouvelée dans ses fonctions de directrice générale de l'établissement par décret du Président de la République en date du 24 juillet 2019. La présidence du conseil d'administration reste assurée par Catherine Mayenobe.

Le contrat de performance de l'établissement en cours a été validé par le conseil d'administration du 14 décembre 2018 ; il couvre la période 2019-2021.

**FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT**

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P131 – Création</b>	<b>4 999</b>	<b>4 999</b>	<b>4 464</b>	<b>4 464</b>	<b>5 368</b>	<b>5 368</b>
Subventions pour charges de service public	4 457	4 457	4 054	4 054	4 524	4 524
Dotations en fonds propres	543	543	410	410	844	844
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>30</b>	<b>30</b>				
Dotations en fonds propres	30	30				
<b>P363 – Compétitivité</b>					<b>1 000</b>	<b>1 000</b>
Subventions pour charges de service public					1 000	1 000
<b>Total</b>	<b>5 030</b>	<b>5 030</b>	<b>4 464</b>	<b>4 464</b>	<b>6 368</b>	<b>6 368</b>

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de +470 k€ entre les crédits votés en LFI 2021 et l'exécution 2021 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-101 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle ciblée en faveur des opérateurs dont les modèles économiques et la trésorerie avaient été le plus affectés par la crise (+321 k€) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle afin de soutenir le projet de l'établissement (+250 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme, l'écart de +434 k€ s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-16 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle d'investissement (+450 k€ en AE=CP).

Enfin, l'établissement a été bénéficiaire de crédits de France Relance. Ainsi, le programme 363 « Compétitivité » a soutenu la reprise de l'activité dans le contexte de crise sanitaire grâce à une subvention de fonctionnement de +1 000 k€ (AE=CP).

## COMPTE FINANCIER 2021

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	3 018	2 980	Subventions de l'État	4 954	5 546
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	43	43	– subventions pour charges de service public	4 954	5 546
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	5 497	4 606	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	670	734	Revenus d'activité et autres produits	3 266	3 079
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	670	734	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	561	411
<b>Total des charges</b>	<b>8 515</b>	<b>7 586</b>	<b>Total des produits</b>	<b>8 220</b>	<b>8 625</b>
Résultat : bénéfice		1 039	Résultat : perte	295	
Total : équilibre du CR	8 515	8 625	Total : équilibre du CR	8 515	8 625

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement	186		Capacité d'autofinancement		1 362
Investissements	3 242	870	Financement de l'actif par l'État	2 107	781
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	196	
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>3 428</b>	<b>870</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>2 303</b>	<b>2 143</b>
Augmentation du fonds de roulement		1 272	Diminution du fonds de roulement	1 125	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le résultat de l'année 2021 affiche un bénéfice de +1 039 k€, soit +2 004 k€ par rapport aux prévisions 2021.



**Création**

Programme n° 131 | Opérateurs

Cette amélioration notable résulte pour 1 599 k€ par des moindres charges consécutives à la crise sanitaire. La reprise d'activité tardive a en effet conduit à des économies sur le fonctionnement courant, à l'annulation de dépenses de foires et salon ainsi qu'au déport tardif d'une exposition. En outre, la fragilité pesant sur l'établissement dans un contexte de ralentissement durable de son activité commerciale ont conduit à lui verser différents financements exceptionnels (592 k€), lui permettant d'afficher une hausse totale des produits de +404 k€.

Il en ressort une CAF en amélioration de +1 548 k€ par rapport au BI qui permettait de maintenir une programmation d'investissement à un niveau important, en dépit de financements de l'Etat revus à la baisse, les projets de l'opérateur n'ayant pas été retenus dans le cadre de l'appel à projet rénovation énergétique des bâtiments publics.

Le fonds de roulement de l'Etat se trouve ainsi consolidé à hauteur de 6 635 k€, dont une partie est néanmoins réservées à des opérations d'investissement à venir et qui font l'objet de financements fléchés.

*Il est à noter un écart entre les dotations en fonds propre figurant dans la section « Financement de l'Etat » et le financement de l'actif par l'Etat du tableau de financement abrégé qui s'explique par une correction d'écriture. L'acquisition du plateau « l'art de la porcelaine » en 2020 avait en effet donné lieu à une mauvaise comptabilisation régularisée à hauteur de 63 k€.*

**TRÉSORERIE**

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
3 412	1 968	4 749

**AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES**

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	3 163	3 163	3 176	3 176
Fonctionnement	4 694	4 682	4 197	3 563
Intervention	0	0	0	0
Investissement	2 951	3 242	793	924
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>10 808</b>	<b>11 087</b>	<b>8 166</b>	<b>7 663</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	43	43	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>7 052</b>	<b>7 666</b>
Subvention pour charges de service public	4 954	5 537
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	19
Recettes propres	2 099	2 109
<b>Recettes fléchées</b>	<b>2 909</b>	<b>1 377</b>
Financements de l'État fléchés	2 107	844
Autres financements publics fléchés	696	500
Recettes propres fléchées	107	33
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>9 962</b>	<b>9 043</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>1 380</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>1 125</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments et domaines		0	1 291	1 283	0	0	2 457	2 687	3 748	3 970
		0	1 302	1 300	0	0	385	427	1 686	1 727
Collection		0	285	273	0	0	188	238	473	511
		0	274	165	0	0	99	117	373	282
Fonctions support		3 163	895	872	0	0	231	231	4 289	4 266
		3 176	923	851	0	0	178	289	4 277	4 315
Production culturelle		0	1 149	1 180	0	0	0	0	1 149	1 180
		0	679	571	0	0	0	0	679	571
Production et commercialisation de porcelaine		0	906	906	0	0	75	86	981	991
		0	623	553	0	0	127	82	750	635
Publics		0	168	168	0	0	0	0	168	168
		0	397	123	0	0	4	9	400	132
<b>Total</b>		<b>3 163</b>	<b>4 694</b>	<b>4 682</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 951</b>	<b>3 242</b>	<b>10 808</b>	<b>11 087</b>
		<b>3 176</b>	<b>4 197</b>	<b>3 563</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>793</b>	<b>924</b>	<b>8 166</b>	<b>7 663</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>1 125</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	723	442
Autres décaissements non budgétaires	0	54
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>1 848</b>	<b>496</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>1 338</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	737

## Création

Programme n° 131 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	600
<b>Total des besoins</b>	<b>1 848</b>	<b>1 833</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>1 380</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	451	449
Autres encaissements non budgétaires	0	5
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>451</b>	<b>1 833</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>1 396</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	15	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 381	0
<b>Total des financements</b>	<b>1 848</b>	<b>1 833</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Les dépenses ont été exécutées à hauteur de 76 % en AE et 70 % en CP. Ce niveau d'exécution est lié à une concentration des actes en fin de gestion sous l'effet de la crise sanitaire et de vacances à des postes-clés du circuit de la dépense. On note ainsi :

- Une sous-exécution des dépenses de collection (-100 k€ en AE et -229 k€ en CP soit -45 %), qui s'explique en grande partie par le décalage de calendrier du chantier des collections, dont la conduite reste ralentie en dépit du lancement d'une AMO fin 2020 ;
- Une sous-exécution des dépenses de programmation culturelle (-471 k€ en AE et -610 k€ en CP soit -47 %) en raison du report en 2022 de l'exposition « Formes Vivantes » à Sèvres ;
- Une sous-exécution des CP liées aux publics (-36 k€, soit -21 %), les AE progressant quant à elles de +138 % suite à l'externalisation en fin d'exercice de la librairie-boutique de Sèvres ;
- Une sous-exécution des dépenses de production et de commercialisation de porcelaine (-231 k€ en AE et -356 k€ en CP soit -36 %) liées à la fermeture des foires et des salons ;
- Une sous-exécution significative des dépenses liées aux bâtiments (-2 062 k€ en AE et -2 243 k€ en CP soit -56 %) principalement liés à l'abandon des projets de rénovation énergétique non financés par la DIE (-1 713 k€), au report sine die des travaux de création d'un atelier de restauration dans le bâtiment Roux-Spitz et aux retards pris sur la fin de gestion.

Les dépenses liées aux fonctions support en revanche, rendent compte d'un pilotage parfaitement ajusté puisqu'elles sont consommées à presque 100 %.

Le niveau très important de ces moindres dépenses (-2 642 en AE et -3 424 en CP), en particulier en investissement, permettent de consolider l'équilibre de l'établissement, les recettes étant quant à elles très inférieures au prévisionnel (-919 k€). Il en résulte une amélioration nette du solde budgétaire qui s'établit à +1 380 k€ et un abondement de la trésorerie pour un montant de 1 338 k€.

Son niveau de 4 749 k€ fin 2021 doit néanmoins être rapprochés de restes à payer qui s'élèvent à 2 498 k€.

Il est à noter que l'écart entre les données de financement figurant dans la section « Financement de l'Etat » et celles dans la section « Autorisations budgétaires », notamment sur le montant de SCSP, s'explique par le remboursement de dépenses à caractère social pour 13 k€.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>54</b>	<b>45</b>	<b>54</b>
– sous plafond	44	45	45
– hors plafond	10		9
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	7		
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>		<b>190</b>	<b>185</b>
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		190	185
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

L'opérateur rémunère 54 ETPT, dont 9 hors plafond au titre de l'Ecole de Sèvres. Son plafond d'emploi, qui s'élève à 45 ETPT, est intégralement consommé.

185 ETPT ont par ailleurs été rémunérés par l'Etat, soit un niveau sensiblement inférieur aux prévisions qui s'explique par des procédures de recrutement longues afin de remplacer les agents partis à la retraite ou effectuant une mobilité.

## OPÉRATEUR

Opéra comique

## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

### Principaux faits structurants de l'année 2021

L'Opéra-Comique a fait face à la crise sanitaire en parvenant à maintenir son activité de production et de diffusion, notamment *via* des captations de spectacles. L'adaptation de la programmation aux contraintes, en s'appuyant sur des formats numériques, aura ainsi permis de maintenir un lien avec le public. Ainsi, au premier semestre 2021, pendant la période de fermeture des salles de spectacle, ont été filmées trois créations : *Titon et l'Aurore*, *La belle Hélène* et *Le Voyage dans la lune*. En juin 2021, l'activité a pu reprendre avec la création d'*Orféo* mis en scène par Pauline Bayle et dirigé par Jordi Savall. Malgré une jauge et des horaires contraints, le spectacle a été un vrai succès public. *Fidelio*, première production présentée en jauge pleine a affiché un remplissage inattendu. La création *Les Eclairs* sur un livret de Jean Echenoz et une musique de Philippe Hersant a également été un succès public. Enfin, les cinq représentations de *Roméo et Juliette* de Gounod dans la mise en scène d'Eric Ruf ont pu être données en décembre 2021 malgré les changements de distribution dus au Covid. Le spectacle a rencontré un grand succès public et médiatique.

En 2021, l'Opéra-Comique a donc maintenu les sept productions lyriques prévues : trois ont été captées sans public pour une diffusion audiovisuelle ou numérique et les autres ont été données avec public et pour trois d'entre elles également captées. Au total, l'Opéra-Comique aura proposé en 2021 46 représentations dont 23 lyriques à l'Opéra-Comique et six en tournée (*Pêcheurs de perles* à Oviedo et *Donnerstag*).

**Création**

Programme n° 131 | Opérateurs

La billetterie, les coproductions et tournées, au cœur de la stratégie de développement des ressources propres, augmentent par rapport à 2020 mais ne retrouvent pas des niveaux comparables à 2019. Quarante-quatre levers de rideaux en tournée ont en effet été reportés ou annulés en 2021. Concernant les coproductions, sont à noter l'entrée en coproduction de l'Opéra de Dijon pour *Fidelio*, le Théâtre d'Athènes pour *Le Voyage dans la Lune* et *Les éclairs* ainsi que le Théâtre Petruzelli de Bari sur *Roméo et Juliette*.

Dans ce contexte incertain, l'établissement a également poursuivi les activités de la Maîtrise populaire de l'Opéra-Comique avec 4 170 heures d'enseignement de neuf différentes disciplines artistiques réalisées auprès de 115 élèves. Les activités artistiques de la Maîtrise ont été maintenues avec par exemple 15 maîtrisiens distribués dans *Fidelio* mis en scène par Cyril Teste et dirigé par Raphaël Pichon, la participation de 40 d'entre-eux à la Cérémonie nationale d'entrée au Panthéon de Joséphine Baker ou encore la participation de l'ensemble de l'effectif de la Maîtrise populaire au concert de Noël de l'établissement.

**Gouvernance et pilotage stratégique**

Après 15 ans d'exercice en tant que directeur adjoint puis directeur, Olivier Mantéi a quitté ses fonctions à la tête de l'établissement en 2021. Le chef d'orchestre Louis Langrée lui succède depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2021.

Jean-Yves Larroutou a été nommé président du conseil d'administration de l'établissement public par décret du 24 juin 2020, pour un second mandat.

La stabilisation de son nouveau modèle économique et artistique au cours des dernières années va permettre la rédaction d'un premier contrat d'objectifs et de performance, qui devrait être adopté en 2022, en lien avec le projet de la nouvelle direction.

**FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT**

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P131 – Création</b>	<b>14 798</b>	<b>14 798</b>	<b>12 510</b>	<b>12 510</b>	<b>12 977</b>	<b>12 977</b>
Subventions pour charges de service public	14 010	14 010	12 210	12 210	11 389	11 389
Dotations en fonds propres	788	788	300	300	1 588	1 588
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>585</b>	<b>585</b>				
Subventions pour charges de service public	290	290				
Transferts	295	295				
<b>P363 – Compétitivité</b>					<b>2 000</b>	<b>2 000</b>
Subventions pour charges de service public					2 000	2 000
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>60</b>	<b>60</b>			<b>78</b>	<b>78</b>
Transferts	60	60			78	78
<b>Total</b>	<b>15 443</b>	<b>15 443</b>	<b>12 510</b>	<b>12 510</b>	<b>15 055</b>	<b>15 055</b>

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de -821 k€ (AE=CP) entre la LFI 2021 et l'exécution s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-221 k€ en AE=CP) ;
- La fongibilité d'une partie de la dotation de fonctionnement vers l'investissement (-600 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme, l'écart de +1 288 k€ (AE=CP) entre les crédits prévus en LFI et la réalisation 2021 résulte de :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-12 k€ en AE=CP) ;
- Le mouvement de fongibilité opéré depuis la subvention de fonctionnement (+600 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention pour des travaux de mise en conformité (+700 k€ en AE=CP).

Enfin, l'établissement a été bénéficiaire de crédits France Relance. Ainsi, le programme 363 « Compétitivité » a soutenu la reprise de l'activité dans le contexte de crise sanitaire grâce à une subvention de fonctionnement de +2 000 k€ (AE=CP).

## COMPTE FINANCIER 2021

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	12 605	10 371	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public</i> <i>– crédits d'intervention( transfert)</i>	13 897 13 897	13 310 13 310
Fonctionnement autre que les charges de personnel	9 352	8 407	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	800 800	920 920	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	8 060 800	6 439 31 612
<b>Total des charges</b>	<b>21 957</b>	<b>18 778</b>	<b>Total des produits</b>	<b>21 957</b>	<b>19 748</b>
Résultat : bénéfice		970	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	21 957	19 748	Total : équilibre du CR	21 957	19 748

\* Voté

**Création**

Programme n° 131 | Opérateurs

**ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE**

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement		1 247
Investissements	1 588	901	Financement de l'actif par l'État	288	1 588
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	30	
Remboursement des dettes financières		7	Augmentation des dettes financières		11
<b>Total des emplois</b>	<b>1 588</b>	<b>907</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>318</b>	<b>2 846</b>
Augmentation du fonds de roulement		1 939	Diminution du fonds de roulement	1 270	

\* Voté

Le résultat de l'année 2021 s'établit à 970 k€. Malgré la crise sanitaire, il s'avère très supérieur aux prévisions initiales, qui envisageaient seulement une situation à l'équilibre en dépit de l'inscription, dès le budget initial, d'un accompagnement exceptionnel de 2 000 k€ au titre de France Relance.

Cet excédent est principalement le fait d'une baisse de charges (-3 179 k€) résultant pour 1 000 k€ du dispositif d'exonération de charges patronales prévu dans le cadre sanitaire. Celui-ci couvre les pertes de produits de -2 209 k€, dont -1 464 k€ au titre des ressources propres.

Cela permet à l'établissement de générer une CAF de 1 247 k€. L'effet cumulé de cette dernière avec un mouvement de fongibilité depuis l'investissement ainsi que d'un financement exceptionnel de l'Etat permettent de couvrir les besoins en investissement 2021 ramenés à 901 k€ en raison de l'incapacité de lancer l'ensemble des opérations au cours du premier semestre (soit -687 k€).

*Il est à noter que l'écart entre les données de financements figurant dans la section « Financement de l'Etat » et celles dans la section « Compte financier de l'opérateur » s'explique sur le compte de résultat et la ligne SCSP, par l'application de la TVA.*

**TRÉSORERIE**

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
5 210	1 841	7 782

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	12 605	12 605	11 146	11 146
Fonctionnement	8 485	8 552	7 567	7 137
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 534	1 588	1 230	901
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>22 624</b>	<b>22 745</b>	<b>19 943</b>	<b>19 184</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>20 810</b>	<b>20 714</b>
Subvention pour charges de service public	13 897	13 310
Autres financements de l'État	288	1 256
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	243
Recettes propres	6 625	5 906
<b>Recettes fléchées</b>	<b>30</b>	<b>700</b>
Financements de l'État fléchés	0	700
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	30	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>20 840</b>	<b>21 414</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>2 230</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>1 905</b>	<b>0</b>

\* Voté

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiment / Monuments historiques	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	1 246 515	1 300 151	1 246 515	1 300 151
Dépenses artistiques	5 286 4 074	5 517 4 702	5 517 4 342	0 0	0 0	0 0	0 0	10 803 8 775	10 803 8 416
Education artistique et culturelle	265 276	380 269	380 269	0 0	0 0	0 0	0 0	646 545	646 545
Théâtre en ordre de marche	7 054 6 687	2 546 2 505	2 614 2 436	0 0	0 0	288 715	288 749	9 888 9 907	9 955 9 873
Valorisation culturelle et commerciale	0 109	41 92	41 89	0 0	0 0	0 0	0 0	41 201	41 199
<b>Total</b>	<b>12 605</b> <b>11 146</b>	<b>8 485</b> <b>7 567</b>	<b>8 552</b> <b>7 137</b>	<b>0</b> <b>0</b>	<b>0</b> <b>0</b>	<b>1 534</b> <b>1 230</b>	<b>1 588</b> <b>901</b>	<b>22 624</b> <b>19 943</b>	<b>22 745</b> <b>19 184</b>

\* Voté



## Création

Programme n° 131 | Opérateurs

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>1 905</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	7
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	2 028	1 152
Autres décaissements non budgétaires	0	-828
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>3 933</b>	<b>330</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>2 572</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	549
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	2 024
<b>Total des besoins</b>	<b>3 933</b>	<b>2 903</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>2 230</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	11
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	825	595
Autres encaissements non budgétaires	1 000	67
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>1 825</b>	<b>2 903</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>2 108</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 108	0
<b>Total des financements</b>	<b>3 933</b>	<b>2 903</b>

\* Voté

Les dépenses ont été exécutées à hauteur de 88 % en AE et 84 % en CP. La sous-exécution est principalement le fait d'une sous-exécution notable de deux destinations :

- Celle des dépenses artistiques (-2 028 k€ en AE et -2 387 k€ en CP soit -22 %) qui s'explique par l'annulation ou le report des spectacles et manifestations artistiques, en particulier en tournée, et les économies de masse salariale et d'achats en résultant ;
- Celle des monuments historiques (-731 k€ en AE et -1 149 k€ en CP soit -88 %) liée au report de différents travaux et en particulier ceux sur le réseau incendie (RIA) et sur l'encoffrement.

Les autres destinations sont soit légèrement sous-exécutées soit sur-exécutées sans que les écarts aient un impact significatif en valeur. On note ainsi :

- Une sur-exécution des dépenses de valorisation (+160 k€ en AE et +158 k€ en CP soit +386 %) liée à la reprise de l'activité commerciale en 2021 ;
- Une sous-exécution des dépenses d'éducation artistique et culturelle (-101 k€ en AE et -101 k€ en CP soit -16 %) qui rend en réalité compte d'une optimisation des dépenses en la matière, les dépenses de personnel étant plus importantes que prévues et compensées par des économies en fonctionnement ;
- Une exécution des dépenses liées aux fonctions support de l'établissement très proche du prévisionnel (+19 k€ en AE et -82 k€ en CP soit -1 %).

Ces moindres dépenses pour -2 681 k€ en AE et -3 561 k€ en CP couvrent les pertes de recettes dont l'augmentation de +574 k€ n'est que factice. Elle résulte en réalité du financement de l'investissement par l'Etat ainsi que des exonérations de charges sociales inscrites en recettes en comptabilité budgétaire : malgré une belle performance en matière de mécénat, les ressources propres pour 5 034 k€ chutent en effet de 25 % par rapport au BI.

Ce solde excédentaire de +2 230 k€, et l'annulation d'opérations non budgétaires jusqu'alors non rapprochées permettent de consolider la trésorerie à hauteur de 7 782 k€. Ce niveau est à mettre en regard de recettes fléchées de 2 085 k€ et de restes à payer pour 1 666 k€.

Il est à noter que l'écart entre les données de financements figurant dans la section « Financement de l'Etat » et celles dans la section « Autorisations budgétaires » s'explique :

- Sur la ligne « SCSP », par l'inscription des subventions pour charges de service public après déduction de la TVA ;
- Sur la ligne « Autres financements de l'Etat » par l'inscription des dotations en fonds propres (hors 700 k€ de mise en conformité) ainsi que des financements provenant d'autres entités publiques (dont l'Agence de services et de paiement) ;
- Sur la ligne « Financements de l'Etat fléchés », par l'inscription des 700 k€ de mise en conformité.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>98</b>	<b>92</b>	<b>99</b>
– sous plafond	94	92	94
– hors plafond	4		5
<i>dont contrats aidés</i>	4		5
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

L'établissement rémunère 98 ETPT, dont 5 contrats aidés hors plafond.

Son plafond d'emplois, fixé à 92 ETPT, a fait l'objet d'une autorisation de dépassement de 2 ETPT gagés sur le programme 131. Avec 94 ETPT, l'établissement consomme donc la totalité des emplois autorisés.

## OPÉRATEUR

Opéra national de Paris

## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

### Principaux faits structurants de l'année 2021

L'évolution de la pandémie tout au long de la période hivernale n'a malheureusement pas permis l'ouverture de l'Opéra national de Paris (OnP) aux spectateurs entre janvier et fin mai, entraînant l'annulation de plus de 160 représentations. L'activité de production artistique a toutefois été pour l'essentiel maintenue au cours de la période, à des fins de captations visant l'alimentation de la nouvelle plateforme de streaming « L'Opéra chez soi » ou une diffusion télé. À compter du 21 mai, l'OnP a pu rouvrir et accueillir à nouveau les spectateurs mais l'affluence des spectacles de fin de saison est toutefois restée modeste (jauges limitées puis passe sanitaire, absence de public étranger, commercialisation tardive, etc.). Les premiers spectacles de la rentrée 2021 ont connu, à quelques exceptions (*Play*,

**Création**

Programme n° 131 | Opérateurs

*Turandot, Le Rouge et le Noir*), des difficultés de remplissage. Les jauges financières se sont situées en moyenne dans des fourchettes allant de 50 à 70 % là où elles pouvaient atteindre 80 à 90 % avant la crise.

Les visites libres du Palais Garnier ont, quant à elles, repris le 19 mai dernier, attirant cet été en majorité un public français. Bien qu'en hausse par rapport à 2020, la fréquentation est restée très en-deçà des niveaux atteints avant la crise sanitaire (-60 %).

Dans ce contexte financier inédit, l'Etat a annoncé lors du conseil d'administration du 6 juillet 2021 un soutien exceptionnel de 25 M€ afin de faire face aux pertes occasionnées par la crise sanitaire, en complément du soutien annoncé en 2020. Il a également été demandé à l'OnP de renoncer au projet dit de « salle modulable » et de mettre à l'étude un nouveau projet d'accueil sur le site de Bastille des activités indispensables au fonctionnement de l'OnP aujourd'hui localisées sur le site de Berthier.

L'Etat a par ailleurs confirmé son souhait, exprimé à l'été 2020, d'une évolution du fonctionnement de l'OnP, afin de concilier ambition artistique et soutenabilité financière.

**Gouvernance et pilotage stratégique**

Le mandat de Stéphane Lissner, directeur général depuis le 1er août 2014, devait arriver à terme le 31 juillet 2021. Appelé à d'autres fonctions, il a été remplacé par Alexander Neef, directeur préfigurateur depuis le 24 juillet 2019, et directeur général depuis le 1er septembre 2020.

Le conseil d'administration est présidé par Jean-Pierre Clamadieu. Celui-ci a été nommé par un décret du président de la République en date du 24 juillet 2019.

Un contrat de performance couvrant la période 2019-2021, a été présenté et adopté au cours du conseil d'administration du 17 juin 2019.

**FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT**

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>2 800</b>	<b>2 800</b>				
Dotations en fonds propres	2 800	2 800				
<b>P131 – Création</b>	<b>98 715</b>	<b>98 715</b>	<b>102 751</b>	<b>102 751</b>	<b>127 147</b>	<b>127 147</b>
Subventions pour charges de service public	97 275	97 275	97 251	97 251	120 867	120 867
Dotations en fonds propres	1 440	1 440	5 500	5 500	6 280	6 280
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>130</b>	<b>130</b>				
Transferts	130	130				
<b>P363 – Compétitivité</b>					<b>56 016</b>	<b>56 016</b>
Subventions pour charges de service public					41 000	41 000
Dotations en fonds propres					15 016	15 016
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>60</b>	<b>60</b>			<b>60</b>	<b>60</b>
Transferts	60	60			60	60
<b>Total</b>	<b>101 705</b>	<b>101 705</b>	<b>102 751</b>	<b>102 751</b>	<b>183 223</b>	<b>183 223</b>

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de +23 616 k€ entre les crédits votés en LFI 2021 et l'exécution s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-1 384 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle ciblée sur les opérateurs dont les modèles économiques et les trésoreries ont été le plus affectées par la crise (+25 000 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme, l'écart de 780 k€ résulte de :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-220 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle au titre des travaux scéniques (+500 k€ en AE=CP) et de l'investissement courant (+500 k€ en AE=CP).

Enfin, l'établissement a été bénéficiaire de crédits de France Relance. Ainsi le programme 363 « Compétitivité » a :

- Soutenu la reprise de l'activité dans le contexte de crise sanitaire grâce à une subvention de fonctionnement de +41 000 k€ (AE=CP) visant à compenser le manque à gagner de billetterie survenu en 2020 ;
- Sécurisé la trajectoire de l'établissement grâce au versement de deux subventions soit +15 000 k€ en AE=CP au titre de l'investissement exceptionnel et +16 k€ au titre de la digitalisation de l'Ecole de danse de Nanterre.

## COMPTE FINANCIER 2021

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	150 253	138 899	Subventions de l'État	94 440	118 479
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>		189	– subventions pour charges de service public	94 440	118 479
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	70 509	67 066	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	169	
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	18 700	22 560	Revenus d'activité et autres produits	106 073	75 194
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	18 700	22 559	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		4 104
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		1	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		29
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	9 700	10 939
<b>Total des charges</b>	<b>220 762</b>	<b>205 965</b>	<b>Total des produits</b>	<b>200 682</b>	<b>193 673</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	20 080	12 292
Total : équilibre du CR	220 762	205 965	Total : équilibre du CR	220 762	205 965

\* Voté

## Création

Programme n° 131 Opérateurs

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement	11 080	4 804	Capacité d'autofinancement		
Investissements	17 585	12 544	Financement de l'actif par l'État	22 240	21 296
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	960	463
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		250
<b>Total des emplois</b>	<b>28 665</b>	<b>17 348</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>23 200</b>	<b>22 009</b>
Augmentation du fonds de roulement		4 661	Diminution du fonds de roulement	5 465	

\* Voté

La poursuite de la crise sanitaire marque de nouveau l'établissement qui affiche un déficit comptable supérieur à 2020, soit -12 292 k€.

Alors que l'établissement affichait une cible de ressources propres très inférieure aux exécutions d'avant-crise, l'alternance de périodes de fermetures et d'ouvertures avec jauges réduites ont conduit à une sous-exécution de -33 439 k€ qui n'a pu être absorbé par des économies à hauteur de 18 656 k€, en particulier en matière de charges de personnel (-11 354 k€). L'amélioration du résultat de +7 788 k€ est ainsi principalement le fait du financement exceptionnel consenti par l'Etat dans le cadre de la LFR de fin d'année.

Si cela a permis de contenir l'IAF à hauteur de 4 804 k€, l'établissement a néanmoins dû ajuster de -5 041 k€ sa programmation d'investissement de façon à sécuriser son fonds de roulement qui s'établit à 58 796 k€ (soit +10 126 k€ par rapport au BI). Hors crédits fléchés, celui-ci s'établit à 51 jours alors même que l'établissement est confronté à d'importantes transformations au cours des prochaines années.

*Il est à noter que l'écart entre les données de financements figurant dans la section « Financement de l'Etat » et celles dans la section « Compte financier de l'opérateur » s'explique sur le compte de résultat, et la ligne SCSP, par l'application de la TVA micro-réduite.*

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
37 192	79 920	92 335

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	150 253	150 253	139 399	139 399
Fonctionnement	51 974	49 696	45 771	40 130
Intervention	0	0	0	0
Investissement	12 733	16 875	6 774	12 076
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>214 960</b>	<b>216 824</b>	<b>191 944</b>	<b>191 605</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>256 256</b>	<b>239 294</b>
Subvention pour charges de service public	134 497	93 895
Autres financements de l'État	17 740	81 599
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	169	302
Recettes propres	103 850	63 498
<b>Recettes fléchées</b>	<b>5 160</b>	<b>4 372</b>
Financements de l'État fléchés	4 500	4 340
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	660	32
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>261 416</b>	<b>243 666</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>44 592</b>	<b>52 061</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Voté

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses artistiques	35 429	19 289	17 820	0	0	0	0	54 719	53 250
	28 190	11 957	10 978	0	0	0	0	40 147	39 168
Éducation artistique et culturelle - Médiation	2 554	1 415	1 415	0	0	0	0	3 968	3 968
	2 030	972	794	0	0	0	0	3 003	2 824
Monuments historiques	0	0	0	0	0	350	2 770	350	2 770
	0	0	0	0	0	838	4 024	838	4 024
Théâtre en ordre de marche	112 266	25 567	24 670	0	0	12 383	14 105	150 215	151 041
	109 179	26 991	22 960	0	0	5 936	8 052	142 106	140 190
Valorisation culturelle et commerciale	5	5 703	5 791	0	0	0	0	5 707	5 795
	0	5 851	5 398	0	0	0	0	5 851	5 398
<b>Total</b>	<b>150 253</b>	<b>51 974</b>	<b>49 696</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 733</b>	<b>16 875</b>	<b>214 960</b>	<b>216 824</b>
	<b>139 399</b>	<b>45 771</b>	<b>40 130</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 774</b>	<b>12 076</b>	<b>191 944</b>	<b>191 605</b>

\* Voté

## Création

Programme n° 131 | Opérateurs

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	246	423
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	53 657	84 984
Autres décaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>53 903</b>	<b>85 406</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>44 591</b>	<b>55 143</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	72
Abondement de la trésorerie non fléchée	47 418	55 072
<b>Total des besoins</b>	<b>98 495</b>	<b>140 550</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>44 592</b>	<b>52 061</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	552	695
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	53 351	87 794
Autres encaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>98 495</b>	<b>140 550</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	2 827	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des financements</b>	<b>98 495</b>	<b>140 550</b>

\* Voté

Au plan budgétaire, les dépenses ont été exécutées à hauteur de 89 % en AE et 88 % en CP. Cela s'explique par :

- Une sous-exécution des dépenses artistiques (-14,082 M€ en CP soit -26 %) due à l'annulation de 160 représentations, induisant une baisse des dépenses de personnel artistique (-7 239 k€), comme de fonctionnement (-6 843 k€) ;
- Une sous-exécution des dépenses liées à l'éducation artistique et culturelle (EAC) et aux publics (-1 144 k€ soit -29 %), l'établissement ayant concentré ses efforts pour maintenir la relation avec ces derniers, en capitalisant notamment sur l'Académie, d'où une baisse plus sensible du fonctionnement (-621 k€) ;
- Une sous-exécution des dépenses de valorisation culturelle et commerciale (-397 k€ soit -7 %), en raison d'un ralentissement des relations extérieures dans le contexte sanitaire. Cette baisse s'explique notamment par la très forte baisse de visites de l'Opéra Garnier liée à l'absence de tourisme durant l'été 2021 ;
- Une sous-exécution des dépenses sur le théâtre en ordre de marche (-10 851 k€ soit -7 %) qui est pour 6 053 k€ le fait du report d'investissements ;
- Une sur-exécution à 49 % des dépenses liées aux monuments historiques résultant de l'avancée de travaux à Garnier mais pesant très peu dans l'équilibre global (+488 k€ en AE et +1 254 k€ en CP).

L'effet de la crise sanitaire est donc plus sensible en comptabilité budgétaire, puisque les dépenses connaissent une baisse de -25,2 M€ en CP. C'est néanmoins également le cas des recettes propres qui décroissent de -40 352 k€, avec une déterminante forte de la billetterie, l'établissement cumulant les pertes sur la saison en cours ainsi que l'effet de moindres encaissements sur la saison N+1, dont la vente a été lancée en mars 2021.

Le solde consolidé à hauteur de +56 061 k€ résulte donc plus nettement encore des soutiens exceptionnels octroyés par l'Etat, qu'il s'agisse des financements consentis par le plan de Relance ou dans le cadre de la dernière LFR. Cela permet d'abonder la trésorerie de +55 143 k€.

L'écart entre les dotations figurant dans la partie « financement de l'Etat » et le tableau « autorisations budgétaires de l'opérateur » s'explique :

- Par l'inscription sur la ligne « subvention pour charges de service public » de la subvention pour charges de service public en base à la LFI après TVA ainsi que des crédits dédiés à l'Ecole de danse ;
- Par la ventilation de la partie de dotation en fonds propres dédiée aux travaux sur le scénique sur les autres financements publics fléchés ;
- Par l'inscription de l'ensemble des autres recettes en provenance de l'Etat sur la ligne autres financements de l'Etat. Il est notamment à noter que les 40 M€ de SCSP et les 15 M€ de DFP du 363 ont fait l'objet d'une réimputation en cours de gestion.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>1 482</b>	<b>1 507</b>	<b>1 487</b>
– sous plafond	1 422	1 507	1 432
– hors plafond	60		55
<i>dont contrats aidés</i>	54		52
<i>dont apprentis</i>			3
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

L'établissement rémunère 1 487 ETPT, dont 55 hors plafond, correspondant pour 52 d'entre eux à des contrats visant à favoriser l'insertion.

Son plafond d'emplois, fixé à 1 507 ETPT en LFI a fait l'objet d'un abaissement de 3 ETPT en gestion 2021, le portant à 1 504 ETPT. Il connaît donc une sous-exécution conjoncturelle de -72 ETPT. Ce niveau est lié à la crise sanitaire et aux annulations de spectacles qui ont entraîné de nombreux décalages d'embauches de titulaires et un recours à des CDD de remplacement en très nette diminution.

## OPÉRATEUR

TNC - Théâtre national de Chaillot

## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

### Principaux faits structurants de l'année 2021

L'année 2021 a été particulièrement marquée par l'arrivée d'un nouveau directeur, Rachid Ouramdane, à compter du 5 avril 2021. Le projet de Rachid Ouramdane démontre une vision renouvelée et ouverte de la danse, qu'il tient à considérer dans ses liens avec tous les arts mais aussi dans sa connexion directe avec la société. Il souhaite faire de Chaillot le « Théâtre des diversités », un lieu d'innovation sociale par l'art et la culture, prenant notamment pour socle la Déclaration universelle des droits de l'Homme qui fut signée en ces lieux.



## Création

Programme n° 131 Opérateurs

Au cours du premier semestre 2021, l'établissement a poursuivi ses missions et son engagement pour la création chorégraphique, en dépit du contexte de fermeture au public qui a conduit à l'annulation de la quasi-totalité de sa programmation. Contrairement à 2020 cependant, l'établissement a pu maintenir une activité, du fait de l'absence de fermeture administrative. Il a ainsi reconfiguré son programme d'activité pour permettre aux artistes de répéter, organiser des présentations aux professionnels, effectuer des captations et proposer un programme numérique afin de maintenir le lien avec le public et d'assurer la reprise à partir de l'été 2021.

À l'occasion du lancement de l'Olympiade culturelle des J.O. de Paris 2024 et pendant le week-end des Journées européennes du patrimoine, Chaillot a notamment invité des dizaines d'artistes à investir le théâtre et déployer des événements de grande ampleur en écho aux événements sportifs qui se sont tenus durant l'été au Trocadéro. A cette occasion, le *highliner* Nathan Paulin a entrepris la plus longue traversée en milieu urbain sur une *slackline* de 670 mètres entre la tour Eiffel et le palais de Chaillot. Cet événement a rassemblé plus de 5 000 spectateurs dans le théâtre et sur son parvis.

L'établissement a également poursuivi la mise en œuvre de son plan d'action en matière d'éducation artistique et culturelle (EAC). Le projet « Chaillot en partage » s'est poursuivi pour la neuvième année consécutive et a concerné 205 élèves de 11 établissements parisiens. L'établissement a également développé des parcours EAC autour des spectacles de la programmation, en partenariat avec 13 établissements d'enseignement et 44 associations du champ social. 11 actions ont été parallèlement mises en œuvre avec les publics en situation de handicap sensoriel.

Enfin, l'opération de rénovation complète de la salle Jean Vilar et de ses espaces publics et attenants, a été lancée. La commission des marchés qui s'est tenue le vendredi 26 novembre 2021 a décidé de l'attribution du marché de conception-réalisation au groupement d'entreprises porté par l'entreprise générale Eiffage, avec notamment Clé Millet international, pour la compétence architecturale, Thierry Guignard à la scénographie et Peutz pour l'acoustique.

### Gouvernance et pilotage stratégique

Directeur depuis le 7 juillet 2011, Didier Deschamps a quitté ses fonctions au printemps 2021. Son successeur, le chorégraphe Rachid Ouramdane a été nommé par décret du président de la République du 4 avril 2021 pour une durée de cinq ans.

La lettre de mission de M. Rachid Ouramdane a été signée par Madame Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture en date du 23 décembre 2021.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>						<b>5</b>
Transferts						5
<b>P362 – Écologie</b>					<b>7 965</b>	<b>802</b>
Dotations en fonds propres					7 965	802
<b>P131 – Création</b>	<b>14 978</b>	<b>14 978</b>	<b>14 255</b>	<b>14 255</b>	<b>51 761</b>	<b>14 226</b>
Subventions pour charges de service public	13 832	13 832	13 530	13 530	13 530	13 530
Dotations en fonds propres	1 146	1 146	725	725	38 231	696
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>200</b>	<b>200</b>				
Subventions pour charges de service public	200	200				
<b>P363 – Compétitivité</b>					<b>300</b>	<b>300</b>
Subventions pour charges de service public					300	300
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>40</b>	<b>40</b>			<b>45</b>	<b>45</b>

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	40	40			45	45
<b>Total</b>	<b>15 218</b>	<b>15 218</b>	<b>14 255</b>	<b>14 255</b>	<b>60 071</b>	<b>15 378</b>

En fonctionnement, sur le programme 131 « Création », l'exécution rend compte des mouvements suivants :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-280 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle visant à accompagner la maîtrise d'ouvrage / d'œuvre de l'opération Jean Vilar (+280 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme, l'écart de +37 506 k€ en AE et -29 k€ en CP s'explique par :

- L'application de la réserve de précaution (-29 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de financements visant à engager l'opération Jean Vilar (+37 535 k€ en AE seulement).

Enfin, l'établissement a été bénéficiaire de crédits France Relance. Ainsi :

- Le programme 362 « Ecologie » a accompagné la mise en œuvre de la rénovation de la salle Jean Vilar grâce à une subvention d'investissement de +7 695 k€ en AE et +802 k€ en CP ;
- Le programme 363 « Compétitivité » a soutenu la reprise de l'activité dans le contexte de crise sanitaire grâce à une subvention de fonctionnement de +300 k€ (AE=CP).

## COMPTE FINANCIER 2021

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>		9 915	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public</i> <i>– crédits d'intervention( transfert)</i>		14 869 14 869
Fonctionnement autre que les charges de personnel		7 719	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		69
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention		1 695	Revenus d'activité et autres produits		3 564
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>		1 695	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		211
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		558
<b>Total des charges</b>		<b>17 635</b>	<b>Total des produits</b>		<b>18 502</b>
Résultat : bénéfice		868	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR		18 502	Total : équilibre du CR		18 502

\* Voté

## Création

Programme n° 131 Opérateurs

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement		1 793
Investissements		918	Financement de l'actif par l'État		1 948
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		14
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>		<b>918</b>	<b>Total des ressources</b>		<b>3 754</b>
Augmentation du fonds de roulement		2 836	Diminution du fonds de roulement		

\* Voté

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
9 293	6 393	10 891

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	11 005	11 005	9 951	9 951
Fonctionnement	8 539	8 539	7 183	5 505
Intervention	0	0	0	0
Investissement	780	1 230	798	1 009
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>20 325</b>	<b>20 775</b>	<b>17 931</b>	<b>16 466</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>19 337</b>	<b>19 029</b>
Subvention pour charges de service public	12 978	13 839
Autres financements de l'État	1 446	1 984
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	26
Recettes propres	4 913	3 179
<b>Recettes fléchées</b>	<b>40</b>	<b>45</b>
Financements de l'État fléchés	40	45
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>19 377</b>	<b>19 074</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>2 608</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>1 398</b>	<b>0</b>

\* Voté

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Destination unique	11 005	8 539	8 539	0	0	780	1 230	20 325	20 775	
	9 951	7 183	5 505	0	0	798	1 009	17 931	16 466	
<b>Total</b>	<b>11 005</b>	<b>8 539</b>	<b>8 539</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>780</b>	<b>1 230</b>	<b>20 325</b>	<b>20 775</b>	
	<b>9 951</b>	<b>7 183</b>	<b>5 505</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>798</b>	<b>1 009</b>	<b>17 931</b>	<b>16 466</b>	

\* Voté

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>1 398</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	883
Autres décaissements non budgétaires	0	2 568
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>1 398</b>	<b>3 451</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>1 597</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	1 597
<b>Total des besoins</b>	<b>1 398</b>	<b>5 049</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>2 608</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0

**Création**

Programme n° 131 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	390
Autres encaissements non budgétaires	0	2 051
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>0</b>	<b>5 049</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>1 398</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 398	0
<b>Total des financements</b>	<b>1 398</b>	<b>5 049</b>

\* Voté

**CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR**

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>127</b>	<b>137</b>	<b>138</b>
– sous plafond	126	137	132
– hors plafond	1		6
<i>dont contrats aidés</i>			4
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

L'établissement rémunère 138 ETPT, dont 6 hors plafond (principalement des emplois aidés).

Le plafond d'emplois, fixé à 137 ETPT, fait apparaître une sous-exécution de 5 ETPT, s'expliquant par :

- La moindre activité liée à la crise sanitaire ;
- Des effets conjoncturels liés aux vacances de postes, aux sorties d'effectifs et aux congés sans solde.

**OPÉRATEUR**

TNC - Théâtre national de la Colline

**ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR****Principaux faits structurants de l'année 2021**

A l'instar de l'année précédente, l'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire, qui s'est traduite par la fermeture au public du théâtre entre fin octobre 2020 et le 19 mai 2021. En outre, durant cette période, le théâtre a été occupé pendant deux mois et demi entre mars et mai 2021, dans le cadre d'un mouvement national qui a concerné une centaine de théâtres en France, par des étudiants, élèves et apprentis, issus principalement des conservatoires d'art

dramatique et d'autres filières artistiques. L'activité du théâtre a ainsi été profondément affectée, bien que les répétitions aient pu être maintenues.

Sur les 262 représentations initialement programmées en 2021, 140 représentations ont été annulées durant le premier semestre 2021. La reprise de l'activité à l'automne a permis de renouer avec le public notamment avec les créations de Pierre-Yves Chapalain, *Derrière tes paupières*, à compter du 14 septembre, de Pauline Bureau, *Pour Autrui*, à compter du 23 septembre, d'Annick Lefebvre, *Les Filles du Saint Laurent*, spectacle québécois coproduit par la Colline, à compter du 4 novembre et enfin la création de Wajdi Mouawad, *Mère*, à compter du 19 novembre. Pour 2021, la fréquentation de la Colline a été fortement impactée par ce contexte (32 259 spectateurs payants), tout en maintenant le niveau de public jeune (-30 ans) à 35 %.

Un certain nombre d'actions impliquant la jeunesse, dont notamment le colloque jeunesse, ont pu être maintenues par le biais du numérique durant le premier semestre 2021. Dans le même temps, un important programme numérique a été déployé afin de garder le lien avec le public, sous l'intitulé du *Fil d'Ariane*, et des actions en distanciel telles qu'*Au creux de l'oreille – acte II*, initiées durant le premier confinement, ont été poursuivies. La Colline a maintenu une offre culturelle dans le cadre de l'Été culturel avec la création hors-les-murs d'Alexandra Badea, *Droit de visite*, et des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) spécifiques dans le prolongement de *La Parole Nochère* et d'*Au creux de l'oreille*.

Dans ce contexte, la Colline a néanmoins préservé sa situation financière, grâce au soutien direct et indirect de l'Etat.

### Gouvernance et pilotage stratégique

L'établissement est dirigé par Wajdi Mouawad, nommé par décret du Président de la République en date du 6 avril 2016. Un nouveau mandat de cinq ans a commencé le 28 mai 2018, sur la base de la lettre de mission signée le 11 janvier 2017.

En 2021, le contrat d'objectifs et de performance de la Colline a été renouvelé et couvre ainsi la période 2021-2023, correspondant au mandat du directeur. Il a été présenté pour approbation au conseil d'administration le 30 novembre 2021.

### FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P131 – Création</b>	<b>10 268</b>	<b>10 268</b>	<b>10 390</b>	<b>10 390</b>	<b>10 468</b>	<b>10 468</b>
Subventions pour charges de service public	9 680	9 680	9 830	9 830	9 830	9 830
Dotations en fonds propres	588	588	560	560	638	638
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>350</b>	<b>350</b>				
Subventions pour charges de service public	320	320				
Transferts	30	30				
<b>P363 – Compétitivité</b>					<b>240</b>	<b>240</b>
Subventions pour charges de service public					200	200
Transferts					40	40
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>33</b>	<b>33</b>			<b>33</b>	<b>33</b>
Transferts	33	33			33	33
<b>Total</b>	<b>10 650</b>	<b>10 650</b>	<b>10 390</b>	<b>10 390</b>	<b>10 740</b>	<b>10 740</b>

## Création

Programme n° 131 Opérateurs

En investissement sur le programme 131 « Création », l'écart de +78 k€ en AE=CP entre les crédits votés en LFI 2021 et l'exécution s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-22 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle pour poursuivre la restauration de la banque d'accueil du théâtre (+100 k€ en AE=CP).

Enfin, l'établissement a été bénéficiaire de crédits France Relance.

Ainsi, le programme 363 « Compétitivité » a soutenu la reprise de l'activité dans le contexte de crise sanitaire grâce à une subvention de fonctionnement de +200 k€ en AE=CP. L'établissement a également bénéficié d'une subvention de 40 k€ dans le cadre de la mise en œuvre du plan de Relance numérique pour le projet « Arpenteur des aires - balade en quatre étapes en réalité augmentée ».

## COMPTE FINANCIER 2021

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>		7 116	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)		9 628 9 628
Fonctionnement autre que les charges de personnel		4 899	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		661
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		1 347 1 347	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>  <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		2 465 75 1 071
<b>Total des charges</b>		<b>12 015</b>	<b>Total des produits</b>		<b>12 753</b>
Résultat : bénéfice		739	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR		12 753	Total : équilibre du CR		12 753

\* Voté

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement		940
Investissements		670	Financement de l'actif par l'État		638
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		640
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>		<b>670</b>	<b>Total des ressources</b>		<b>2 217</b>
Augmentation du fonds de roulement		1 547	Diminution du fonds de roulement		

\* Voté

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
7 112	4 018	8 848

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	7 641	7 641	7 504	7 504
Fonctionnement	3 648	3 543	3 647	3 511
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 138	1 169	445	708
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>12 426</b>	<b>12 353</b>	<b>11 597</b>	<b>11 723</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Voté



## Création

Programme n° 131 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>11 389</b>	<b>12 376</b>
Subvention pour charges de service public	9 477	9 628
Autres financements de l'État	538	772
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	29	403
Recettes propres	1 345	1 573
<b>Recettes fléchées</b>	<b>196</b>	<b>198</b>
Financements de l'État fléchés	196	198
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>11 585</b>	<b>12 574</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>850</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>768</b>	<b>0</b>

\* Voté

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Destination unique	7 641	7 504	3 648	3 543	0	0	1 138	1 169	12 426	12 353
			3 647	3 511	0	0	445	708	11 597	11 723
<b>Total</b>	<b>7 641</b>	<b>7 504</b>	<b>3 648</b>	<b>3 543</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 138</b>	<b>1 169</b>	<b>12 426</b>	<b>12 353</b>
			<b>3 647</b>	<b>3 511</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>445</b>	<b>708</b>	<b>11 597</b>	<b>11 723</b>

\* Voté

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>768</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	6
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	579
Autres décaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>768</b>	<b>585</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>1 766</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	55
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	1 711
<b>Total des besoins</b>	<b>768</b>	<b>2 351</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>850</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	5

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	1 495
Autres encaissements non budgétaires	0	1
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>0</b>	<b>2 351</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>768</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	768	0
<b>Total des financements</b>	<b>768</b>	<b>2 351</b>

\* Voté

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>113</b>	<b>95</b>	<b>112</b>
– sous plafond	87	95	86
– hors plafond	26		26
<i>dont contrats aidés</i>	2		10
<i>dont apprentis</i>	6		10
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

L'établissement rémunère 112 ETPT, dont 26 hors plafond (comprenant 10 ETPT pour des dispositifs d'insertion (2 ETPT au titre des contrats de professionnalisation et 8 ETPT au titre de l'apprentissage)). Son plafond d'emplois, fixé à 95 ETPT est néanmoins sous-exécuté de 9 ETPT en raison du ralentissement important du processus de recrutement des CDI et de la diminution du recours aux CDD de remplacement ou structurels, notamment au service accueil directement impacté par la fermeture du théâtre pendant plusieurs mois.

## OPÉRATEUR

TNO - Théâtre national de l'Odéon

## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

### Principaux faits structurants de l'année 2021

Le Théâtre national de l'Odéon a été particulièrement affecté par la fermeture des théâtres d'octobre 2020 à mai 2021 et l'instauration de jauges réduites jusqu'à juillet, ainsi que par l'occupation du théâtre de mars à mai 2021 (80 jours). Cette situation exceptionnelle liée à la crise sanitaire et l'occupation a entraîné l'annulation de six spectacles, soit 170 représentations sur les 322 représentations programmées, ainsi que des remplissages réduits pour plusieurs

**Création**

Programme n° 131 | Opérateurs

spectacles dont *Faith, Hope and Charity* (51 % de remplissage sur une jauge autorisée de 65 %), *Que ta volonté soit Kin* (24 % de remplissage sur une jauge autorisée à 100 %).

Néanmoins, à l'instar de 2020, le théâtre est resté actif avec les répétitions de la pièce de Christophe Honoré, *Ciel de Nantes*, ou encore de *Comme tu me veux* de Pirandello dans la mise en scène de Stéphane Braunschweig. Les activités d'éducation artistique et culturelle (EAC) et les petites formes théâtrales en banlieue se sont poursuivies dès que les mesures sanitaires ont été assouplies. La seconde partie de l'année a été marquée par un retour des spectateurs dans les salles, avec notamment le succès des *Frères Karamazov* de Sylvain Creuzevault, de la *Seconde surprise de l'amour* de Marivaux mis en scène par Alain Françon, et de la pièce *Le Passé* de Julien Gosselin.

Par ailleurs, l'Odéon a poursuivi ses activités numériques à travers *Théâtre et canapé*, en proposant de nouvelles captations (*Iphigénie* captée à l'Odéon, trois pièces de Pirandello mises en scène par Stéphane Braunschweig au Théâtre national de Strasbourg ou la Colline), ainsi que des épisodes thématiques sur les coulisses des créations (*Comme tu me veux*, *Antoine et Cléopâtre*...). Le théâtre a également proposé des contenus numériques inédits (*Young Yellow Years*, spectacle de la 9<sup>e</sup> édition d'*Adolescence et Territoire(s)*, *La Face cachée de l'Odéon*, film de la visite du théâtre) et des ressources pédagogiques via une plateforme développée spécialement à destination des professeurs pour leur permettre d'accéder à des contenus numériques utiles pour préparer leurs cours ou en faire un usage collectif en classe.

Dans ce contexte, le soutien exceptionnel de l'Etat à hauteur de 1,4 M€ a été indispensable pour compenser les baisses de recettes (perte de recettes chiffrée à 1 083 k€ sur le premier semestre 2021) et l'augmentation des dépenses due en partie à l'occupation du théâtre.

**Gouvernance et pilotage stratégique**

Depuis 2016, Stéphane Braunschweig dirige le Théâtre national de l'Odéon. Par décret du 8 janvier 2021, il a été renouvelé à compter du 15 janvier 2021 pour un nouveau mandat de trois ans.

En 2021, le contrat d'objectifs et de performance a été renouvelé et couvre ainsi la période 2021-2023, correspondant au mandat du directeur. Il a été présenté pour approbation au conseil d'administration le 21 mai 2021.

**FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT**

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P131 – Création</b>	<b>13 740</b>	<b>13 740</b>	<b>12 975</b>	<b>12 975</b>	<b>14 794</b>	<b>14 794</b>
Subventions pour charges de service public	12 532	12 532	12 530	12 530	13 502	13 502
Dotations en fonds propres	1 207	1 207	445	445	1 292	1 292
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>200</b>	<b>200</b>				
Subventions pour charges de service public	200	200				
<b>P363 – Compétitivité</b>					<b>400</b>	<b>400</b>
Subventions pour charges de service public					400	400
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>60</b>	<b>60</b>			<b>60</b>	<b>60</b>
Transferts	60	60			60	60
<b>Total</b>	<b>14 000</b>	<b>14 000</b>	<b>12 975</b>	<b>12 975</b>	<b>15 254</b>	<b>15 254</b>

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de +972 k€ entre les crédits votés en LFI 2021 et l'exécution 2021 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-226 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle ciblée sur les opérateurs dont les modèles économiques et les trésoreries ont été le plus affectées par la crise (+1 048 k€ en AE=CP) ;
- La levée partielle de la mise en réserve de précaution (+150 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme, l'écart de +847 k€ entre les crédits votés en LFI 2021 et l'exécution 2021 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-18 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles d'investissement (+865 k€ en AE=CP) visant à prendre en charge :
  - Des travaux de mise aux normes énergétiques (+300 k€ en AE=CP) ;
  - L'étude acoustique de la salle historique (+50 k€ en AE=CP) ;
  - La poursuite des travaux de peinture sur les deux sites (+100 k€ en AE=CP) ;
  - Des développements techniques et numériques (+415 k€ en AE=CP).

Enfin, l'établissement a bénéficié d'une subvention pour charges de service public exceptionnelle du programme 363 « Compétitivité » destinée à soutenir la reprise de l'activité dans le contexte de crise sanitaire (400 k€ en AE=CP).

## COMPTE FINANCIER 2021

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel		10 204	Subventions de l'État		14 119
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>		91	– subventions pour charges de service public		14 119
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel		8 099	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		61
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention		1 251	Revenus d'activité et autres produits		4 566
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>		1 251	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		213
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		1 038
<b>Total des charges</b>		<b>18 303</b>	<b>Total des produits</b>		<b>18 747</b>
Résultat : bénéfice		444	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR		18 747	Total : équilibre du CR		18 747

\* Voté

## Création

Programme n° 131 Opérateurs

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement		444
Investissements		1 031	Financement de l'actif par l'État		1 292
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		0
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>		<b>1 031</b>	<b>Total des ressources</b>		<b>1 736</b>
Augmentation du fonds de roulement		706	Diminution du fonds de roulement		

\* Voté

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
4 153	2 996	6 313

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	11 143	11 143	10 901	10 901
Fonctionnement	6 294	6 294	6 467	5 404
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 207	1 207	1 391	894
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>18 645</b>	<b>18 645</b>	<b>18 759</b>	<b>17 199</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>17 457</b>	<b>17 747</b>
Subvention pour charges de service public	12 448	13 324
Autres financements de l'État	427	1 354
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	4 582	3 069
<b>Recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>1 370</b>
Financements de l'État fléchés	0	1 370
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>17 457</b>	<b>19 117</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>1 919</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>1 187</b>	<b>0</b>

\* Voté

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Destination unique	11 143	6 294	6 294	0	0	1 207	1 207	18 645	18 645	
	10 901	6 467	5 404	0	0	1 391	894	18 759	17 199	
<b>Total</b>	<b>11 143</b>	<b>6 294</b>	<b>6 294</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 207</b>	<b>1 207</b>	<b>18 645</b>	<b>18 645</b>	
	<b>10 901</b>	<b>6 467</b>	<b>5 404</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 391</b>	<b>894</b>	<b>18 759</b>	<b>17 199</b>	

\* Voté

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>1 187</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	776
Autres décaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>1 187</b>	<b>776</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>2 160</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	431
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	1 729
<b>Total des besoins</b>	<b>1 187</b>	<b>2 936</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>1 919</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0

**Création**

Programme n° 131 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	1 018
Autres encaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>0</b>	<b>2 936</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>1 187</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 187	0
<b>Total des financements</b>	<b>1 187</b>	<b>2 936</b>

\* Voté

**CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR**

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>134</b>	<b>131</b>	<b>134</b>
– sous plafond	130	131	124
– hors plafond	4		10
<i>dont contrats aidés</i>	4		7
<i>dont apprentis</i>			3
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

L'établissement rémunère 134 ETPT, dont 10 hors plafond au titre de l'apprentissage.

Son plafond d'emploi, fixé à 131 ETPT, est sous-exécuté de 7 ETPT en raison du fort ralentissement des processus de recrutement à cause de la crise sanitaire.

**OPÉRATEUR**

TNS - Théâtre national de Strasbourg

**ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR****Principaux faits structurants de l'année 2021**

Le Théâtre national de Strasbourg a été particulièrement affecté par la crise sanitaire et ses conséquences dont la fermeture des théâtres d'octobre 2020 à mai 2021. En écho à l'occupation du Théâtre national de l'Odéon, des élèves de l'École supérieure d'art dramatique de Strasbourg (École du TNS) ont occupé le théâtre de mars jusqu'à la réouverture des lieux culturels au public en mai 2021.

Cette situation exceptionnelle liée à la crise sanitaire a entraîné l'annulation de 12 spectacles sur le premier semestre 2021, soit 101 représentations. Seuls neuf spectacles ont pu finalement se jouer sur l'année 2021, pour un total de 81 représentations.

Les actions d'accompagnement et d'élargissement des publics, composées essentiellement d'ateliers de pratique ont également été maintenues malgré les périodes de fermeture. Les interventions des élèves de l'Ecole (petite forme itinérante, temps d'échange), quand cela a été possible, ont également pu être poursuivies. Le lien au théâtre s'est donc maintenu et s'est renoué de manière très forte avec la seconde édition de *La traversée de l'été*, avec plus de 6 100 personnes. Les spectateurs et néophytes de tous âges, de tous horizons ont pu bénéficier de 305 propositions (ateliers de jeu, d'écriture ou radiophoniques, spectacles itinérants, visites, lectures, etc.).

Enfin, l'Ecole du TNS s'est une nouvelle fois adaptée aux contraintes de la crise sanitaire. Une attention particulière a été portée sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

### Gouvernance et pilotage stratégique

L'établissement est dirigé par Stanislas Nordey, nommé par décret du Président de la République en date du 26 septembre 2014, pour un premier mandat de directeur du Théâtre national de Strasbourg. Par décret du 28 octobre 2019, il a été renouvelé pour un second mandat.

### FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P362 – Écologie</b>					<b>1 408</b>	<b>259</b>
Dotations en fonds propres					1 408	259
<b>P131 – Création</b>	<b>10 736</b>	<b>10 736</b>	<b>10 330</b>	<b>10 330</b>	<b>11 617</b>	<b>11 617</b>
Subventions pour charges de service public	9 852	9 852	9 930	9 930	10 050	10 050
Dotations en fonds propres	884	884	400	400	1 567	1 567
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>					<b>41</b>	<b>41</b>
Transferts					41	41
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>457</b>	<b>457</b>				
Transferts	457	457				
<b>P107 – Administration pénitentiaire</b>					<b>3</b>	<b>3</b>
Transferts					3	3
<b>P363 – Compétitivité</b>					<b>116</b>	<b>116</b>
Subventions pour charges de service public					100	100
Dotations en fonds propres					16	16
<b>Total</b>	<b>11 193</b>	<b>11 193</b>	<b>10 330</b>	<b>10 330</b>	<b>13 185</b>	<b>12 036</b>

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de 120 k€ entre les crédits votés en LFI 2021 et l'exécution 2021 s'explique par le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant équivalent pour le financement d'une prestation d'ingénierie dans le cadre du projet de réhabilitation du Palais de la Diète. Il est à noter par ailleurs que l'établissement a bénéficié de la levée de la mise en réserve de précaution (176 k€).



## Création

Programme n° 131 Opérateurs

En investissement sur ce même programme, l'écart de +1 167 k€ entre les crédits votés en LFI 2021 et l'exécution 2021 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-16 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle pour les travaux de la salle Grüber (+463 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de la digitalisation de l'Ecole du théâtre (+100 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle pour le changement de moteurs dans la salle Gignoux (+420 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle pour la rénovation du cintre en salle Jelinek (+200 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », l'établissement a bénéficié de transferts au titre de :

- L'appel à projet Culture Pro (+25 k€ en AE=CP) ;
- L'organisation des enseignements spécialisés théâtre dans l'Académie de Strasbourg (+13 k€ en AE=CP) ;
- L'initiative « Echappée curieuse. Théâtre en prison » (+3 k€ en AE=CP).

Enfin, l'établissement a été bénéficiaire de crédits France Relance. Ainsi :

- Le programme 362 « Ecologie » a accompagné la mise en œuvre de travaux de rénovation énergétique grâce à une subvention d'investissement de +1 408 k€ en AE et +259 k€ en CP ;
- Le programme 363 « Compétitivité » a soutenu la reprise de l'activité dans le contexte de crise sanitaire grâce à une subvention de fonctionnement de +100 k€ (AE=CP) ainsi que la digitalisation de l'Ecole grâce à une subvention en fonds propres de +16 k€ (en AE=CP).

## COMPTE FINANCIER 2021

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>		6 888	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)		9 846 9 846
Fonctionnement autre que les charges de personnel		5 305	Fiscalité affectée		5
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		885
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		742 742	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		2 198 88 574
<b>Total des charges</b>		<b>12 192</b>	<b>Total des produits</b>		<b>12 935</b>
Résultat : bénéfice		742	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR		12 935	Total : équilibre du CR		12 935

\* Voté

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement		822
Investissements		3 260	Financement de l'actif par l'État		1 842
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		25
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>		<b>3 260</b>	<b>Total des ressources</b>		<b>2 689</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement		571

\* Voté

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
8 943	3 493	7 601

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	7 660	7 660	7 832	7 832
Fonctionnement	4 181	4 480	5 409	4 211
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 298	3 084	2 630	3 144
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>13 138</b>	<b>15 223</b>	<b>15 870</b>	<b>15 186</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

\* Voté

## Création

Programme n° 131 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>11 664</b>	<b>12 315</b>
Subvention pour charges de service public	9 937	10 110
Autres financements de l'État	98	1 086
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	1 629	1 119
<b>Recettes fléchées</b>	<b>92</b>	<b>1 937</b>
Financements de l'État fléchés	20	1 701
Autres financements publics fléchés	0	8
Recettes propres fléchées	73	228
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>11 756</b>	<b>14 252</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>3 467</b>	<b>934</b>

\* Voté

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial	Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Destination unique	7 660		4 181	4 480	0	0	1 298	3 084	13 138	15 223
	7 832		5 409	4 211	0	0	2 630	3 144	15 870	15 186
<b>Total</b>	<b>7 660</b>		<b>4 181</b>	<b>4 480</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 298</b>	<b>3 084</b>	<b>13 138</b>	<b>15 223</b>
	<b>7 832</b>		<b>5 409</b>	<b>4 211</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 630</b>	<b>3 144</b>	<b>15 870</b>	<b>15 186</b>

\* Voté

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>3 467</b>	<b>934</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	58
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	7
Autres décaissements non budgétaires	0	864
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>3 467</b>	<b>1 862</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>3 467</b>	<b>1 862</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	25

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	6
Autres encaissements non budgétaires	0	488
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>0</b>	<b>519</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>3 467</b>	<b>1 343</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	-50
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	3 467	1 393
<b>Total des financements</b>	<b>3 467</b>	<b>1 862</b>

\* Voté

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>126</b>	<b>97</b>	<b>123</b>
– sous plafond	96	97	96
– hors plafond	30		27
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

L'établissement rémunère 123 ETPT, dont 27 hors plafond qui sont principalement des CDD d'usage liés aux besoins et aux projets intervenus en cours d'année, notamment sur l'activité de transmission (intervenants de l'Ecole, mise en œuvre de l'été culturel).

Son plafond d'emplois, fixé à 97 ETPT, est sous-exécuté d'1 ETPT. Celui-ci est intégralement le fait de vacances frictionnelles, la crise sanitaire ayant retardé la finalisation de procédures de recrutement.